



Autoroute A4

Commune d'HAUDIOMONT

Projet de réaménagement de  
l'aire de service  
Verdun/Saint-Nicolas

Dossier de Demande  
de Principe



|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                     |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Client</b>               | <b>DELEK FRANCE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                     |
| <b>Interlocuteurs</b>       | Delek France : Bruno Raguin - Michel François – Pascal Souchu<br>Elio : Jean Claude Moulot - Benoît Ripoll - Yannick Lumet<br>ABEA : Pascal Gournet, AMO<br>GEO-SIAPP : Olivier Gonnet, responsable études VRD<br>I.O.A : Daniel Giet, responsable ouvrage d'art<br>SETECBA : M. Levot, responsable déconstruction<br>SANEF : Rémi Presle, responsable opération aires<br>Christian Roukoz-Diad, responsable études<br>Yannick Jeanjean, responsable ouvrages<br>Géraud Daude, responsable aires |                                     |
| <b>Référence du dossier</b> | IE 111131                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |
| <b>Unité réalisatrice</b>   | <b>Cellule Environnement du Bureau d'études I.A.T.E</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                     |
| <b>Rapport</b>              | <input type="checkbox"/> provisoire <input checked="" type="checkbox"/> définitif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                     |
| <b>Date et version</b>      | <b>Rédacteur</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Corédacteur</b>                  |
| Janvier 2012<br>version 4   | Nicolas MARTIN<br>(Chargé d'études)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Olivier GONNET<br>(Chef de projets) |
| <b>Visa :</b>               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                     |



## SOMMAIRE

|                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PIECE 1 : OBJET ET CONTEXTE DU PROJET</b>                      | <b>5</b>  |
| 1.1 – CONTEXTE GENERAL ET CONTRACTUEL DE L'OPERATION              | 6         |
| 1.2 – OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT                                  | 6         |
| <b>PIECE 2 – DONNEES DU TRAFIC</b>                                | <b>7</b>  |
| <b>PIECE 3 – CONTRAINTES D'AMENAGEMENT</b>                        | <b>11</b> |
| 3.1 – DESCRIPTION DU SITE ET DE SON FONCTIONNEMENT                | 12        |
| 3.1.1 – Aire de service SUD :                                     | 12        |
| 3.1.1.1 – La station service :                                    | 14        |
| 3.1.1.2 – La partie restauration :                                | 15        |
| 3.1.1.3 – Les parkings :                                          | 15        |
| 3.1.1.4 – Les réseaux :                                           | 15        |
| 3.1.1.5 – La gestion des Eaux Pluviales :                         | 18        |
| 3.1.1.6 – La gestion des eaux usées : Les stations d'épurations : | 19        |
| 3.1.2 – Aire de service NORD :                                    | 20        |
| 3.1.2.1 – La station service :                                    | 22        |
| 3.1.2.2 – La partie restauration :                                | 23        |
| 3.1.2.3 – Les parkings :                                          | 23        |
| 3.1.2.4 – Les réseaux :                                           | 23        |
| 3.1.2.5 – La gestion des Eaux Pluviales :                         | 25        |
| 3.1.2.6 – La gestion des eaux usées : La station d'épuration :    | 26        |
| 3.2 – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX                                     | 27        |
| 3.2.1 – Le climat                                                 | 27        |
| 3.2.2 – Contexte géologique du projet                             | 28        |
| 3.2.3 – Eaux superficielles                                       | 28        |
| 3.2.4 – Eaux souterraines                                         | 29        |
| D'après le site internet BASOL :                                  | 30        |
| Données ARS : périmètre de protection de captage                  | 30        |
| Bilan                                                             | 30        |
| 3.2.5 – le milieu naturel                                         | 32        |
| 3.2.5.1 - Occupation actuel des sols                              | 32        |
| 3.2.5.2 - Occupation des sols état futur                          | 38        |
| 3.2.5.3 - Inventaires du patrimoine naturel et paysager           | 39        |
| 3.2.5.4 – Bilan et enjeux                                         | 42        |
| 3.2.6 – Patrimoine                                                | 43        |
| 3.2.7 – Réseaux                                                   | 44        |
| 3.2.8 – Les dangers                                               | 45        |
| 3.2.8.1 - Dangers liés aux conditions climatiques                 | 45        |
| 3.2.8.2 - Dangers liés aux inondations                            | 45        |
| 3.2.8.3 - Dangers liés à la sismicité                             | 45        |
| 3.2.8.4 – La foudre                                               | 46        |
| 3.2.8.5 - Dangers liés aux voies de circulation                   | 48        |
| 3.2.8.6 - Dangers lié à une chute d'avion                         | 49        |
| 3.2.8.7 - Dangers d'attentat ou d'acte de malveillance            | 49        |
| 3.2.8.8 – Incendie d'origine extérieure au site                   | 49        |
| 3.2.8.9 - Dangers liés aux stations services                      | 49        |



|                                                                                              |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.2.9 – Les servitudes d'utilité publique.....                                               | 50        |
| 3.2.10 – Conclusion .....                                                                    | 51        |
| 3.3 – CONTRAINTES TECHNIQUES ET GEOMETRIQUES .....                                           | 52        |
| 3.3.1 - Contraintes géométriques du site .....                                               | 52        |
| 3.3.2 – Contraintes commerciales et réglementaires.....                                      | 52        |
| 3.3.3 - Contraintes techniques: .....                                                        | 52        |
| <b>PIECE 4 – PROPOSITION D'AMENAGEMENT.....</b>                                              | <b>54</b> |
| 4.1 – DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT PROPOSE.....                                              | 55        |
| 4.1.1 – Référentiel technique :.....                                                         | 55        |
| 4.1.2 - Principes généraux d'aménagements : .....                                            | 55        |
| 4.1.2.1 - Cheminements et desserte.....                                                      | 55        |
| 4.1.2.2 – aménagements routiers.....                                                         | 56        |
| 4.1.2.3 – Profils en travers type .....                                                      | 56        |
| 4.1.2.4 – Profils en long.....                                                               | 57        |
| 4.1.2.5 – Dimensions des places de stationnement:.....                                       | 58        |
| 4.1.3 - Equipements : .....                                                                  | 58        |
| 4.1.3.1 – Routiers :.....                                                                    | 58        |
| 4.1.3.2 - Autres : .....                                                                     | 59        |
| 4.1.4 – Vérification des Visibilités et des longueurs d'accélération et décélération : ..... | 59        |
| 4.1.4.1 - Visibilités .....                                                                  | 59        |
| 4.1.4.2 – Accélération et décélération (Chapitre 5.2.6 ICTALL).....                          | 60        |
| 4.1.5 – Cadre et Confort : .....                                                             | 60        |
| 4.2 – OUVRAGE D'ART .....                                                                    | 61        |
| 4.2.1 – Données géométriques .....                                                           | 61        |
| 4.2.1.1 – Voie rétablie :.....                                                               | 61        |
| 4.2.1.2 – Voies franchies :.....                                                             | 61        |
| 4.2.2 – Données techniques.....                                                              | 61        |
| 4.2.2.1 – Tablier : .....                                                                    | 61        |
| 4.2.2.2 – Travure: .....                                                                     | 61        |
| 4.2.2.3 – Structure: .....                                                                   | 62        |
| 4.2.2.4 – Appuis:.....                                                                       | 63        |
| 4.2.2.5 – Superstructures: .....                                                             | 63        |
| 4.2.3 – Données d'exploitation .....                                                         | 63        |
| 4.2.4 – Planning prévisionnel.....                                                           | 64        |
| 4.2.5 – Budget prévisionnel .....                                                            | 64        |
| 4.2.5.1 – Solution à deux travées:.....                                                      | 64        |
| 4.3 – PRINCIPE DE PHASAGE DES TRAVAUX .....                                                  | 65        |
| 4.4 – DECONSTRUCTION DU RESTAURANT.....                                                      | 69        |
| 4.5 – DEROGATION ENVISAGEE.....                                                              | 76        |
| <b>PIECE 5 – ELEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS.....</b>                                  | <b>77</b> |
| 5.1 – ESTIMATION SOMMAIRE DE L'OPERATION .....                                               | 78        |
| 5.2 – MAITRE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT .....                                                  | 78        |
| 5.3 – PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET CADRE REGLEMENTAIRE.....                                 | 79        |
| 5.3.1 – Procédure Loi Sur l'Eau (Code de l'Environnement) .....                              | 79        |
| 5.3.2 – Procédure liée au Code de l'Urbanisme .....                                          | 79        |
| 5.3.3 – Procédure ICPE (Code de l'environnement) .....                                       | 79        |
| 5.3.4 – Procédure liée au Code de l'environnement hors ICPE et Loi Sur l'Eau.....            | 80        |

---

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.3.5 – Procédure liée au Code Général des Collectivités Territoriales ..... | 81        |
| 5.3.6 – Procédure liée au Code Forestier .....                               | 81        |
| 5.4 – PLANNING .....                                                         | 82        |
| <b>PIECE 6 – ANNEXES .....</b>                                               | <b>84</b> |
| ANNEXE 1 .....                                                               | 85        |
| ANNEXE 2 .....                                                               | 86        |
| ANNEXE 3 .....                                                               | 87        |
| ANNEXE 4 .....                                                               | 88        |
| ANNEXE 5 .....                                                               | 89        |
| ANNEXE 6 .....                                                               | 90        |
| ANNEXE 7 .....                                                               | 91        |





## 1.1 – Contexte général et contractuel de l'opération

Le présent dossier a pour objet d'être soumis à l'approbation ministérielle, ainsi, il est réalisé conformément aux circulaires 87/88 et 2002-63.

Dans le cadre du renouvellement des sous-concessions des aires autoroutières de SANEF, le groupement DELEK-ELIOR a proposé un programme ambitieux et de qualité pour offrir le meilleur service à leur client tout en conservant un environnement naturel de qualité.

## 1.2 – Objectifs de l'aménagement

Principaux objectifs :

- Mutualisation des services par le fait de créer une aire bilatérale,
- Canaliser, en plus des flux des 2 directions de l'A4, une clientèle locale par une possibilité d'accès depuis le RD 903,
- Améliorer la qualité des services (stationnement, accueil des clients, sécurisation des cheminements....) Tout en préservant le cadre naturel et boisé du site.

Cf. carte de localisation des aires de service au 1/50 000.





# LOCALISATION DES AIRES DE SERVICE VERDUN SAINT-NICOLAS

N° DOSSIER : IE 111131



DOSSIER DE DEMANDE DE PRINCIPE  
CONSULTATION DES SERVICES

SOURCE : EXTRAIT DES CARTES I.G.N TOP 25

DATE : JUIL. 2011

ECHELLE :  
1 / 50 000

0 1000 2000

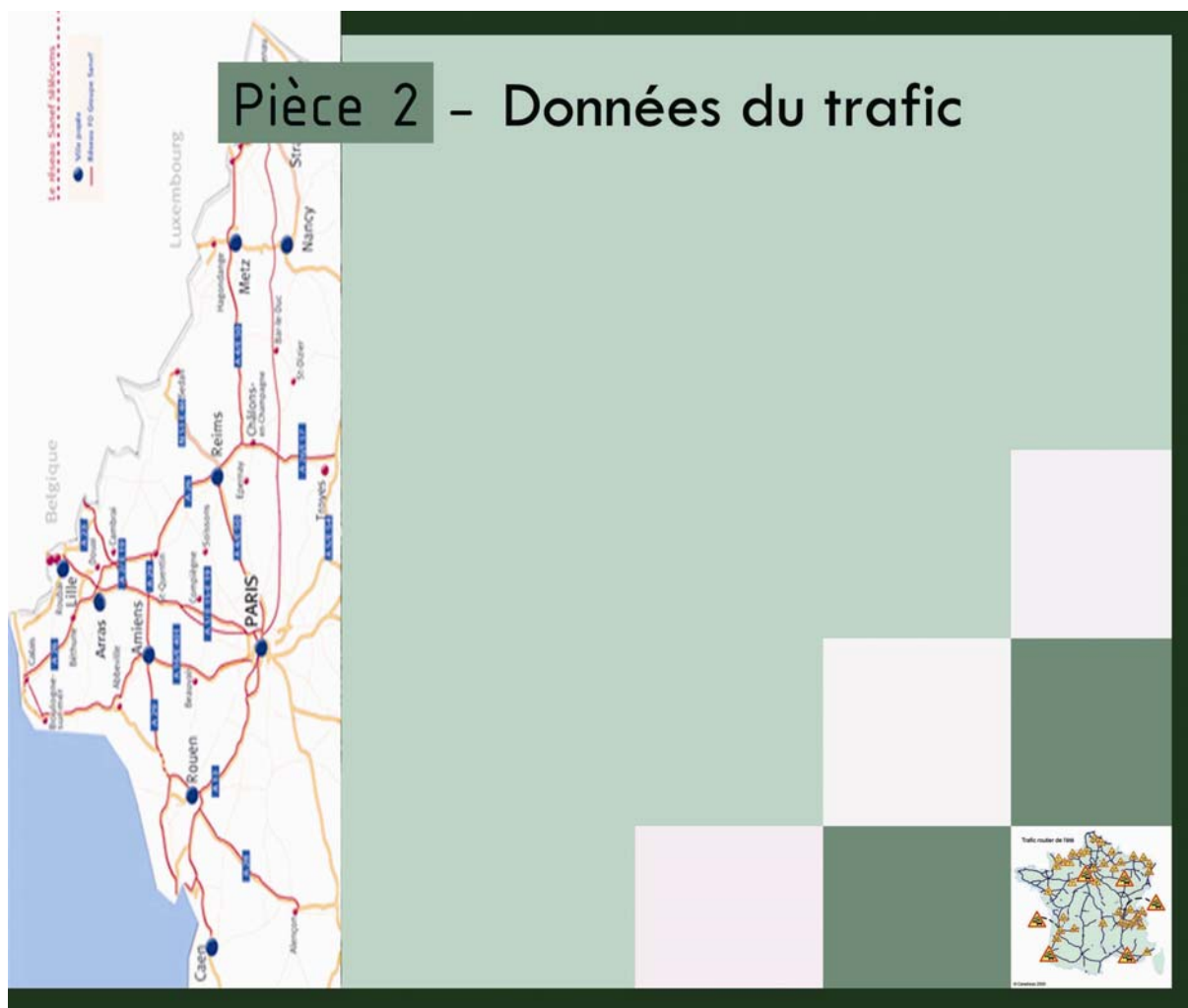
AUTEUR : NM



Localisation des Aires de Service  
Verdun Saint-Nicolas



## Pièce 2 – Données du trafic





## MONOGRAPHIE DE L'AIRE DE SERVICE DE VERDUN ST NICOLAS SUD (1/4)

### Présentation générale

|           |                                                       |
|-----------|-------------------------------------------------------|
| Autoroute | A4                                                    |
| PK        | 261                                                   |
| Sens      | Paris / Strasbourg                                    |
|           | aire bidirectionnelle<br>(pont restaurant piétonnier) |
| Surface   | 10,26 ha                                              |
| Échéance  | 20/10/2011                                            |



### Trafic

Trafic au droit de l'aire (en véh. / jour)

| Sens P/S     | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005         | 2006         | 2007         | 2008         | 2009         |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| VL           | 6 091        | 6 355        | 6 404        | 6 544        | 6 503        | 6 484        | 6 431        | 6 067        | 6 164        |
| PL           | 1 490        | 1 498        | 1 467        | 1 488        | 1 437        | 1 518        | 1 603        | 1 525        | 1 229        |
| <b>Total</b> | <b>7 581</b> | <b>7 853</b> | <b>7 871</b> | <b>8 032</b> | <b>7 940</b> | <b>8 002</b> | <b>8 034</b> | <b>7 592</b> | <b>7 393</b> |

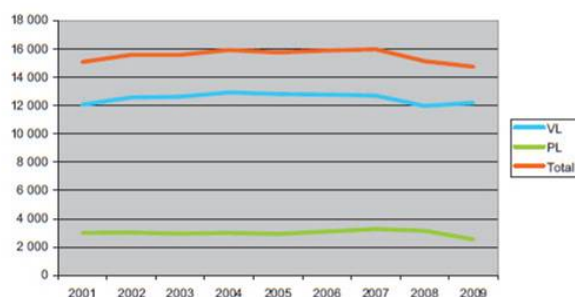
  

| Sens S/P     | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005         | 2006         | 2007         | 2008         | 2009         |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| VL           | 5 980        | 6 218        | 6 218        | 6 377        | 6 323        | 6 296        | 6 266        | 5 911        | 6 030        |
| PL           | 1 522        | 1 524        | 1 491        | 1 523        | 1 500        | 1 583        | 1 678        | 1 632        | 1 315        |
| <b>Total</b> | <b>7 502</b> | <b>7 742</b> | <b>7 709</b> | <b>7 900</b> | <b>7 823</b> | <b>7 879</b> | <b>7 944</b> | <b>7 543</b> | <b>7 345</b> |

| CUMUL        | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| VL           | 12 071        | 12 573        | 12 622        | 12 921        | 12 826        | 12 780        | 12 697        | 11 978        | 12 194        |
| PL           | 3 012         | 3 022         | 2 958         | 3 011         | 2 937         | 3 101         | 3 281         | 3 157         | 2 544         |
| <b>Total</b> | <b>15 083</b> | <b>15 595</b> | <b>15 580</b> | <b>15 932</b> | <b>15 763</b> | <b>15 881</b> | <b>15 978</b> | <b>15 135</b> | <b>14 738</b> |

Evolution du trafic - 2 sens cumulés



Trafic mensuel 2007  
(en véh. / jour)

| VL+PL          | Sens P/S    | Sens S/P    | 2 sens        |
|----------------|-------------|-------------|---------------|
| Janvier        | 6519        | 6609        | 13 128        |
| Février        | 7150        | 6961        | 14 111        |
| Mars           | 7246        | 7412        | 14 658        |
| Avril          | 8715        | 8474        | 17 189        |
| Mai            | 8018        | 8112        | 16 130        |
| Juin           | 8599        | 8460        | 17 059        |
| Juillet        | 9254        | 9362        | 18 616        |
| Août           | 9137        | 8867        | 18 004        |
| Septembre      | 8354        | 8072        | 16 426        |
| Octobre        | 7905        | 7718        | 15 623        |
| Novembre       | 7650        | 7570        | 15 220        |
| Décembre       | 7811        | 7643        | 15 454        |
| <b>Moyenne</b> | <b>8034</b> | <b>7944</b> | <b>15 978</b> |

### Taux de captage

|                             | Sens Paris Strasbourg |              |              | 2 sens cumulés |              |              |
|-----------------------------|-----------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
|                             | VL                    | PL           | VL + PL      | VL             | PL           | VL + PL      |
| Moyenne journalière semaine | 815                   | 364          | 1 179        | 1 610          | 716          | 2 326        |
| Trafic TMJA                 | 6 696                 | 1 658        | 8 354        | 13 053         | 3 373        | 16 426       |
| <b>Taux moyen</b>           | <b>12,2%</b>          | <b>22,0%</b> | <b>14,1%</b> | <b>12,3%</b>   | <b>21,2%</b> | <b>14,2%</b> |

(réf. : septembre 2007)

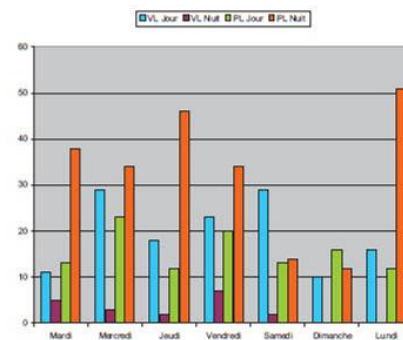
### Stationnement

Nombre de places VL : 72 (dont 1 PMR)  
Nombre de places PL : 55

Nombre de véhicules stationnés (semaine du 29/01/08 au 05/02/08)

|          | VL Jour | VL Nuit | PL Jour | PL Nuit |
|----------|---------|---------|---------|---------|
| Mardi    | 11      | 5       | 13      | 38      |
| Mercredi | 29      | 3       | 23      | 34      |
| Jeudi    | 18      | 2       | 12      | 46      |
| Vendredi | 23      | 7       | 20      | 34      |
| Samedi   | 29      | 2       | 13      | 14      |
| Dimanche | 10      | 0       | 16      | 12      |
| Lundi    | 16      | 0       | 12      | 51      |

Jour : 11h / 14h - Nuit : 23h / 2h







## MONOGRAPHIE DE L'AIRE DE SERVICE DE VERDUN ST NICOLAS NORD (1/4)

### Présentation générale

|           |                                                       |
|-----------|-------------------------------------------------------|
| Autoroute | A4                                                    |
| PK        | 261                                                   |
| Sens      | Strasbourg / Paris                                    |
|           | aire bidirectionnelle<br>(pont restaurant piétonnier) |
| Surface   | 13,25 ha                                              |
| Échéance  | 20/10/2011                                            |

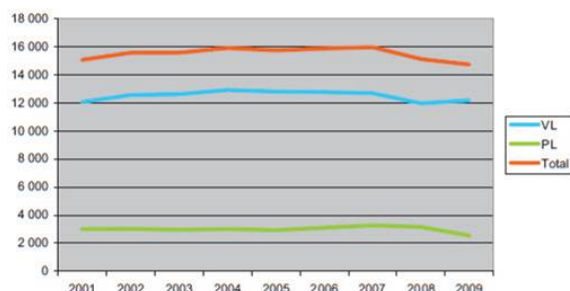


### Trafic

Trafic au droit de l'aire (en véh. / jour)

|              |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Sens S/P     | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          |
| VL           | 5 980         | 6 218         | 6 218         | 6 377         | 6 323         | 6 296         | 6 266         | 5 911         | 6 030         |
| PL           | 1 522         | 1 524         | 1 491         | 1 523         | 1 500         | 1 583         | 1 678         | 1 632         | 1 315         |
| <b>Total</b> | <b>7 502</b>  | <b>7 742</b>  | <b>7 709</b>  | <b>7 900</b>  | <b>7 823</b>  | <b>7 879</b>  | <b>7 944</b>  | <b>7 543</b>  | <b>7 345</b>  |
| Sens P/S     | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          |
| VL           | 6 091         | 6 355         | 6 404         | 6 544         | 6 503         | 6 484         | 6 431         | 6 067         | 6 164         |
| PL           | 1 490         | 1 498         | 1 467         | 1 488         | 1 437         | 1 518         | 1 603         | 1 525         | 1 229         |
| <b>Total</b> | <b>7 581</b>  | <b>7 853</b>  | <b>7 871</b>  | <b>8 032</b>  | <b>7 940</b>  | <b>8 002</b>  | <b>8 034</b>  | <b>7 592</b>  | <b>7 393</b>  |
| CUMUL        | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          |
| VL           | 12 071        | 12 573        | 12 622        | 12 921        | 12 826        | 12 780        | 12 697        | 11 978        | 12 194        |
| PL           | 3 012         | 3 022         | 2 958         | 3 011         | 2 937         | 3 101         | 3 281         | 3 157         | 2 544         |
| <b>Total</b> | <b>15 083</b> | <b>15 595</b> | <b>15 580</b> | <b>15 932</b> | <b>15 763</b> | <b>15 881</b> | <b>15 978</b> | <b>15 135</b> | <b>14 738</b> |

Evolution du trafic - 2 sens cumulés



Trafic mensuel 2007  
(en véh. / jour)

| VL+PL          | Sens S/P    | Sens P/S    | 2 sens        |
|----------------|-------------|-------------|---------------|
| Janvier        | 6609        | 6519        | 13 128        |
| Février        | 6961        | 7150        | 14 111        |
| Mars           | 7412        | 7246        | 14 658        |
| Avril          | 8474        | 8715        | 17 189        |
| Mai            | 8112        | 8018        | 16 130        |
| Juin           | 8460        | 8599        | 17 059        |
| Juillet        | 9362        | 9254        | 18 616        |
| Août           | 8867        | 9137        | 18 004        |
| Septembre      | 8072        | 8354        | 16 426        |
| Octobre        | 7718        | 7905        | 15 623        |
| Novembre       | 7570        | 7650        | 15 220        |
| Décembre       | 7643        | 7811        | 15 454        |
| <b>Moyenne</b> | <b>7944</b> | <b>8034</b> | <b>15 978</b> |

### Taux de captage

|                             | Sens Strasbourg Paris |              |              | 2 sens cumulés |              |              |
|-----------------------------|-----------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
|                             | VL                    | PL           | VL + PL      | VL             | PL           | VL + PL      |
| Moyenne journalière semaine | 795                   | 352          | 1 147        | 1 610          | 716          | 2 326        |
| Trafic TMJA                 | 6 357                 | 1 715        | 8 072        | 13 053         | 3 373        | 16 426       |
| <b>Taux moyen</b>           | <b>12,5%</b>          | <b>20,5%</b> | <b>14,2%</b> | <b>12,3%</b>   | <b>21,2%</b> | <b>14,2%</b> |

(réf. : septembre 2007)

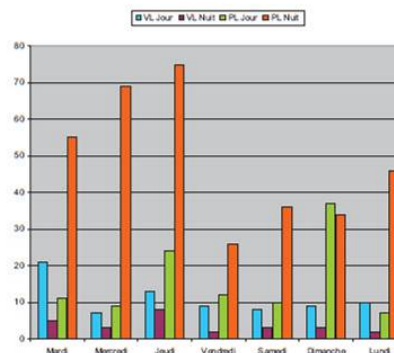
### Stationnement

Nombre de places VL : 103 (dont 3 PMR)  
Nombre de places VL ext. : 15  
Nombre de places PL : 33

Nombre de véhicules stationnés (semaine du 29/01/08 au 05/02/08)

|          | VL Jour | VL Nuit | PL Jour | PL Nuit |
|----------|---------|---------|---------|---------|
| Mardi    | 21      | 5       | 11      | 55      |
| Mercredi | 7       | 3       | 9       | 69      |
| Jeudi    | 13      | 8       | 24      | 75      |
| Vendredi | 9       | 2       | 12      | 26      |
| Samedi   | 8       | 3       | 10      | 36      |
| Dimanche | 9       | 3       | 37      | 34      |
| Lundi    | 10      | 2       | 7       | 46      |

Jour : 11h / 14h - Nuit : 23h / 2h



Compte tenu des informations sur le trafic qui nous ont été transmises par la SANEF (Appel d'offres pour le renouvellement des conventions d'occupation des aires de service du Groupe SANEF – chapitre 3.2 Monographie), il apparaît que le nombre de véhicule par jour sur cette axe a stagné voir légèrement diminué entre 2001 et 2009. Nous partons alors sur la valeur de 15 000 véh/jour (VL+PL) sur les 2 sens cumulés. La répartition entre VL et PL est de l'ordre de 80 % de VL et 20 % de PL.

Les données de 2007 nous fournissent également le taux de captage des aires (2 sens cumulés) : VL 12,3 % - PL 21,2% -

Ainsi pour 2013 nous retenons les valeurs suivantes :

Trafic au droit de l'aire : 12 000 VL et 3 000 PL

Taux de captage de : 12 % pour les VL (1 440 VL/j) et 21 % pour les PL (630 PL/j)

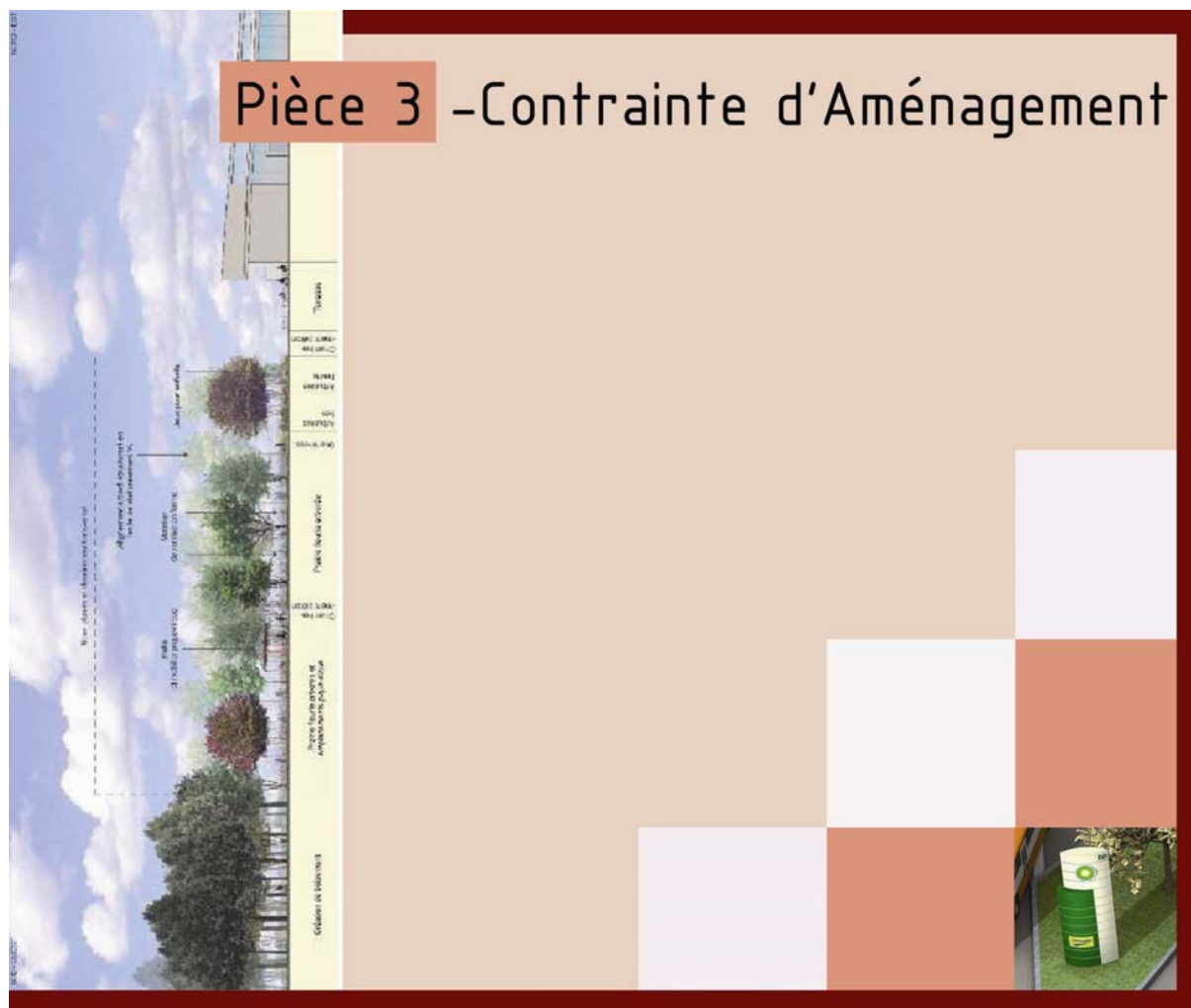
Pour déterminer le trafic en 2029 (dans 15 ans) nous prenons une croissance de 1 % par an. Nous obtenons alors :

Trafic au droit de l'aire : 14 000 VL et 3 500 PL

Captage de : 1 690 VL/j et 740 PL/j

Ces différentes données seront utilisées pour la conception technique des infrastructures du projet (géométrie, ouvrage d'art, chaussées ...).

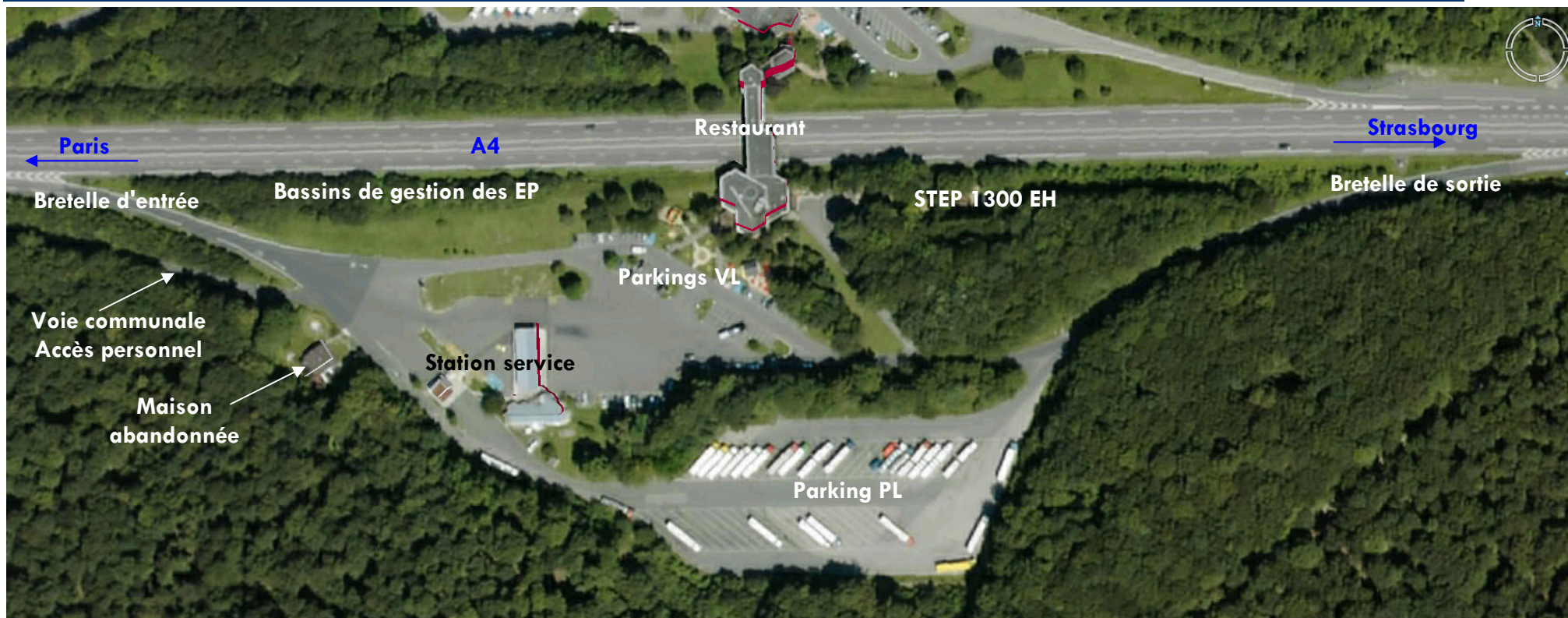




## 3.1 – Description du site et de son fonctionnement

Cf. pièce 6, annexe 1 : Plan d'état des lieux et plan topographique avec réseaux

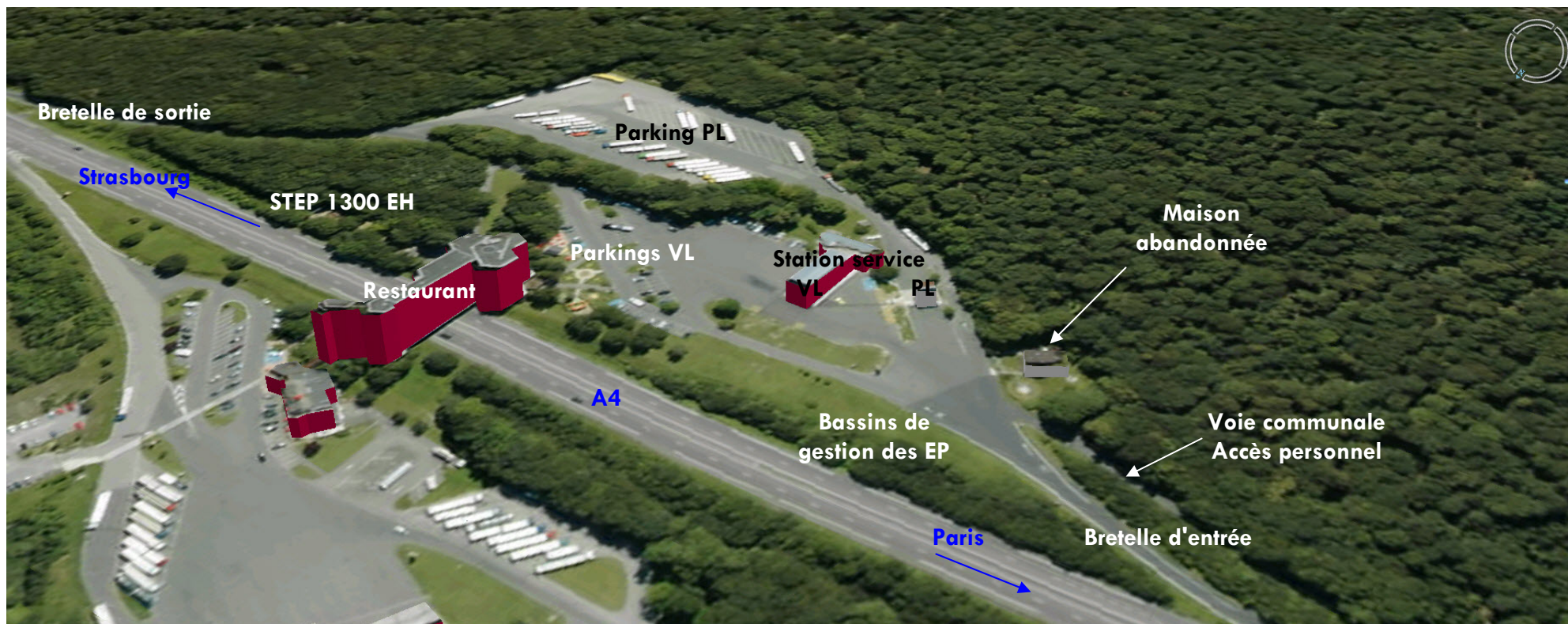
### 3.1.1 – Aire de service SUD :



vue aérienne n°1 de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas sud – Géoportail 3D







Vue aérienne n°2 de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas sud – Géoportail 3D

### 3.1.1.1 – La station service :

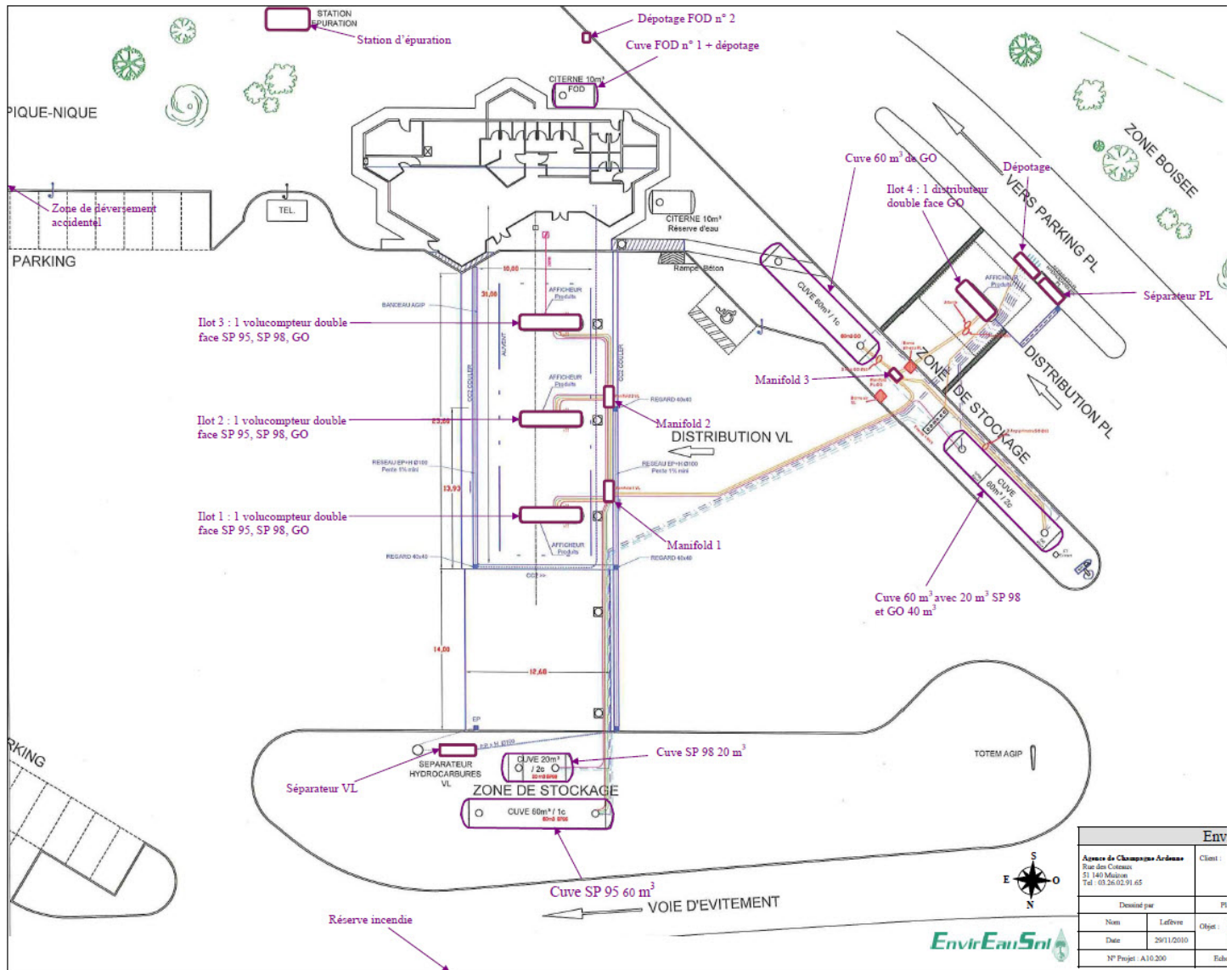


Figure extrait du dossier diagnostic environnemental sur la station Agip aire de Verdun Saint-Nicolas sud A4 –  
EnvieEauSol le 10 janvier 2010

La station service de l'aire de service Verdun Saint-Nicolas Sud comporte 3 doubles volucompteurs pour la distribution de carburant VL et un double pour la distribution de gazoil PL.

La partie stockage de carburant est composée de :

- Une cuve 60 m<sup>3</sup> de GO
- Une cuve de 60 m<sup>3</sup> avec 20 m<sup>3</sup> de SP98 et 40 m<sup>3</sup> de GO
- Une cuve de 20 m<sup>3</sup> de SP 98
- Une cuve de 60 m<sup>3</sup> de SP 95
- Une cuve de 10 m<sup>3</sup> de FOD





Deux séparateurs d'hydrocarbures sont présents, un au niveau de la distribution PL et du dépotage et un au niveau de la distribution VL.

Le bâtiment de la station service (boutique) dispose de toilettes homme/femme et de sa propre station d'épuration.

Une citerne de 10 m<sup>3</sup> utilisée comme réserve d'eau est présente à proximité du bâtiment.

#### 3.1.1.2 – La partie restauration :

Le restaurant est situé au dessus de l'autoroute A4, seul un snack est présent sur l'aire de service.

#### 3.1.1.3 – Les parkings :

Deux zones de parkings sont identifiables sur cette aire de service. Tout d'abord il y a la partie sud de l'aire de service dédié au stationnement des PL, puis au nord de l'aire de service on trouve les parkings VL.

Quelques places de stationnements VL sont également présentes au niveau de la station service.

#### 3.1.1.4 – Les réseaux :

De manière générale les raccordements aux réseaux de distribution (Basse et moyenne tension, Téléphonie, Eau potable) sont issus de l'aire Nord et transitent sous l'autoroute A4.

Les eaux pluviales sont décrites dans le chapitre suivant 3.1.1.5. et les eaux usées dans le chapitre 3.1.1.6.

### **BASSE ET MOYENNE TENSION**

2 transformateurs relevés sur site :

1 de 630KVA dans la culée du pont restaurant (photo1 et 2)

1 à proximité de la station service (photo3) alimenté par le premier Transformateur (Cf. DR ERDF)

Photo 1 et 2 (culée du pont restaurant) :



Photo3 :



## TELEPHONIE

France Telecom : depuis la ligne aérienne sur RD 903 en souterrain après passage sous A4 (Cf. DR FT)

A noter la présence d'une cabine téléphonique près de la station service



---

## EAU POTABLE /DEFENSE INCENDIE

Compteur général sur l'aire Nord mais conduite en Fonte DN 100mm sous A4 jusqu'à la culée du pont restaurant.

3 compteurs identifiés :

- Celui de ELIOR (40M<sup>3</sup>/h) dans l'espace vert longeant l'A4),
- Celui de la station service dans l'espace vert à gauche des pistes,
- Celui de la station d'épuration,

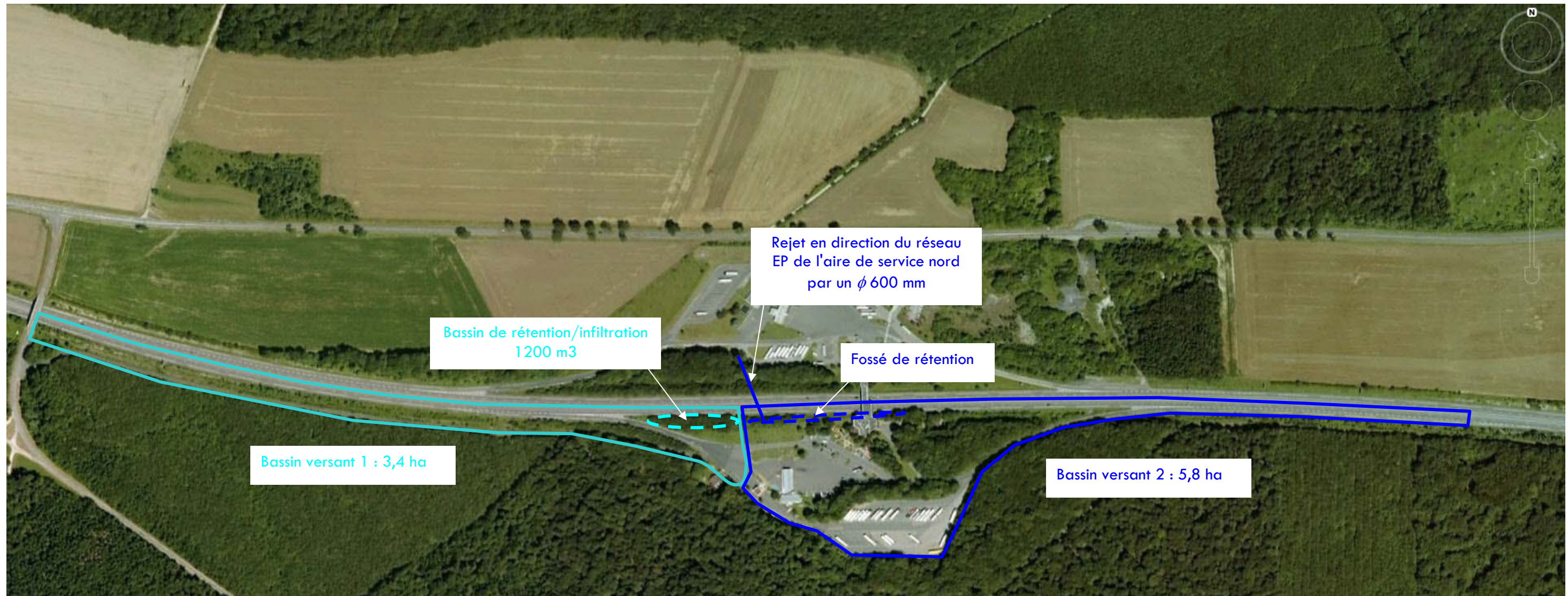
A Noter une attente dans un regard (Té + vanne +plaque pleine) avant le pont restaurant.

Pas de possibilité de vérification de la défense incendie, à ce jour.

Un seul point d'eau identifié vers les cuves fuel.

FUEL : Il est noté la présence de 2 cuves fuel (chauffage bâtiment) à proximité de la culée du pont restaurant.

### 3.1.1.5 – La gestion des Eaux Pluviales :



Bassin versant aire de Verdun Saint-Nicolas – photo aérienne Google Earth

L'aire de service Verdun/Saint-Nicolas sud peut être découpée en 2 bassins versants.

Le bassin versant 1 à l'ouest, d'une superficie d'environ 3,4 ha,

Le bassin versant 2 à l'est, d'une superficie d'environ 5,8 ha.

Les eaux pluviales issues du bassin versant 1 sont gérées dans un bassin de rétention infiltration d'une capacité de 1200 m<sup>3</sup>. Les eaux pluviales du bassin versant 2 sont quant à elles collectées puis dirigées vers le fossé longeant l'autoroute. Ce fossé joue le rôle de rétention dans sa partie la plus à l'ouest. Une canalisation ø 600 mm dirige les EP de ce bassin versant vers le réseau EP de l'aire de service nord.

La zone de distribution de carburant dispose de deux séparateurs d'hydrocarbures, un premier pour la distribution PL et un second pour la distribution VL.



### 3.1.1.6 – La gestion des eaux usées : Les stations d'épurations :

Sur l'aire de service sud les eaux usées sont gérées par l'intermédiaire d'un réseau séparatif puis traitées par deux stations d'épuration.

Une unité de traitement gère les eaux usées issues de la station service alors qu'une seconde gère les eaux usées du restaurant.



Station d'épuration de la station service

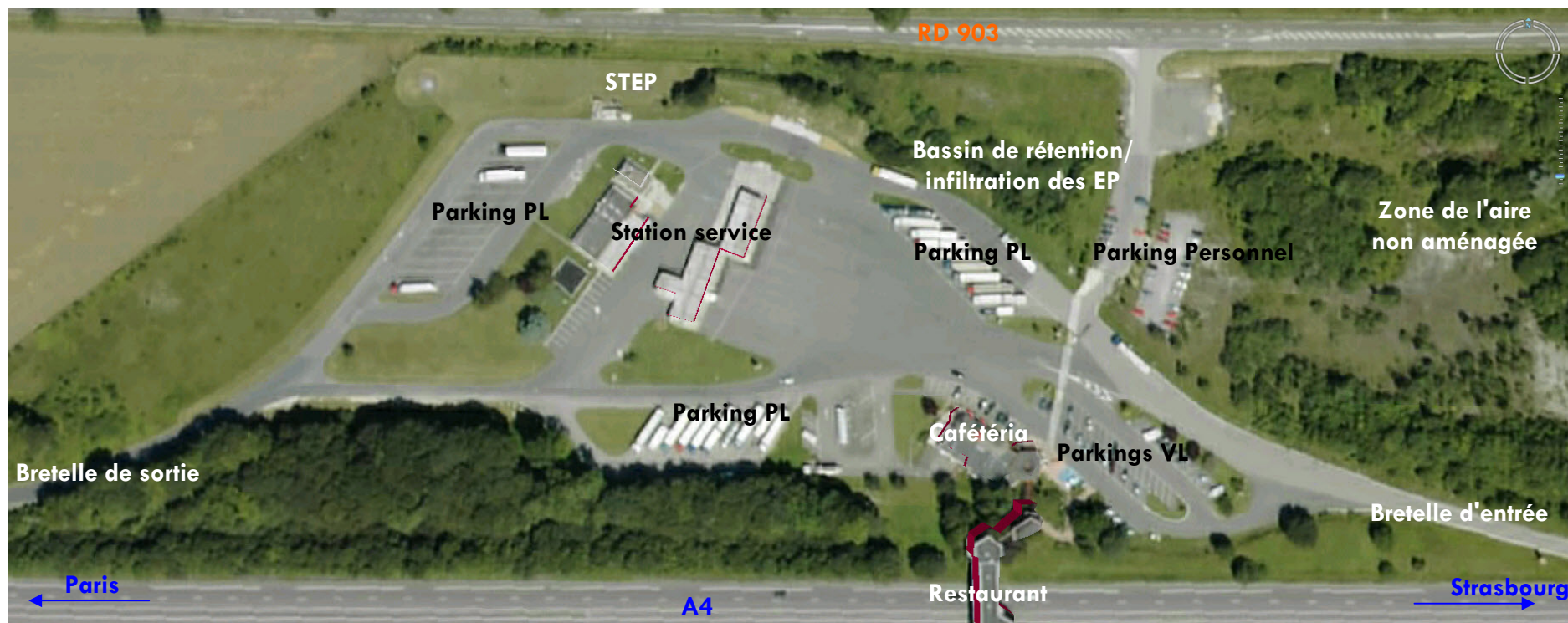


Station d'épuration du restaurant (1300 EH)

Les eaux usées traitées sont ensuite rejetées dans le réseau d'eaux pluviales.

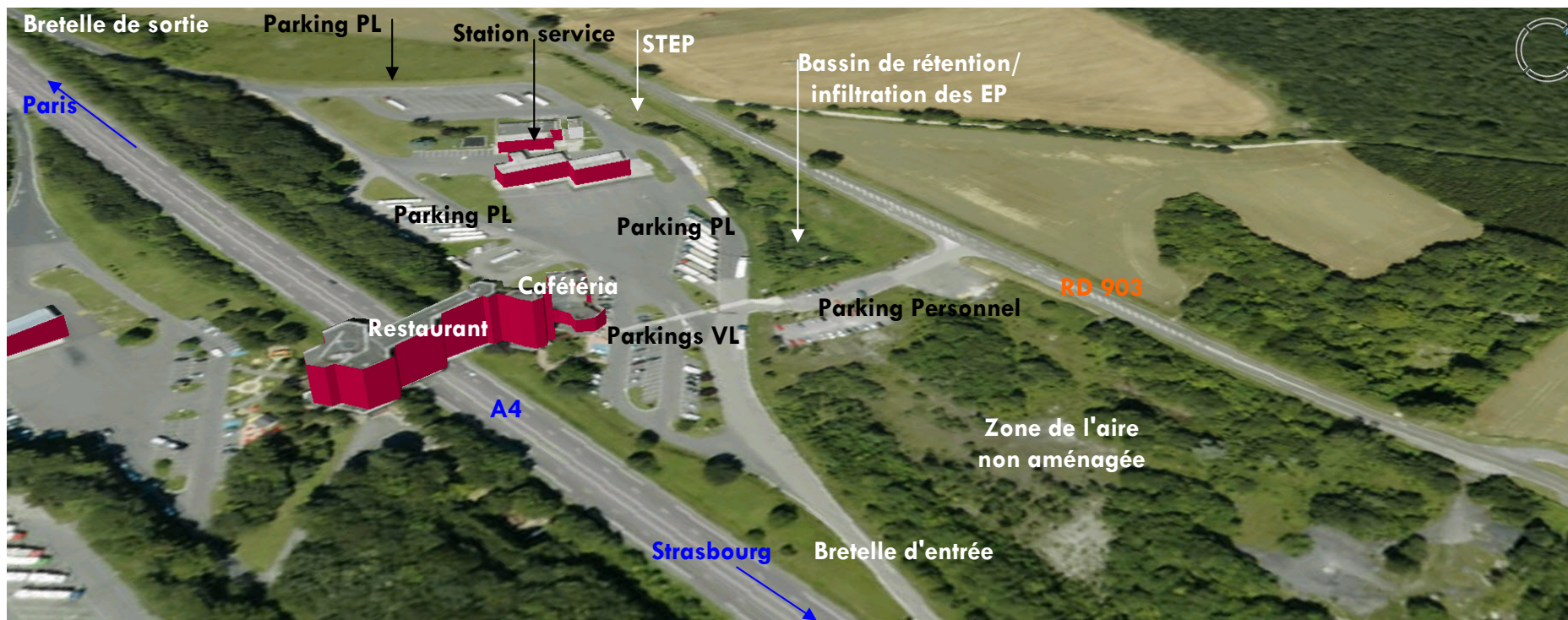
Ces deux unités font l'objet d'un suivi et d'un contrôle régulier.

### 3.1.2 – Aire de service NORD :



vue aérienne n°1 de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas nord – Géoportail 3D





Vue aérienne n°2 de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas nord – Géoportail 3D

### 3.1.2.1 – La station service :

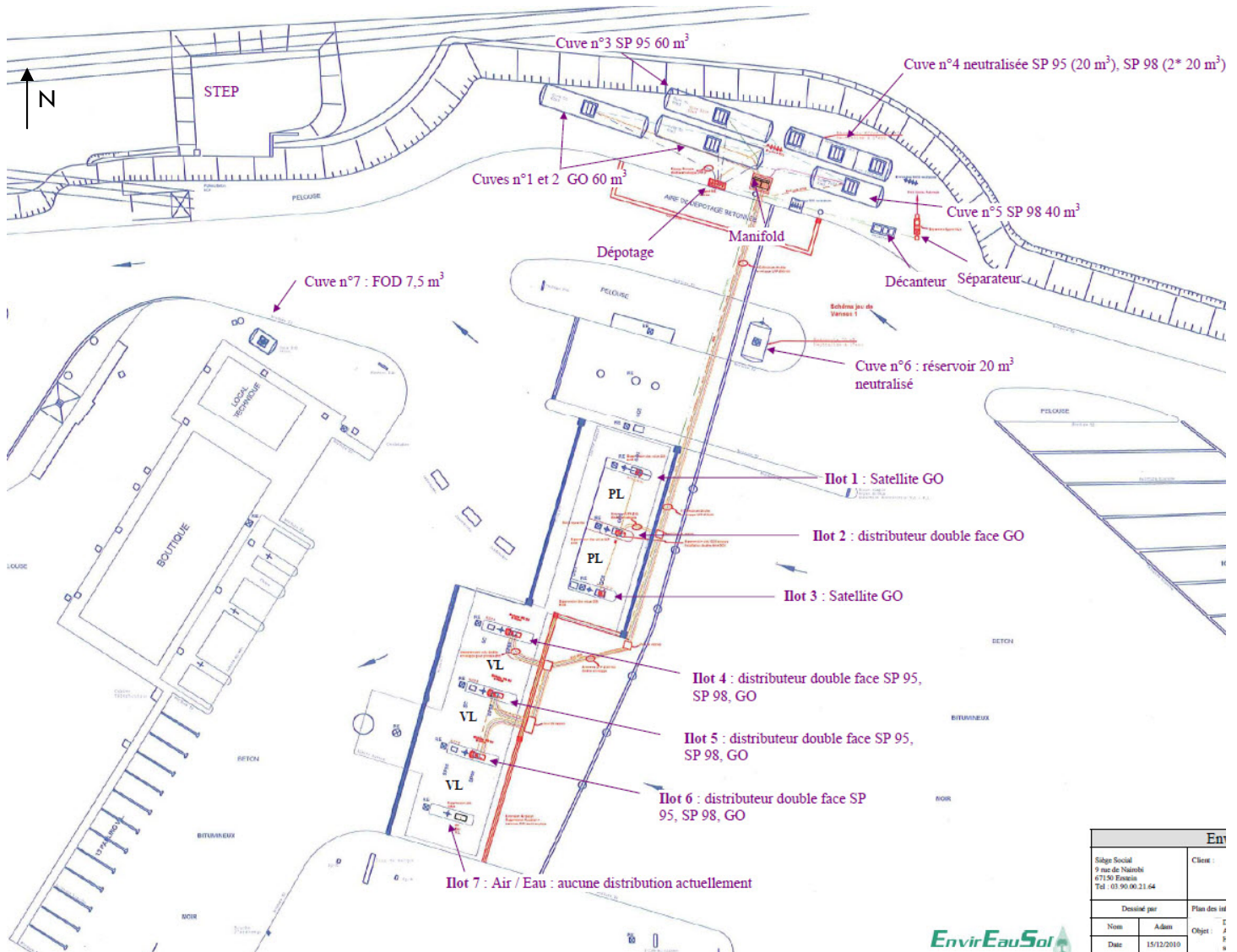


Figure extrait du dossier diagnostic environnemental sur la station Agip aire de Verdun Saint-Nicolas nord A4 –  
EnvirEauSol le 15 février 2011

La station service de l'aire de service Verdun Saint-Nicolas nord comporte 3 doubles volucompteurs pour la distribution de carburant VL et un double et deux simples pour la distribution de gazoil PL. Une îlot de distribution VL n'est pas utilisé actuellement.

La partie stockage de carburant est composée de :

- Deux cuve 60 m<sup>3</sup> de GO
- Deux cuves neutralisées pour cause de pollution (fuite) de 40 m<sup>3</sup> et 20 m<sup>3</sup>
- Une cuve de 40 m<sup>3</sup> de SP 98
- Une cuve de 60 m<sup>3</sup> de SP 95
- Une cuve de 7,5 m<sup>3</sup> de FOD





Un séparateur d'hydrocarbure est présent pour gérer l'ensemble de la zone de distribution/dépotage.

Le bâtiment de la station service (boutique) dispose de toilettes homme/femme connectés à la STEP présente à l'ouest de la zone de stockage des hydrocarbures.

### 3.1.2.2 – La partie restauration :

Sur cette aire de service, nous retrouvons un accès au restaurant passerelle mais aussi une cafétéria.

### 3.1.2.3 – Les parkings :

L'aire de service nord dispose d'une zone de parking VL en entrée d'aire ainsi qu'au niveau du bâtiment de la station service. Trois secteurs de parking PL sont également présents.

### 3.1.2.4 – Les réseaux :

Cette aire de service est le point d'entrée des réseaux sur les 2 aires

#### **BASSE TENSION :**

2 alimentations distinctes avec :

Un transfo aérien pour la station service (Photo1).

Un câble souterrain vers la partie restaurant dans la suite d'un poteau HTA à proximité du portail d'accès (photo N°2). D'après la demande de renseignement ce câble alimente le transformateur situé dans la culée du pont restaurant sur l'aire SUD.

Photo N°1



Photo N°2



Il est à noter que le surplomb de la ligne HTA longeant la limite Nord fera l'objet de vérification par rapport au gabarit de la voie d'accès à la pompe extérieure.

#### TELEPHONIE

On note une ligne aérienne le long de la RD903, un seul point de départ mentionné sur la demande de renseignement situé en pied de poteau à proximité de la station service puis poursuite du réseau souterrain ensuite passant sous A4.

Il est aussi relevé sur le terrain la présence à chaque extrémité des voies d'accès des chambres de tirages (opérateurs Téléphonie).

#### EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE :

Pas de poteau d'incendie relevé sur site.

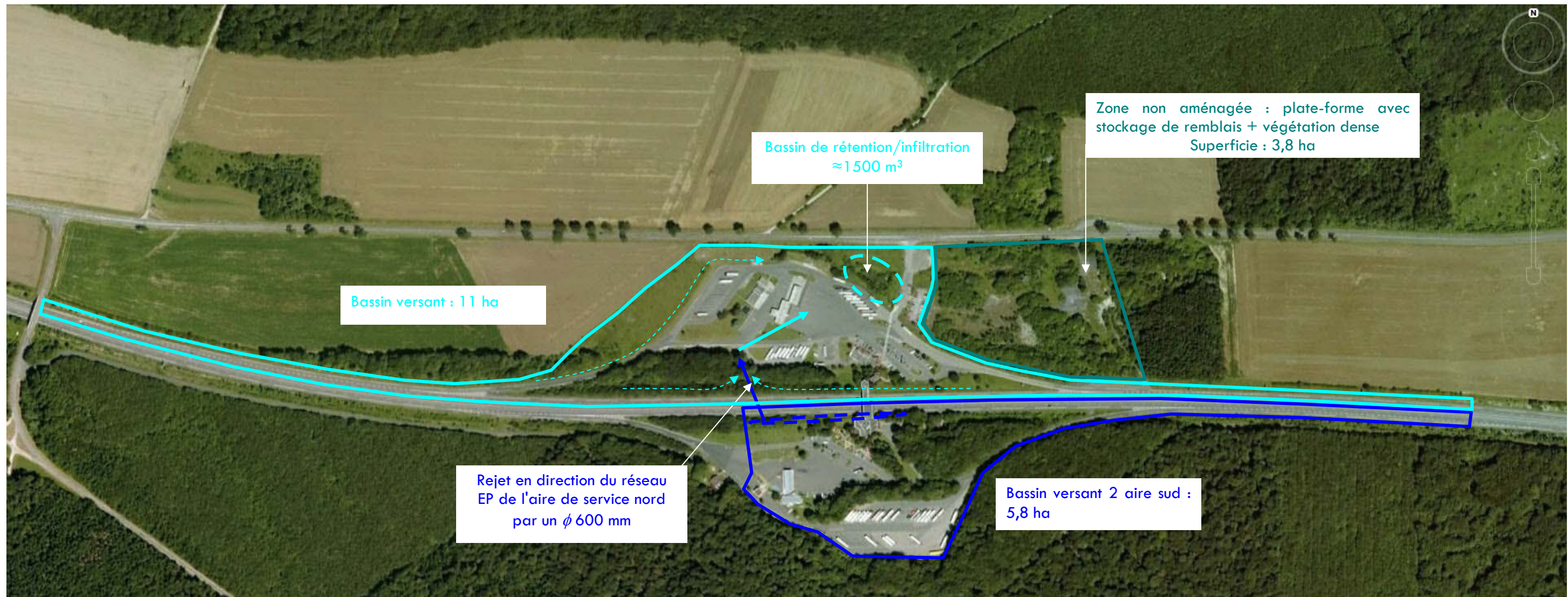
Le raccordement au réseau (il s'agit de l'extrémité de ce dernier) n'a pas été retrouvé mais serait situé dans la partie hors concession au Nord Est de l'aire.

Le réseau aurait subi de multiples reprises devant le restaurant en pied de pile et se dirige vers le passage sous A4.

Deux Compteurs sont relevés sur site, celui de la station service et celui à proximité de la fosse septique à l'arrière du restaurant.



### 3.1.2.5 – La gestion des Eaux Pluviales :



Bassin versant aire de Verdun Saint-Nicolas – photo aérienne Google Earth

L'aire de service Verdun/Saint-Nicolas nord peut être découpée en 2 bassins versants.

Le bassin versant principale, d'une superficie d'environ 11 ha,

Le bassin versant de la zone non aménagée à l'est, d'une superficie d'environ 3,8 ha.

Il faut noter que le bassin versant 2 de l'aire de service sud se jette dans le bassin versant principal de l'aire de service nord.

Les eaux pluviales issues de ces deux bassins versants sont gérées dans un bassin de rétention infiltration d'une capacité de 1500 m<sup>3</sup>. Les eaux pluviales du bassin versant de la zone non aménagée se dirigent vers un fossé en bord de la RD 903.

Sur les deux aires de service, les eaux pluviales sont infiltrées après rétention, il n'y a pas de rejet dans un réseau hydraulique superficiel. Les terrains sont relativement perméables car aucune zone humide ou eau stagnante n'a été répertoriée sur les sites.

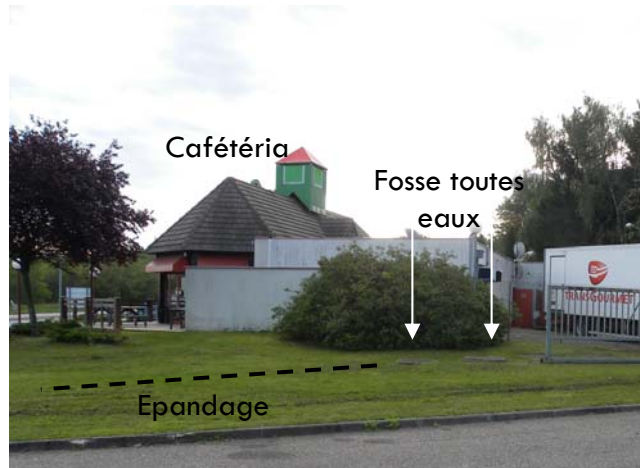
La zone de distribution de carburant dispose d'un séparateur d'hydrocarbures pour la distribution PL, VL et le dépotage.



### 3.1.2.6 – La gestion des eaux usées : La station d'épuration :

Tout comme sur l'aire de service sud, les eaux usées sont traitées dans des stations d'épuration puis rejetées dans le réseau eaux pluviales.

Une unité de traitement gère les eaux usées issues de la cafétéria et une seconde gère les eaux usées issues de la station service.



Ces unités font l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier.



## 3.2 – Enjeux environnementaux

Ce document a été rédigé en partie à partir :

- d'une visite sur site réalisée le 1 et 2 septembre 2011,
- de données recueillies auprès des services de l'état,
- des études "diagnostic environnemental sur les stations Agip aire de Verdun Saint-Nicolas nord/sud A4 – EnviEauSol - janvier et février 2011,
- les plans topographique et photogramétrique transmis par la SANEF.

### 3.2.1 – Le climat

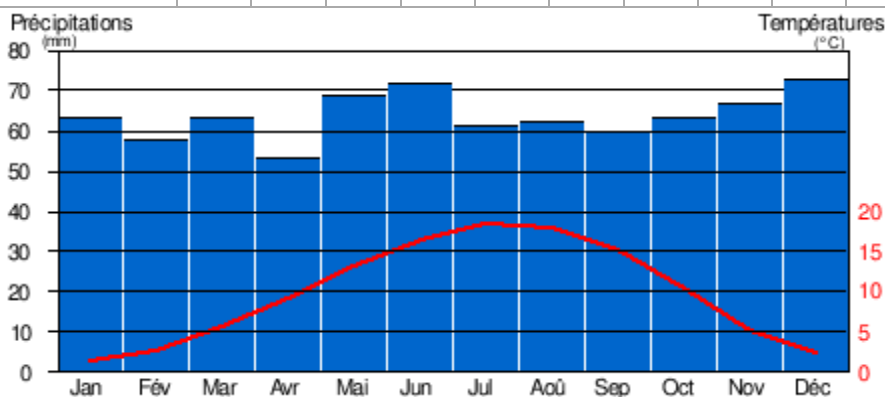
Le climat de Verdun est de type océanique dégradé, il tends à être tempéré continental. Comparés avec ceux de l'ouest de la France, les écarts de température entre l'hiver et l'été tendent à devenir plus importants: environ 17 °C entre les températures moyennes de janvier et juillet, contre 10 °C à Brest. Les hivers sont relativement froids (71,6 jours de gel par an en moyenne sur la période 1961-1990 et 29,5 jours de neige), les étés relativement chauds, et les précipitations sont à peu près bien réparties toute l'année. La position de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas sur les hauteurs du plateau font que les hivers sont plus rudes qu'en fond de vallée.

La station météorologique de Metz Frescaty est distante de 50 km environ de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas.

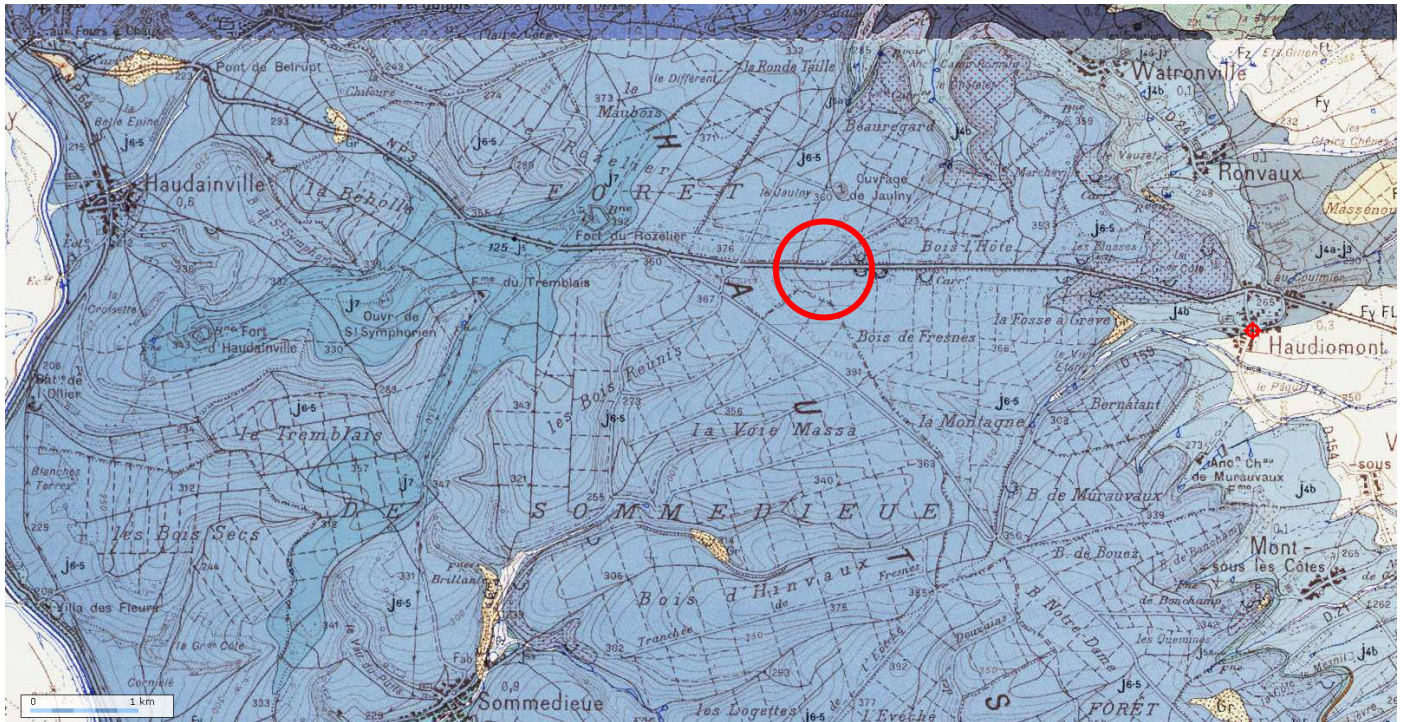
Source : [Infoclimat Metz-Frescaty](#)

Relevé météorologique de Metz-Frescaty (1961-1990)

| mois                              | jan. | fév. | mar. | avr. | mai  | juin | juil. | août. | sep. | oct. | nov. | déc. | année |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|------|------|------|------|-------|
| Température minimale moyenne (°C) | -1   | -0,5 | 1,7  | 4,3  | 8,0  | 11,2 | 12,9  | 12,7  | 9,9  | 6,5  | 2,4  | -0,1 | 5,7   |
| Température moyenne (°C)          | 1,5  | 2,8  | 5,8  | 9,1  | 13,2 | 16,4 | 18,4  | 18,0  | 15,0 | 10,6 | 5,3  | 2,4  | 9,9   |
| Température maximale moyenne (°C) | 4,0  | 6,2  | 9,9  | 13,0 | 18,3 | 21,6 | 23,8  | 23,4  | 20,2 | 14,7 | 8,3  | 4,9  | 14,1  |
| Précipitations (mm)               | 63,5 | 57,7 | 63,1 | 53,5 | 68,9 | 72,0 | 61,5  | 62,5  | 59,7 | 63,5 | 66,6 | 73,0 | 765,6 |



### 3.2.2 – Contexte géologique du projet



(Source : Géoportail - carte géologique de la France n°162, de VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL, au 1/50 000).

D'après la carte géologique du BRGM n°162 de Vigneulles-Les-Hattonchâtel (ci-dessus) et les informations en notre possession, la coupe prévisible du terrain est la suivante :

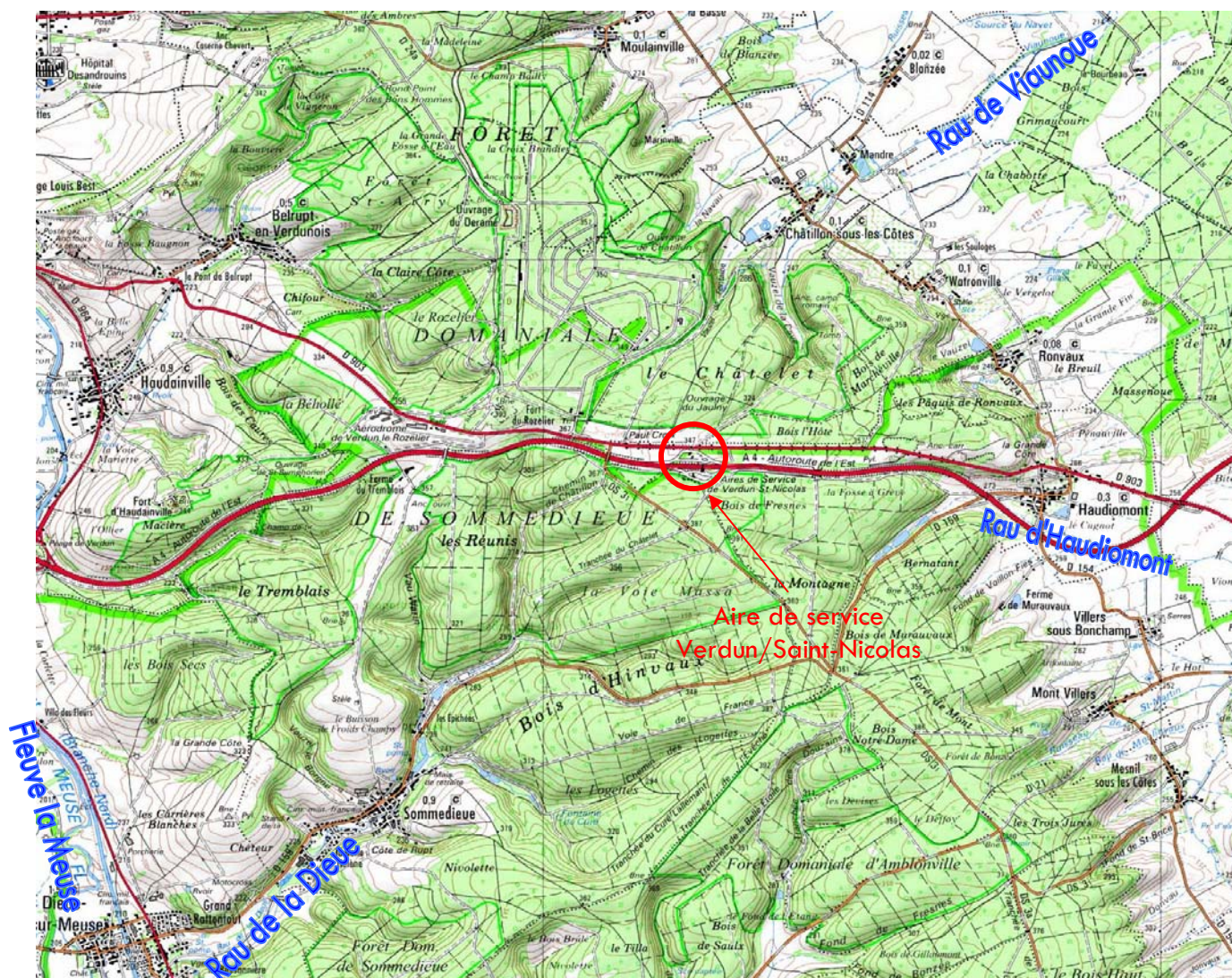
- des remblais liés aux aménagements du site, sur une épaisseur variable, atteignant localement plusieurs mètres ;
- des formations récifales de l'Oxfordien moyen qui constituent le plateau sur près d'une centaine de mètres d'épaisseur. Elles sont constituées de calcaires à polypiers, de calcaires détritiques et de calcaires à entroques ;
- des marnes d'une dizaine de mètres d'épaisseur constituent le mur des calcaires Oxfordien.

L'ensemble de ces horizons présente un léger pendage vers l'Ouest, en direction du centre du bassin parisien.

### 3.2.3 – Eaux superficielles

Le projet est situé sur un plateau calcaire boisé (forêt domaniale de Sommedieue) nommé les Côtes de Meuse. Ce relief est entaillé localement par des ruisseaux (cf. carte ci-dessus) et vallées sèches. L'aire de service est située dans la partie sommitale du plateau. Il n'y a aucun écoulement superficiel permanent au droit du site. Les eaux pluviales de l'aire de service ne rejoignent pas un réseau hydraulique superficiel, elle sont toutes collectées, tamponnées puis infiltrées à l'aide de réseaux de fossés et canalisations et de bassins de rétention infiltration.





carte IGN – source géoportail

### 3.2.4 – Eaux souterraines

Compte tenu de la nature géologique des terrains au niveau de l'aire de service de Verdun/Saint-Nicolas le type d'aquifère est dit de type karstique. La nappe des calcaires Oxfordiens sur le plateau est contenue dans les fissures et les fractures des terrains. De nombreuses sources de débordement à l'Est et de déversement à l'Ouest drainent cet aquifère. Les sources sont captées par de nombreuses collectivités. Un ancien piézomètre (PZ 11, 100 mètres de profondeur) au droit de la station avait recoupé un niveau d'eau vers 75 mètres de profondeur, mais selon la saison, il pouvait aussi être à sec.

**L'aquifère est de type karstique, très vulnérable et les temps de transfert sont très courts ;**

Des essais de traçage, menés en 1993, ont mis en évidence dans le secteur d'études, des relations hydrauliques avec le site pour :

- ☐ la source des Epichées, localisée à une distance d'environ 4 kilomètres au Sud-Ouest de la station service AGIP de l'aire de service de Verdun Saint Nicolas Nord. Le temps de transfert de la station-service vers la source des Epichées est de 72 heures ;
- ☐ les sources de débordements au Nord du site mais avec un taux de restitution faible par rapport à la source des Epichées.

La masse d'eau souterraine concernée est : Calcaire de l'Oxfordien (code bassin 02-008).

#### D'après le site internet BASOL :

Suite au constat d'une pollution sur le captage de la source des Epichées à Sommedieue par des hydrocarbures le 19 août 2005, l'enquête par le DRIRE a permis de remonter jusqu'à la station service AGIP implantée en tête du bassin versant qui alimente la source. Des défauts d'étanchéité sur deux canalisations de SP 95 a été détectées.

Les équipements défectueux ont été remplacés immédiatement, un diagnostic des sols a été effectué. L'excavation et l'élimination des terres contaminées situées à proximité des canalisations ont été prescrites par arrêté préfectoral du 23/03/06, ainsi que la mise en place d'un dispositif de protection sur le ruisseau en aval du site (barrage filtrant) et le traitement des eaux du captage AEP de la commune de Sommedieue.

La surveillance des eaux souterraines qui était déjà en place avant la découverte de cette pollution a par ailleurs été renforcée.

Les travaux prescrits par l'arrêté du 23/03/06 ont été réalisés.

Compte tenu des résultats des analyses réalisées sur les eaux souterraines, la fréquence d'analyse de ces dernières est désormais mensuelle.

Les installations de traitement des eaux du captage sont maintenues.

La commune de Sommedieue a maillé son réseau d'adduction en eau potable avec une commune voisine.

#### Données ARS : périmètre de protection de captage

L'aire de service de Verdun/Saint-Nicolas n'est pas située dans un périmètre de protection de captage mais dans le bassin versant de la source des Epichées (cf. carte ci-après).

#### Bilan

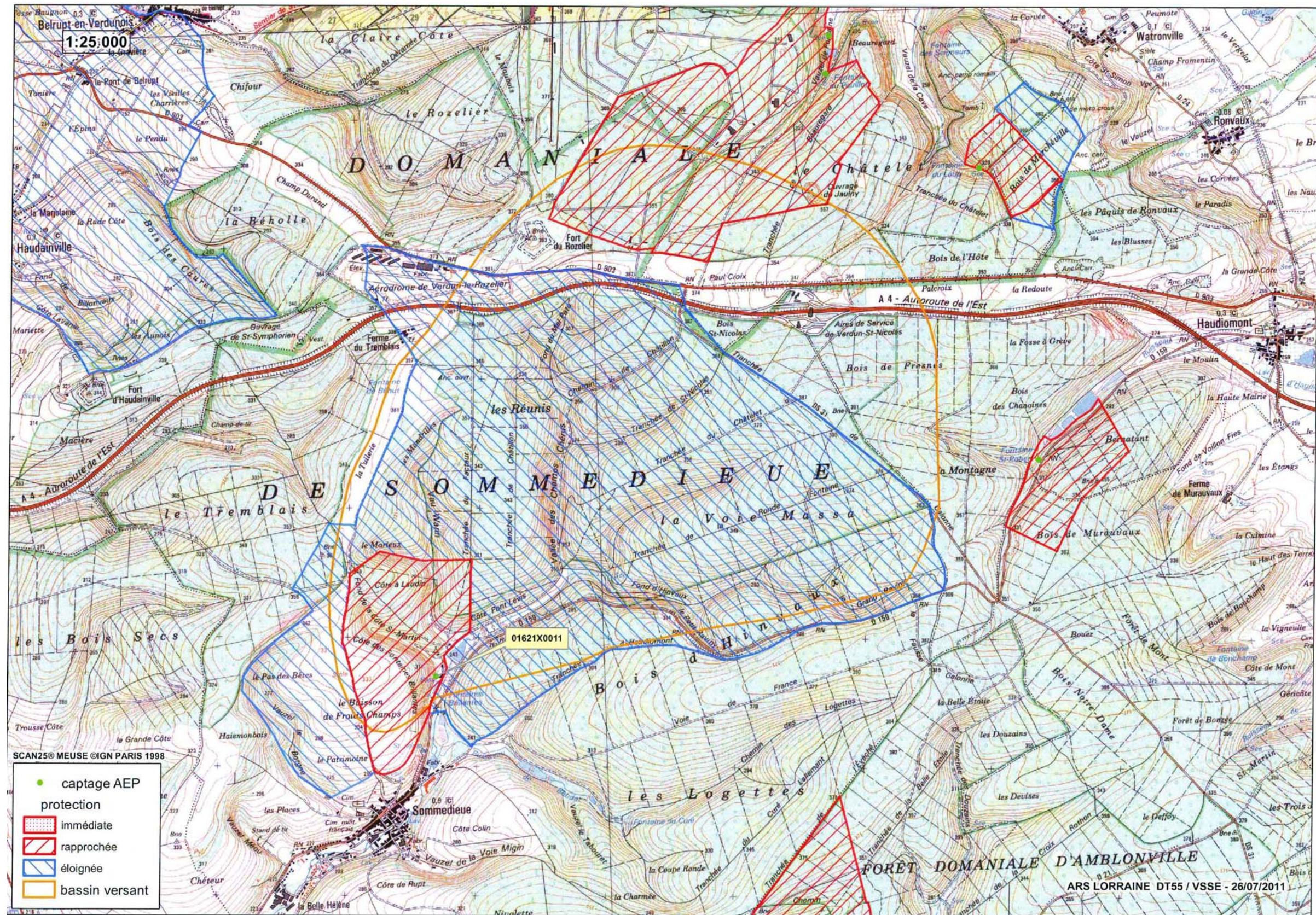
Compte tenu de la nature géologique des terrains et donc du type d'aquifère présent au droit du site et de la nature du projet (station service), le risque de pollution du compartiment eaux souterraines peut être considéré comme moyen à fort. Des mesures de protection et de surveillance du milieu devront être mises en place.

Pour ce qui est de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées il faudra se garder la possibilité de confiner une pollution avant rejet dans le ou les bassins de rétention infiltration.

Pour ce qui est de la partie hydrocarbure, tous les dispositifs seront conformes aux normes actuelles avec notamment des cuves et des réseaux double enveloppes. Des piézomètres de contrôle seront également implantés.







Carte des périmètres de protection des captages – ARS Lorraine – échelle modifiée 1/30 000<sup>ème</sup>



## 3.2.5 – le milieu naturel

### 3.2.5.1 - Occupation actuel des sols

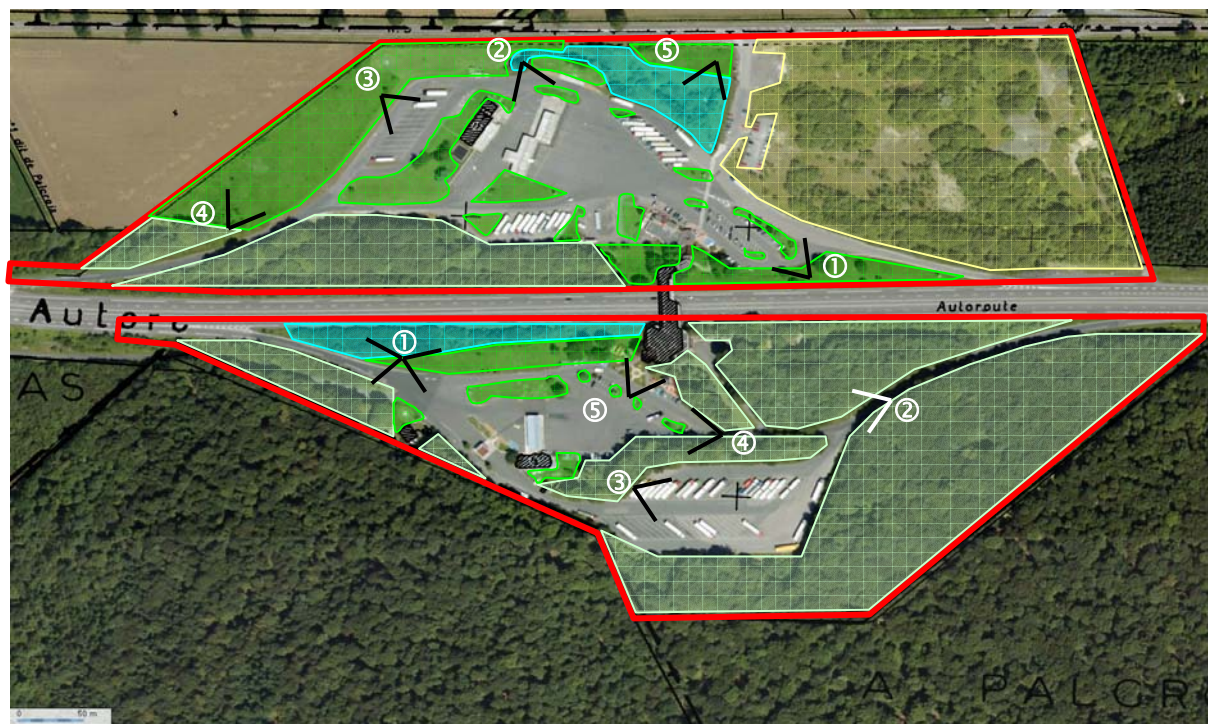


Carte d'occupation des sols à proximité du site – source Géoportail

- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée mélange de feuillus et de conifères
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Colza
- Prairies temporaires

Les terrains situés à proximité des aires de service Verdun Saint-Nicolas nord/sud sont soit cultivés soit boisés. La forêt est composée de hêtres, frênes et chênes principalement. Des photos sont présentées dans les pages suivantes. C'est une forêt dense et fermée.





Carte d'occupation des sols au niveau du site

Les terrains des aires de service sont aménagés sous forme :

-  - d'espaces verts entretenus,
-  - de zones boisées,
-  - de zones imperméabilisées (enrobé ou bâtiment)
-  - de bassin de rétention et/ou infiltration
-  - de plate-forme de stockage de matériaux non entretenue

|                                                                  | Aire de service<br>Sud | Aire de service<br>nord |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Surface Espace vert en m <sup>2</sup>                            | 4 700                  | 23 000                  |
| Surface boisée en m <sup>2</sup>                                 | 53 230                 | 15 000                  |
| Surface imperméabilisée en m <sup>2</sup>                        | 42 210                 | 40 370                  |
| Surface Bassin de rétention et/ou infiltration en m <sup>2</sup> | 4 400                  | 4 250                   |
| Surface Plate-forme de stockage en m <sup>2</sup>                | /                      | 40 220                  |
| Surface totale en m <sup>2</sup>                                 | 104 540                | 122 840                 |

Le taux d'imperméabilisation de l'aire de service sud est de 40 % et celui de l'aire de service nord est de 33 %.

## Aire de service sud

Point de vue 1



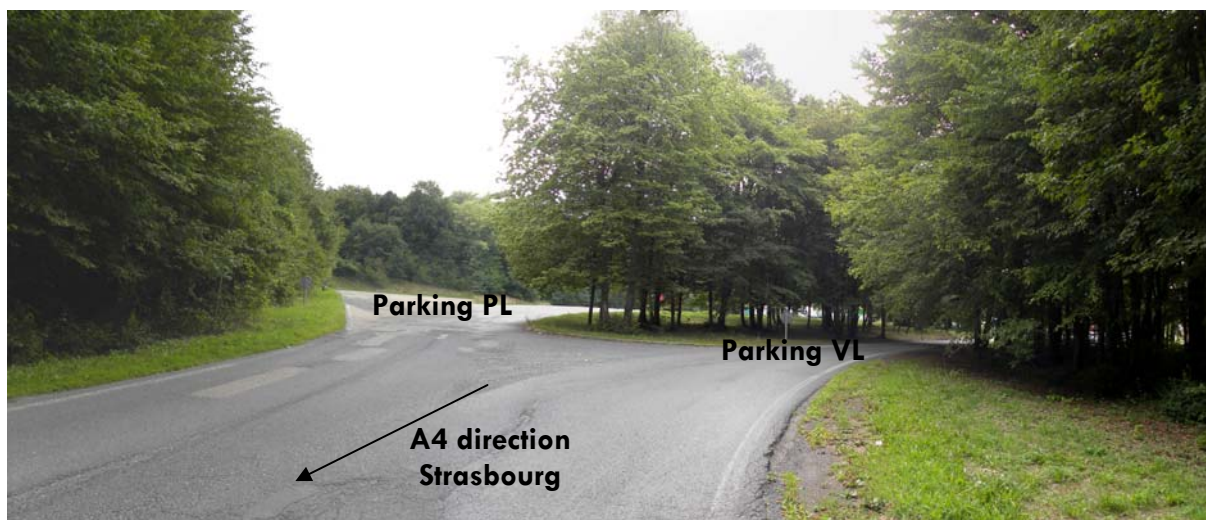
Vue en direction de l'ouest : entrée de l'aire de service et bassin de rétention



Vue en direction de l'est : entrée de l'aire de service et bassin de rétention



Point de vue 2



Vue en direction de l'est : sortie de l'aire de service

Point de vue3



Vue en direction du sud : parking Poids Lourds

Point de vue4



Vue en direction de l'est : station service et parking VL

Point de vue 5



Vue en direction du nord : entrée restaurant passerelle + snack

**Aire de service nord**

Point de vue 1



Vue en direction du nord : entrée aire de service + parking VL

Point de vue 2



Vue en direction du sud : station service + dépotage



Point de vue 3



Vue en direction du sud : parking PL

Point de vue 4



Vue en direction du nord : espace vert situé à l'ouest de l'aire de service

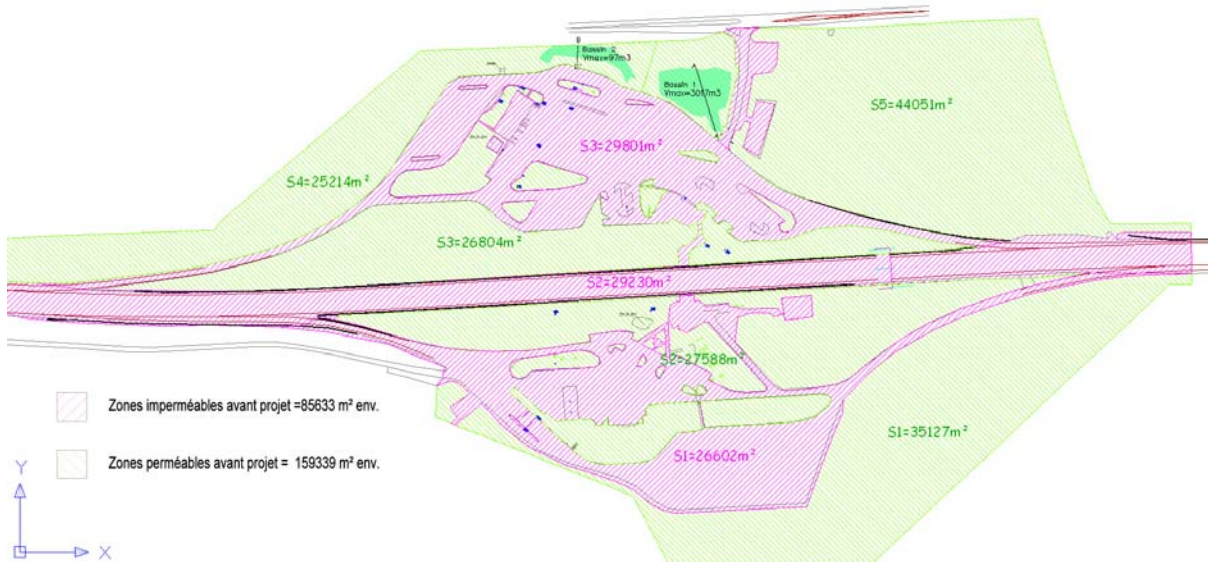
Point de vue 5



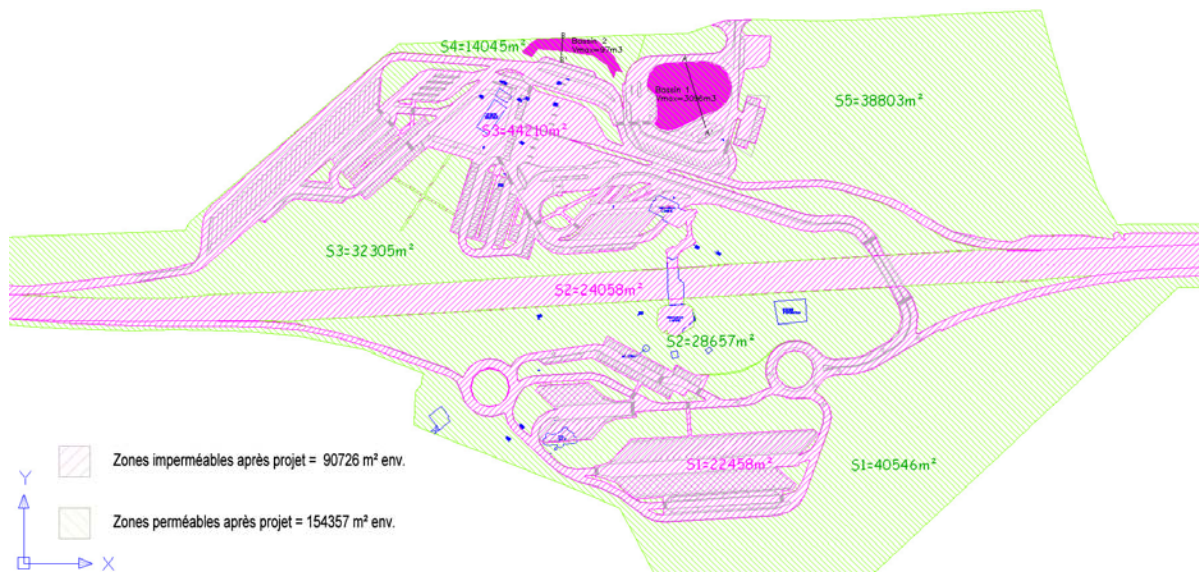
Vue en direction du sud : bassin de rétention/infiltration

### 3.2.5.2 - Occupation des sols état futur

Globalement il y aura une augmentation des surfaces imperméabilisées d'une valeur de 5 000 m<sup>2</sup>. L'aire de service sud sera moins imperméabilisée (environ 4150 m<sup>2</sup> en moins) alors que l'aire de service nord le sera plus



Zone imperméabilisée avant projet – état actuel



Zone imperméabilisée après projet – état futur





Vue aérienne du projet – plan Géo-Siapp mappé sur Google Earth

Des surfaces aujourd'hui en espace vert seront aménagées alors que des surfaces aujourd'hui aménagées seront transformées en espace vert. Quelques secteurs boisés seront aménagés, notamment au niveau du rond point (giratoire 2), du pont (ouvrage d'art) et de l'extension du parking PL de l'aire de service sud et de l'extension du parking PL de l'aire de service nord.

### 3.2.5.3 - Inventaires du patrimoine naturel et paysager

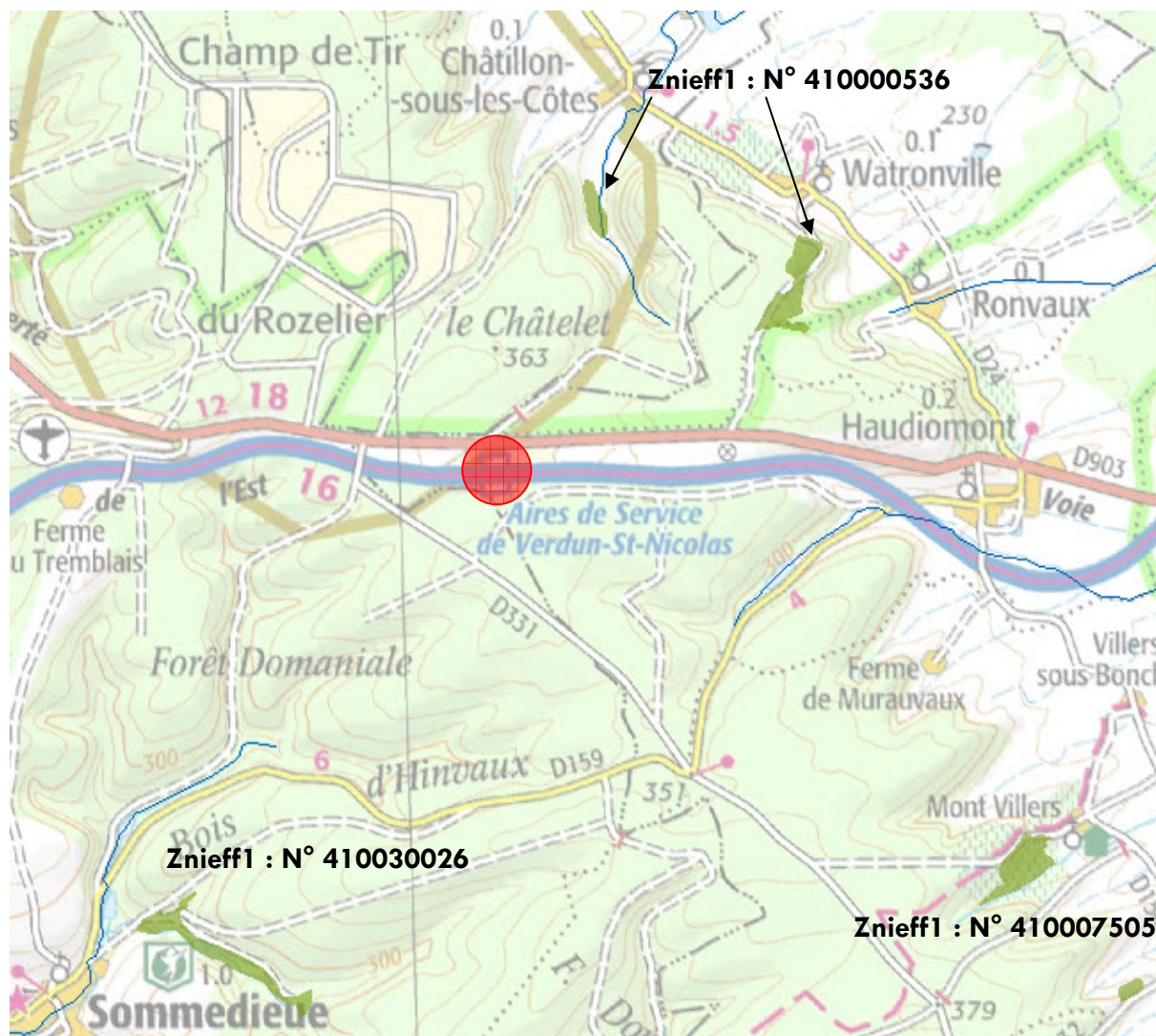
Source : site Internet de la DREAL Lorraine accès cartodynamique Carmen, consulté le 31/08/2011

Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont répertoriées à proximité de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas :

#### ☒ **ZNIEFF de type I :**

- n°410000536 : "Lande de Ronvaux et cote de Marcheville", d'une superficie de 16,5 ha, qui se trouve à 1 900 m environ au nord-est du projet;
- n°410007505 : "Gericote", d'une superficie de 11,1 ha, située à plus de 4 700 m au sud-est du projet;
- n°410030026 : "La Fontaine du Curé", d'une superficie de 13,8 ha, situé à 3 850 m environ au sud-ouest du projet;

Ces 3 ZNIEFF sont relativement éloignées de l'aire de service. Elles ne le concernent pas directement. (Cf. Carte ci-après).

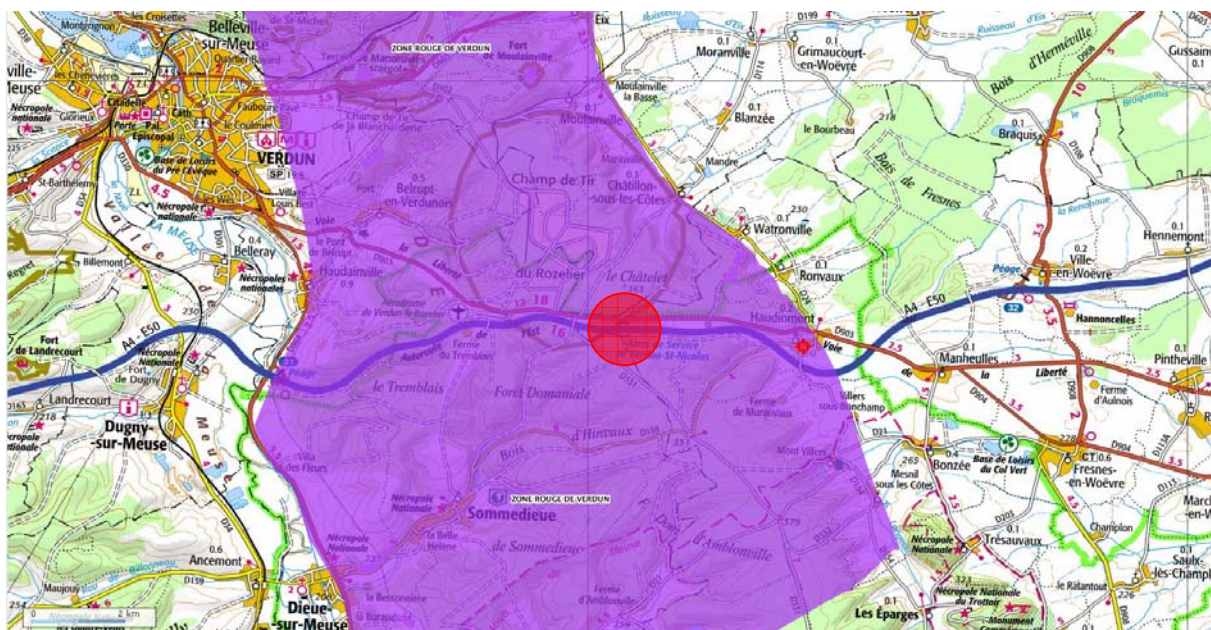


Carte de localisation des ZNIEFF de type 1 – source cartographie interactive Carmen site de la DREAL Lorraine

☒ **ZNIEFF rénovée de type II :**

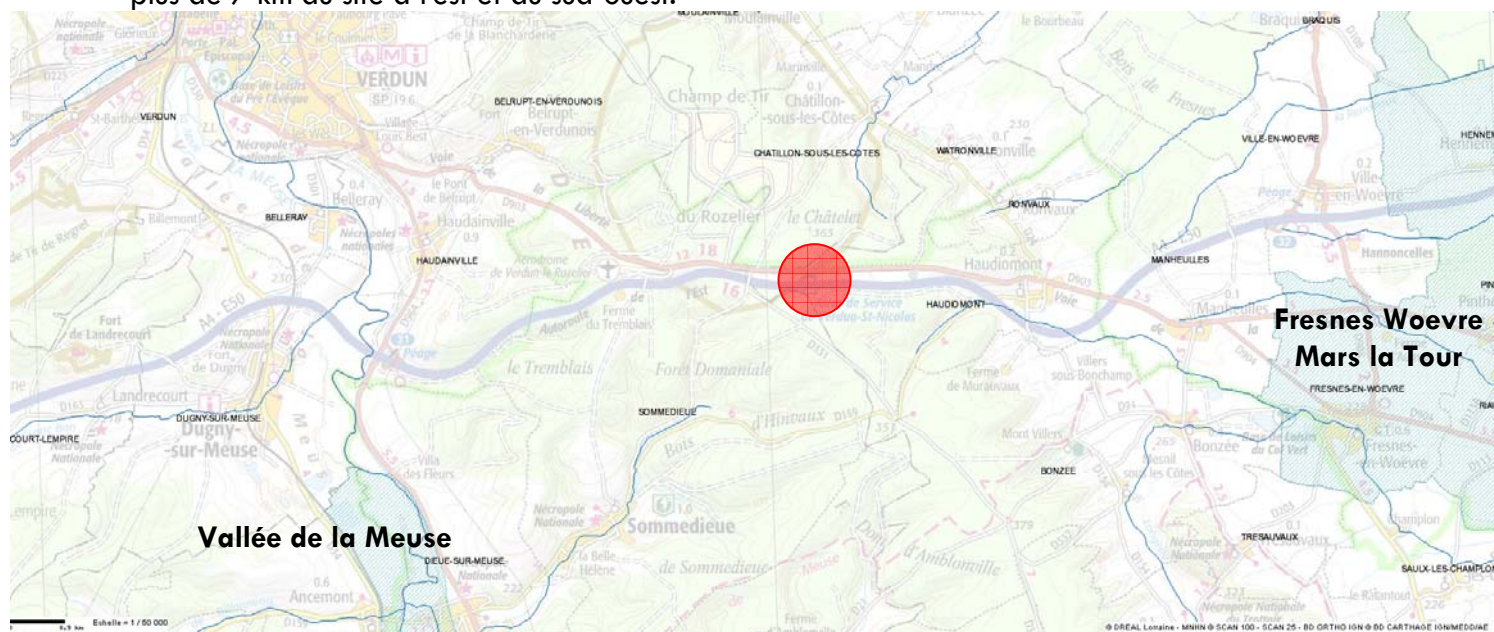
- n° 410010383 : "zone rouge de Verdun", d'une superficie de 176 ha, le site du projet est situé dans cette ZNIEFF de type II,





Carte de localisation des ZNIEFF de type 2 – source Géoportail

Les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) les plus proches sont situées à plus de 7 km du site à l'est et au sud-ouest.



Carte de localisation de la ZICO – source cartographie interactive Carmen site de la DREAL Lorraine

Natura 2000 :

Deux sites Natura 2000 désignés comme Sites d'Importance Communautaire au titre des directive européenne Habitats et Oiseaux sont présents à plus de 5,6 km du site : FR4100171

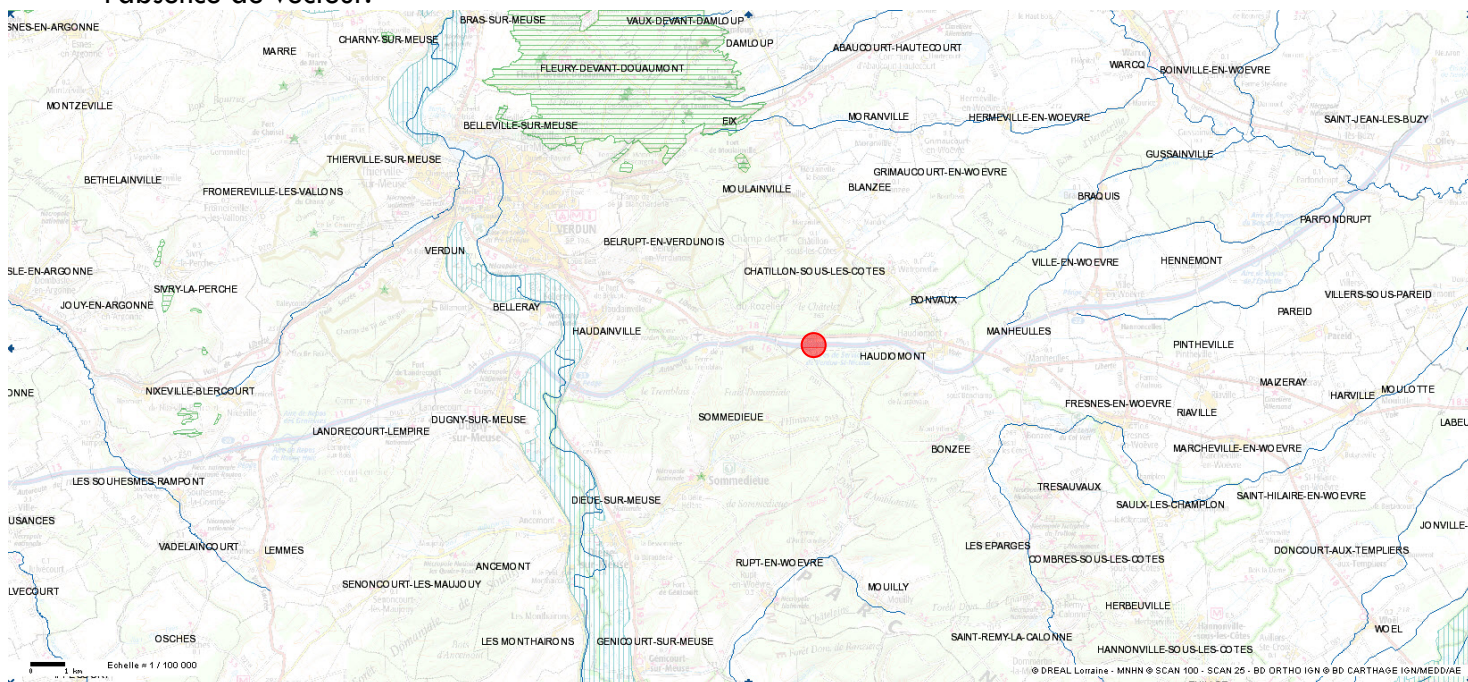
Dossier n° IE 111131

- 41 -





"Corridor de la Meuse" et à plus de 7 km du site : FR4112008 "Vallée de la Meuse". Le site du projet n'est pas concerné par ces 2 sites Natura 2000 compte tenu des distances et de l'absence de vecteur.



Carte de localisation des sites N2000 – source cartographie interactive  
Carmen site de la DREAL Lorraine

### 3.5.2.4 – Bilan et enjeux

Compte tenu de la nature des milieux rencontrés, et de l'état d'aménagement et d'entretien du site ainsi que de la nature du projet proposé, il apparaît qu'aucun enjeu moyen ou fort n'a été relevé sur l'emprise du projet pour les parties habitat/faune/flore.

Les enjeux sur le milieu naturel peuvent être décrits comme étant faible.



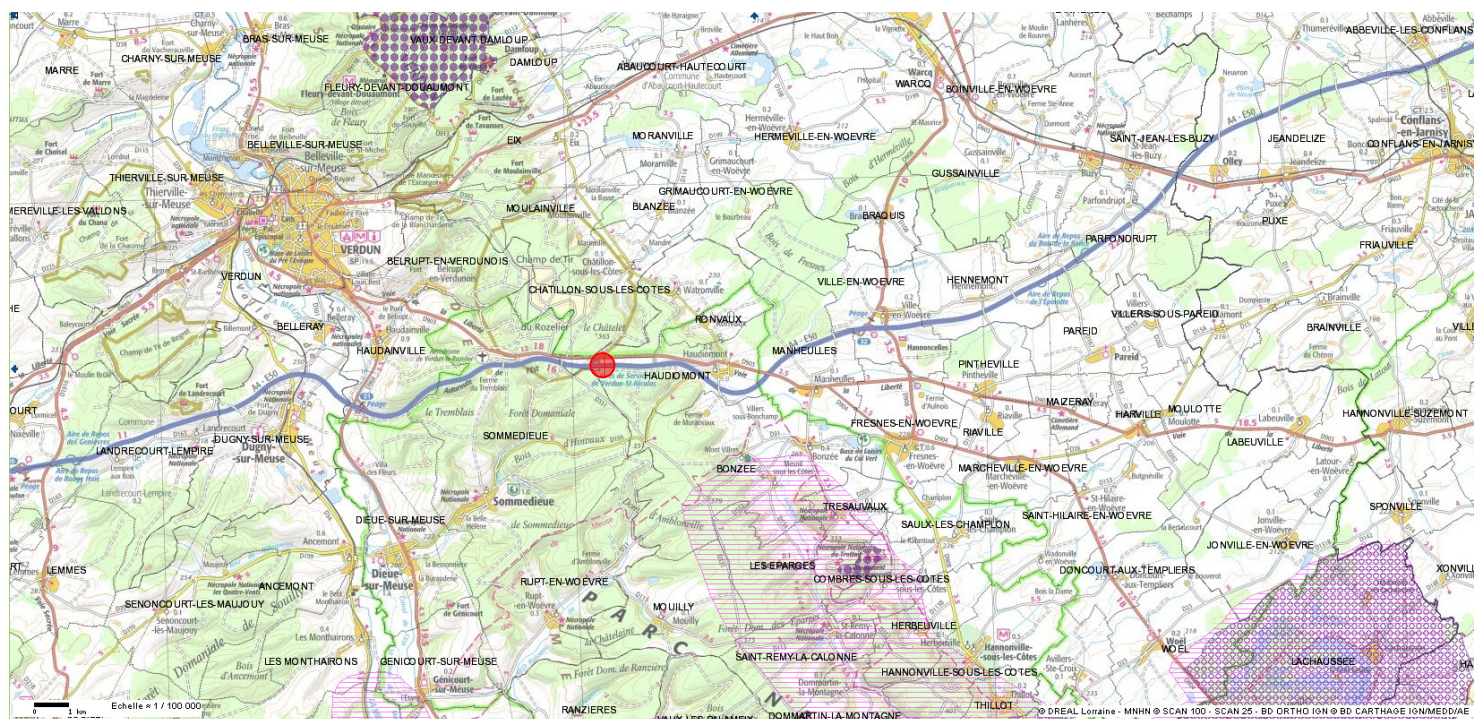
## 3.2.6 – Patrimoine

### ■ Monuments historiques :

La consultation de la base de données Mérimée le 31/08/2011 (Ministère de la culture : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)) donne la liste des ouvrages remarquables. Les abords de ces monuments sont soumis à contrôle : dans le champ de visibilité et à moins de 500 m, tous les travaux sont soumis à autorisation préalable spéciale du Service Départemental de l'Architecture (articles L.621-30 et L.621-31 du Code du Patrimoine).

L'aire de service Verdun/Saint Nicolas n'est pas située dans un de ces périmètres.

### ■ Sites et paysages



Carte des sites (inscrit et classé) et paysages - source cartographie interactive  
Carmen site de la DREAL Lorraine

L'aire de service Verdun/Saint-Nicolas n'est pas située dans un des périmètres des sites inscrits/classés ou paysage remarquable du département de la Meuse.

### 3.2.7 – Réseaux

---

Cf. plan d'état des lieux (réseaux secs et réseaux humides) joint en annexe 1

L'aire de service est alimentée en eau, en électricité et par le réseau télécom. L'ensemble des réseaux est reporté sur le plan d'état des lieux. Le projet de réaménagement nécessitera certainement le déplacement de réseaux.

A SAVOIR :

**EAU POTABLE : A VALIDER AVEC LE SYNDICAT DES EAUX LAFFON DE LADEBAT**

Recherche et connexion au niveau du parking personnel du fait du rechargement de la voie d'accès Cotée RD 903. On conservera l'utilisation de la conduite sous A4 pour alimentation de l'aire Sud.

**DEFENSE INCENDIE :** en accord avec la réglementation en vigueur notamment sur les Etablissements Recevant du Public (E.R.P) et dossier ICPE, une défense propre (type citerne) sera intégrée dans les travaux.

**TELEPHONIE : A CONFIRMER PAR FRANCE TELECOM**

Une nouvelle alimentation est à prévoir du fait de l'emprise du futur bâtiment.  
Le passage sous A4 entre chambre est à conserver.

**BASSE TENSION : A CONFIRMER PAR ERDF**

A priori pas de nécessité de conserver un transformateur 630 KVA sur l'aire Sud.  
Un nouveau transformateur est à privilégier à proximité du futur bâtiment mixte sur l'aire nord.

Un réseau secondaire permettant le maintien des éclairages des 2 aires avec une répartition SANEF- EXPLOITANT sera à définir. Idem pour le branchement des futures toilettes et unité de traitement associée.

**EAUX PLUVIALES :** un nouveau réseau gravitaire sera réalisé avec maintien du passage sous Autoroute A4 et augmentation de l'exutoire final soit le bassin situé sur l'air Nord

**Eaux USEES :**

Excepté pour l'unité de traitement pour les toilettes à construire sur l'aire SUD, une nouvelle unité de traitement au niveau du parking du personnel sera réalisée en accord avec l'étude de sol et le dossier Loi sur l'eau associé. La filière sera alors validée.

Le raccordement gravitaire (différence de l'ordre de 70cm) entre le futur niveau plancher et le parking personnel sera privilégié mais un poste de relevage avec volume de stockage est envisagé en tête de filière pour pallier aux débits occasionnels des jours de pointe du site.



---

## 3.2.8 – Les dangers

---

### 3.2.8.1 - Dangers liés aux conditions climatiques

Les stockages d'hydrocarbures ainsi que les bornes de distribution et les auvents les abritant ainsi que les bâtiments sont et seront conçus pour résister à des températures extrêmes (hautes ou basses), des vents violents et des précipitations importantes (neige). Ils répondent répondront aux normes.

### 3.2.8.2 - Dangers liés aux inondations

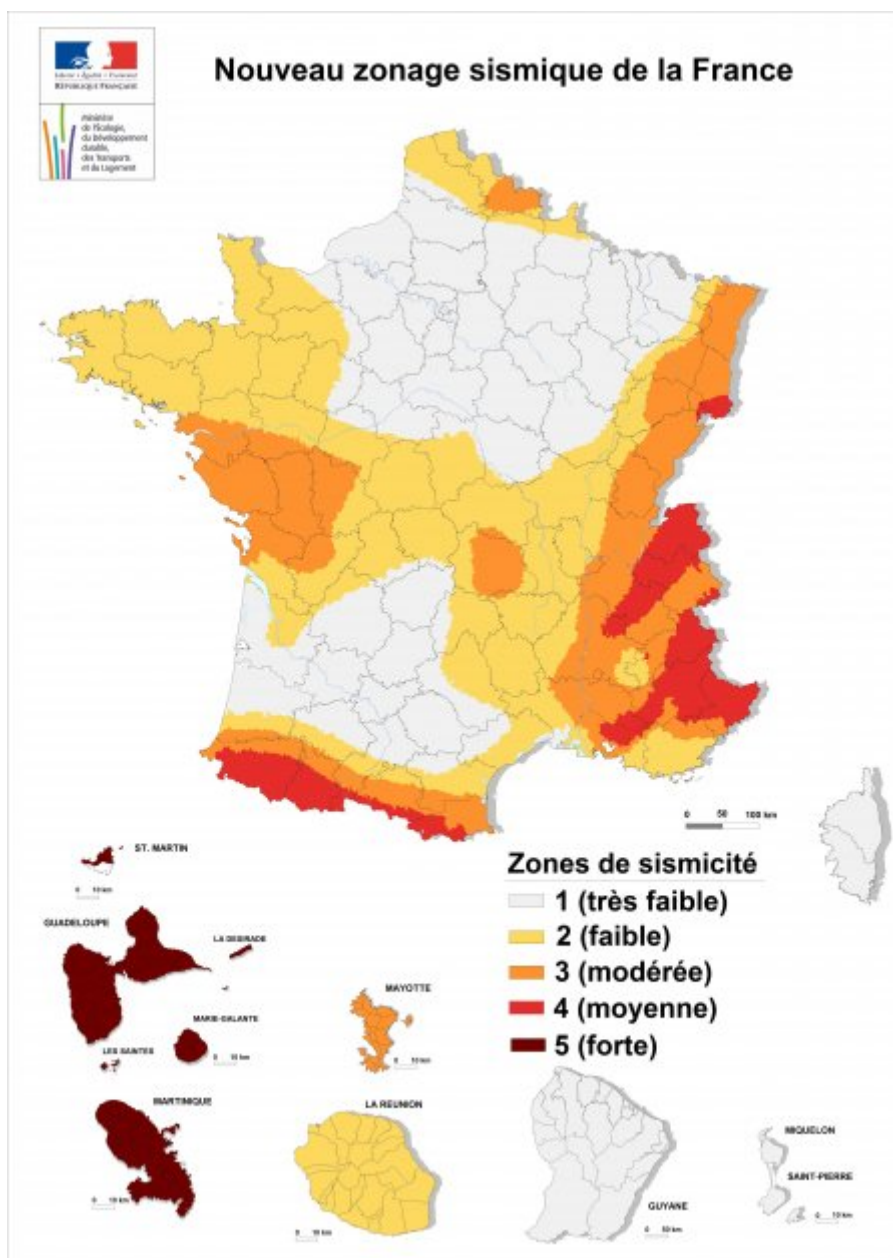
L'emprise des aires de service Verdun/Saint-Nicolas la station service est hors zones inondables. Aucune zone inondable n'est présente sur la commune de Haudiomont.

### 3.2.8.3 - Dangers liés à la sismicité

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010) :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),

- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.



Nouveau zonage sismique de la France (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011)

La région du site est considérée comme zone à risque sismique de niveau I, zone de sismicité très faible où il n'y a pas de prescription parasismique particulière.

### 3.2.8.4 – La foudre

Les dangers présentés par la foudre résultent du courant de foudre associé (départ d'incendie, perturbations électromagnétiques). Par la nature et l'importance des dommages qu'elle occasionne, elle laisse apparaître une puissance particulièrement impressionnante. Elle entraîne de nombreux effets tant mécaniques que physiques, physiologiques ou électriques.



Elle peut occasionner des dégâts aux installations et canalisations électriques, soit en suivant les lignes, soit surtout lorsqu'en frappant une ligne électrique à haute tension, elle provoque une surtension se répercutant sur le réseau basse tension.

Elle peut occasionner aussi des dégâts aux stockages de combustibles en perçant une tuyauterie ou une cuve.

La sensibilité d'un site est à analyser par rapport :

- 0 au foudroiement direct : sensibilité à l'impact,
- 0 au foudroiement indirect : sensibilité aux surtensions sur les appareillages, les automatismes....

L'activité orageuse a longtemps été définie par le niveau kéraunique (Nk) c'est-à-dire "le nombre de jours par an où l'on a entendu gronder le tonnerre". Météorage calcule une valeur équivalente au niveau kéraunique, le Nombre de jours d'orage, issu des mesures du réseau de détection foudre. Pour chaque commune, ce nombre est calculé à partir de la Base de Données Foudre sur les 10 dernières années. La valeur moyenne du nombre de jours d'orage, en France, est de 11,19.

Le critère du Nombre de jours d'orage ne caractérise pas l'importance des orages. En effet un impact de foudre isolé ou un orage violent seront comptabilisés de la même façon. La meilleure représentation de l'activité orageuse est la densité d'arcs (Da) qui est le nombre d'arcs de foudre au sol par km<sup>2</sup> et par an. Le réseau de détection de la foudre utilisé par Météorage permet une mesure directe de cette grandeur.

La valeur moyenne de la densité d'arcs, en France, est de 1,63 arcs / km<sup>2</sup> / an.

Le nombre de jour d'orage par an sur le territoire communal d'Haudiomont est de 10.

La densité d'arc pour le territoire communal d'Haudiomont est de 1,12 arcs par an par Km<sup>2</sup>.

Le site n'est pas en zone sensible.

Les moyens pratiques de protection contre les effets directs de la foudre se ramènent aux moyens d'écouler le courant de foudre : créer un chemin conducteur aussi direct que possible et y interconnecter tous les éléments métalliques voisins.

Pour cela deux techniques :

- 0 le paratonnerre,
- 0 la cage de Faraday. Toutes les masses métalliques de l'installation sont reliées entre elles par des liaisons équipotentielles reliées à des prises de terre conformes aux normes NF C17.100 et C15.100 dont la résistance est inférieure à 10 ohms.

L'arrêté du 28 janvier 1993 impose que « les installations classées soumises à autorisation et sur lesquelles une agression par la foudre pourrait être à l'origine d'évènements susceptibles de porter gravement atteinte, directement ou indirectement, à la sûreté des installations, à la sécurité des personnes ou à la qualité de l'environnement doivent être protégées contre la foudre ».

Pour cela la future station service BP de l'aire de service de Verdun/Saint-Nicolas sera protégée contre la foudre de la façon suivante :



- les cuves enterrées d'hydrocarbures seront auto-protégées par leur épaisseur et elles seront mises à la terre conformément aux règlements et aux normes applicables, compte tenu de la nature inflammable des produits stockés.
- La citerne aérienne de GPL (si il y en a une) sera auto-protégée par son épaisseur et elle sera mise à la terre conformément aux règlements et aux normes applicables, compte tenu de la nature inflammable du produit stocké.
- Les différentes bornes de distribution seront mises à la terre.
- L'auvent de l'aire de distribution PL et VL sera protégé de la foudre par des paratonnerres à dispositif d'amorçage (avance à l'amorçage).

Un réseau de terre sera créé et toutes les structures métalliques ainsi que les paratonnerres y seront connectés.

### 3.2.8.5 - Dangers liés aux voies de circulation

Le danger est et sera lié d'une part à la circulation de véhicules dans l'emprise de l'aire et d'autre part à la nature de certains produits transportés. Cependant, pour limiter au mieux les risques d'accident un plan de circulation sur l'aire de service et sur la station service BP et sera mis en place avec des peintures de signalisation sur les voies de circulation et la pose de panneaux.

De plus, des procédures de dépotage sont établies et affichées au niveau des zones propres à cet effet, afin d'éviter des épandages sur le sol.

Les livraisons seront effectuées par des sociétés connaissant les risques liés aux produits livrés et par des personnes qualifiées et reconnues aptes à cette fonction par le médecin du travail. La livraison des hydrocarbures s'effectuera en présence du chauffeur et d'un employé qualifié de la station service.

Tout conducteur devra, avant de démarrer son véhicule, s'assurer qu'il peut le faire sans danger. En cas de visibilité insuffisante, toutes les manœuvres devront être effectuées sous la direction d'un employé qualifié de la station service.

Sur le site, l'accès et la sortie des véhicules auront lieu 24 h/24 h.

Les aires de distribution PL et VL ainsi que l'aire de dépotage seront tenues dégagées de tout obstacle.

Cas de l'autoroute A 4 :

La station service BP est et sera située à plus de 100 m de l'autoroute A 4 au niveau du PR 261,600. Un accident survenant sur l'A4 (PR 261,500 à 261,800) pourrait être à l'origine de perturbations (panache de fumées...) mais les conséquences seraient minimales sur les installations de la station service. En effet, l'éloignement de la station par rapport à l'A4 est et sera conséquent et la présence de talus et écran végétaux en bordure de l'autoroute augmente le degré de protection de la station par rapport à l'A4.



### 3.2.8.6 - Dangers lié à une chute d'avion

Les risques les plus importants de chute d'avion se situent au moment du décollage et de l'atterrissage. Le site d'implantation de l'aire de service Verdun/Saint-Nicolas est éloigné de 2,5 km et est localisé dans la trouée d'atterrissage et de décollage Est de l'aérodrome de Verdun Sommedieu. Nous pouvons donc considérer que le risque de chute d'un avion sur la station n'est pas négligeable.

### 3.2.8.7 - Dangers d'attentat ou d'acte de malveillance

Bien que un tel site ne représente pas une "cible" de haute importance, on ne peut s'affranchir d'une malveillance dans sa totalité.

Un attentat ou un acte de malveillance concernerait notamment le vol ou la détérioration de matériel avec risque d'épandage de produits stockés et risque d'incendie et/ou explosion. Un incendie volontaire ou conséquent à un acte de malveillance pourrait se propager et avoir des conséquences sur le milieu environnant.

Ce risque d'accident de malveillance est constant sur l'ensemble des stations services et n'est pas spécifique à cette aire de service et cette station BP. Il reste cependant limité par une surveillance 24h/24h du site. En effet, un dispositif de télésurveillance avec report au bureau du gérant et à la caisse est et sera mis en place.

### 3.2.8.8 – Incendie d'origine extérieure au site

Un incendie extérieur au site peut être de plusieurs origines :

- accident de circulation sur l'A4 ou la RD 903 avec incendie d'un véhicule ou de son chargement,
- incendie dans une installation voisine (centre centaure),
- incendie dans la forêt domaniale de Sommedieu au niveau du bois de Fresnes, du bois de l'hôte ou encore du bois Saint-Nicolas.

Les parties sensibles aux incendies extérieurs (effets dominos) de l'aire de service (zone de stockage et distribution de carburants) ne sont jamais situées à proximité de la forêt, elles sont toujours situées au cœur de l'aire de service, au niveau de zones réalisées en enrobés.

### 3.2.8.9 - Dangers liés aux stations services

Le danger vient de la nature des produits stockés et distribués. Cependant, ces industries appartiennent aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, elles doivent donc respecter les prescriptions des arrêtés pour les rubriques 1435 (stations-service) et 1432 (stockages en réservoirs manufacturés de liquides inflammables) du 22 décembre 2008, du 18 avril 2008 et du 15 avril 2010.

Elles doivent donc notamment respecter des dispositions constructives, des distances d'implantation (par rapport aux limites de propriété, par rapport aux bâtiments recevant du public,...), et mettre en place des moyens de lutte incendie et des moyens de contrôle.

### 3.2.9 – Les servitudes d'utilité publique

---

cf pièces 6 plan des servitudes d'utilité publique

Les services de la DDT 55 nous ont transmis un document regroupant les servitudes d'utilité publique à proximité de notre site. Ce document est présenté en annexe 7.

Servitudes militaires Ar3 : servitude concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine : dépôt du Rozelier.

Servitude de conservation des eaux AS1 : servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales : périmètre rapproché des sources Reu-Champs et Couchot exploitées par la commune de Châillon-sous-les-Cotes.

Servitude d'Electricité I4 : servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques : réseau MT 20kV.

Servitude de Télécommunications PT2 : servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centre d'émission et de réception exploités par l'état : Aérodrome de Verdun : FH PRENY – VERDUN – MOULAINVILLE.

Servitude de Télécommunications PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques : fibres optiques.

Servitude Relations Aériennes T5 : servitudes aéronautiques.servitudes de dégagement (aérodromes civils et militaires) : aérodrome VERDUN – Le ROZELIER.

Servitude Relations aérienne T7 : servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières : aérodrome d'ETAIN-ROUVRES.



### 3.2.10 – Conclusion

L'analyse environnementale du site, réalisé dans les chapitres précédent, nous permet d'établir une carte des enjeux pour l'aire de Verdun/Saint-Nicolas.

Il apparaît que le point le plus sensible soit le risque de pollution des sols et des eaux souterraines et donc d'une ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable. Cela est du au contexte géologique du site et à la nature de l'activité présente au droit de l'aire de service.

La mise en place d'un enjeu dit "FORT" est donc logique.

**Le projet devra donc mettre en place des moyens de gestion pour les eaux pluviales et une nouvelle unité de traitement pour les eaux usées qui permettront de préserver la ressource en eaux souterraines.**  
**Il en sera de même pour la partie station service et distribution et stockage d'hydrocarbures.**



Carte des enjeux environnementaux

## 3.3 – Contraintes techniques et géométriques

### 3.3.1 - Contraintes géométriques du site

L'actuelle Autoroute dispose d'un profil en toit sur un alignement droit (axe en plan) mais est en cuvette au niveau de l'ouvrage (profil en long rentrant). L'aire Sud est en remblai par rapport à l'Autoroute. L'aire Nord est en déblai par rapport à l'Autoroute.

Le plan de nivellement joint a permis de valider les points suivants avec comme contraintes :

Maintien du Gabarit autoroutier à 4,85m.

Descente en sortie de pont avec un maximum de 6%.(Guide ARP et ICTALL)

Rayons de bretelles des giratoires (Guide Aménagements de Carrefours Inter-urbains ACI)

Rayons des bretelles d'accès et de sortie conformes au Guide ICTAAL avec vérification des balayages de camions à proximité de l'ouvrage Côté Nord.

### 3.3.2 – Contraintes commerciales et réglementaires

Le projet prévoit de créer à partir de deux aires de service une seule aire bi-directionnelle. Ainsi, compte tenu du système à péage fermé il a été nécessaire de séparer les flux entre les deux sens de circulation (Paris/Strasbourg et Strasbourg/Paris). La séparation des flux est réalisée sur l'aire nord.

Le cloisonnement des 2 sens de circulation est assuré par la mise en place de Glissière béton de type GBA. Une seule zone de passage pour les interventions de sécurité et défense incendie (pompiers) est envisagée au droit du profil en travers N°8 (Selon Axe en plan des profils 1 et 2). Un dispositif de non franchissement mais amovible (de type portail coulissant avec clef pompier ou système équivalent) sera mise en place ainsi que des Bornes au niveau du trottoir.

De plus, Il est à privilégier le maintien des installations durant toute la phase chantier soit au minimum 2 STATIONS SERVICE 24/24 et UN RESTAURANT.

### 3.3.3 - Contraintes techniques:

Les principaux travaux à forte technicité sont liés au maintien de la circulation sur A4.

Si à la construction en 1976, la déviation fut possible par les aires, cette hypothèse n'est aujourd'hui plus d'actualité et une circulation à 2x1 voies sur un côté de l'Autoroute est à priori incontournable.

Les ouvrages les plus techniques sont :

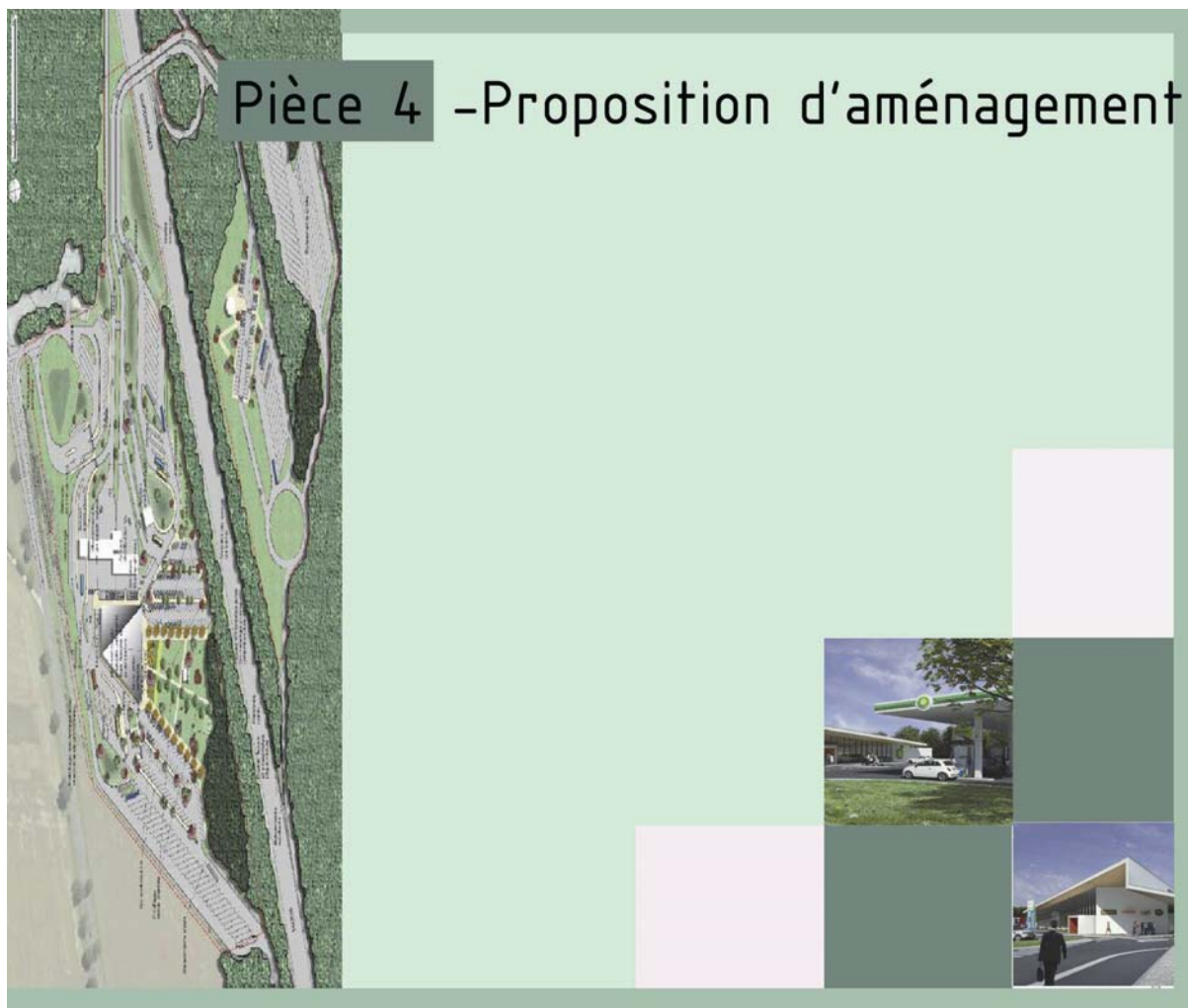
- Réalisation d'un Passage supérieur et massifs de soutènement dans le prolongement des culées
- Démolition du pont restaurant dans les conditions optimales de sécurité.



---

Le rapport de sols (incluant essais pressiométriques réalisés en terre plein central) confirme la compatibilité du sol pour fondations dite superficielles.







## 4.1 – Description de l'aménagement proposé

### 4.1.1 – Référentiel technique :

Le présent projet a été établi en utilisant entre autres les documents suivants :

ICTAAL. Instruction sur les conditions techniques d'aménagement des autoroutes de liaison. Circulaire du 12 - décembre 2000. SETRA, décembre 2000 – Réf. B0103.

L'ICTAAL est le document technique de référence pour la conception des autoroutes en milieu interurbain – les routes à chaussées séparées comportant chacune au moins deux voies en section courante, isolées de leur environnement et dont les carrefours sont dénivelés. Il donne les principes généraux à prendre en compte lors de l'élaboration des projets d'infrastructures nouvelles ou d'aménagement du réseau existant, et fournit les règles techniques fondamentales relatives à la définition des éléments géométriques des infrastructures projetées.

L'ICTALL sera donc le document de référence pour les bretelles d'entrée et de sortie de l'aire. Le contexte de limitation de vitesse sur aire d'autoroute est de 30Km/H.

01/08/1994, Guide technique - Aménagement des Routes Principales (ARP) :

Ce guide donne les principes généraux à prendre en compte lors des projets d'infrastructures nouvelles ou d'amélioration des routes existantes de type R (routes multifonctionnelles) et des routes de type T (de transit) en milieu interurbain.

01/12/1998, Guide technique - Aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales. Carrefours plans - SETRA

Ce guide est un ouvrage de référence pour la conception des carrefours plans situés sur les routes principales en rase campagne, en cohérence avec les orientations de l'ARP (Aménagement des Routes Principales) dont il est le complément.

### 4.1.2 - Principes généraux d'aménagements :

#### 4.1.2.1 - Cheminements et desserte

L'aire projetée sera donc une aire bi directionnelle.

Les usagers sens Paris Strasbourg pourront soit stationner sur l'Aire Sud soit franchir l'autoroute A 4 via le nouveau pont pour être au plus près du nouveau restaurant et de la station implantés sur l'aire Nord ou des parkings VL, PL et VLR (véhicules longs roulants) sont prévus.

Les usagers Sens Strasbourg –Paris accéderont directement sur la demi-piste Nord et disposent de parkings situés principalement en arrière du bâtiment.

La séparation des Flux est assuré par la mise en place de Glissière Béton prévues jusqu'au pompes centrales délimitant les 2 pistes carburants selon les 2 sens de circulation sur Autoroute (sauf ponctuellement pour accès Sécurité et Services)

Il n'est pas prévu de circulation piétonne entre les 2 aires sauf passage service (L=1.00m) en arrière de GBA

#### 4.1.2.2 – aménagements routiers

Bretelle d'accès de 5.00 m de largeur conforme aux réglementations ICTAAL avec dispositif de sécurité associé (GBA ou glissière) la communication routière entre les 2 sites étant proscrite sauf pour pompiers (gestion des flux séparées au niveau de l'aire nord).

La structure du corps de chaussée sera conforme à l'étude géotechnique réalisée par le Cabinet HYDROGEOTCHNIQUE CENTRE qui confirme de manière générale :

- le bon état de la voirie actuelle,
- la bonne aptitude des sols à la réalisation des ouvrages envisagés.

Les aménagements sur l'aire NORD sont principalement :

- Reprise complète de la voie d'accès qui sera rehaussée de plusieurs mètres en parallèle de la rampe à réaliser pour le nouveau passage supérieur.
- Remaniement complet au niveau du restaurant pour réalisation de parking PL et pompes de distribution PL prolongé sur l'arrière par un parking VL (sens Paris-Strasbourg).
- reprise autour du bassin de rétention d'une voirie circulaire avec Pompe PL et stationnement pour accès depuis le RD903.
- Création d'un grand parking PL à l'arrière le la station existante.
- Reprise complète du bâtiment de la station service actuelle pour réalisation d'un nouvel ensemble mixte (caisse et restauration)
- Démolition des bâtiments existants (Restaurant Arche, pont restaurant et station service).

Au total (pourra évoluer suivant plan GRA) :

Sens Paris –Strasbourg :

Parking PL 80 places, Dépose-Bus/Véhicules longs : 15 Places, Parking VL:143 Places

Sens Strasbourg Paris :

Parking PL : 34 Places, Dépose-Bus/Véhicules longs : 9 places, Parking VL : 97 Places

Depuis RD903

Parking PL : 4 places, Dépose-Bus/Véhicules longs : 1 Place, Parking VL : 26 places (+19 pour employés)

Pour L'aire SUD :

Utilisation au maximum de la surface de voirie avec création de 2 giratoires.

La bretelle de sortie sera rehaussée du fait de la création du passage supérieur

#### 4.1.2.3 – Profils en travers type

Les coupes transversales type des voies sont jointes en annexes et sont conformes à l'article 5.2.4 du Guide ICTALL avec comme dimensions principales :

##### **Bretelles d'accès (Cf. plan N°9):**

Dispositif de sécurité (Glissière ou Barrière GBA) + BDG =0.5m + 3.50m de chaussé + BDD 1.00m+ dispositif de sécurité (glissière)

##### **Rampe bidirectionnelle sur OA (Cf. plan N°11):**

Dispositif de sécurité+ 1.00m de BDD + 3.50 m de chaussée mini + 1.50m de TPC intégrant dispositif lourd de sécurité (GBA) puis à nouveau chaussée de 3.50 mini+BDD de 1.00m + Dispositif de retenue





A noter qu'une zone de sécurité (Berme) non revêtue de 1.00m environ située en arrière de GBA sera disponible.

Aussi, malgré le plan de giration (Plan N°13) qui démontre la bonne giration des Véhicule PL mais étant donnée la faible valeur du rayon de 25.00, une surlargeur de chaussée de 1.00m (25/R) est ajoutée dans les parties adjacentes à l'ouvrage.

#### **Giratoire (Cf. plan N°10):**

La circulation PL étant effective sur les 2 giratoires créés, un dispositif de sécurité de type mini GBA est proposé sur l'anneau central.

Nous avons donc :

0.50m de BDG + 7.00m de chaussée + 0.50m de BDD avec comme rayon intérieur 15m (Rg).

Les bretelles sur giratoire présentent toutes un rayon de 15.00m en entrée et de 20m en sortie exceptée pour la voie VL sur l'aire Sud Rayon de 15.00m.

A la demande de l'exploitant, un accès technique sur le premier giratoire a été figuré pour utilisation de la voie d'accès hors autoroute avec engins de déneigement.

#### 4.1.2.4 – Profils en long

Au niveau du présent dossier DDP 3 axes en plans principaux avec profil en long associés ont été réalisés :

##### **AXE/PROFIL N°1 (Plan N°4) :**

Depuis le niveau des pompes existantes au Nord jusqu'à l'anneau du nouveau giratoire implanté sur l'aire Sud, cet axe est calé par le gabarit routier et l'épaisseur de l'ouvrage d'art.

Il est composé en plan d'alignement droit et rayon de 25.00m minimum avant et après ouvrage.

Son profil en long présente une parabole de 800m de rayon, rampe de 6%, nouveau rayon parabolique de 800m puis rampe de 2% (au niveau du tablier de l'ouvrage) avec ensuite une nouvelle rampe de 6% entouré de 2 paraboles de 650 et 500m de rayon.

##### **AXE /PROFIL N°2 (Plan N°2) :**

Cet axe constitue la nouvelle bretelle d'entrée de l'aire Nord depuis Strasbourg.

Pour une bonne lisibilité des profils en travers et la cohérence avec le profil N°1 parallèle à ce dernier sur une partie du tracé, le sens de lecture est celui opposé à la circulation

Ce dernier est composé depuis les pompes de :

Alignement Droit, Arc de liaison de 50m de rayon, d'un ensemble de double clothoïde entourant un rayon de 70m avant le rayon d'entrée de 125.00m lui même précédé d'une grande clothoïde Long=72.00m environ.

Cette bretelle respecte le guide ICTALL sur la partie la plus proche de l'autoroute et constitue une succession de courbes progressives pour une bonne atténuation de la vitesse et permet la vérification de la visibilité (Voir Chap. 4.1.4)

Son profil en long est principalement constitué de 2 rayons parabolique de 800 et 1500m de rayon de par et d'autre d'une partie de rampe à 6% (parallèle à la voie de l'ouvrage) puis vient tangenter le profil en long de l'amorce de bretelle variable de 1 à 0.5%.

### AXE/PROFIL N°3 :

Cet axe constitue la nouvelle bretelle de sortie de l'aire Sud direction Strasbourg.  
Toujours par souci de cohérence de lecture avec les 2 autres profils le sens de lecture est celui inverse à la circulation.

Nous avons donc en axe en plan un grand rayon de 450m tangent à l'alignement droit de sortie sur Autoroute. Ce rayon est très proche du tracé existant sur toute la partie terminale de la bretelle et assure une bonne visibilité depuis l'A4 par rapport à cette sortie.

Le profil en long est une succession de rampe à 6% est de rayon parabolique de 800m.  
Cette dernière valeur déroge au guide de conception ICTALL ( $r=1500m$ ) mais permet toutefois la vérification par rapport à un angle saillant (avec H conducteur = 1.00m et H feux arrière à 0.35m, Cf. Chap. 4.1.4.1)

Aussi nous pouvons constater la faible vitesse d'élancement depuis le giratoire et la limite d'application du guide ICTALL étant donné la distance de 160m environ depuis le sommet de la parabole jusqu'au début de la zone de manœuvre.

### 4.1.2.5 – Dimensions des places de stationnement:

Place VL : 2.50x5.00m

Place PL : 3.50x20.00m avec 10.00 m de voie pour une manœuvre en marche arrière

Place VLR : 3.50x15.00m ou 3.50 x20 en parking longitudinal

## 4.1.3 - Equipements :

### 4.1.3.1 – Routiers :

De manière générale et selon le guide de dispositif de retenue du SETRA « Choix d'un dispositif de retenue en bord d'un pont », un calcul indice de danger nous situerait à la frontière du dispositif de retenue de niveau N ou de niveau H avec comme hypothèse : ID1 estimé à 17, ID2 estimé à 1 et ID3 estimé à 2.

Aussi, la notion de circulation Poids lourds sera donc déterminante sur le choix des équipements.

Les équipements de sécurité proposés sur ce site sont les suivants :

#### **Bretelle Nord :**

Glissières de sécurité (Niveau N2) côté intérieur compte tenu de la situation en remblai de cette dernière et des équipements aujourd'hui en place. Cette Glissière permettra la continuité de la glissière en place située après le refuge et d'achèvera au niveau du profil N° 11 de l'axe en plan N°2 (soit au niveau de l'accès de service depuis la Route Départementale)

Côté extérieur : par souci d'homogénéité et par la présence du talus de la rampe de l'ouvrage d'art, nous préconisons une également une glissière (Profils N°20 à N°11).

#### **Bretelle Sud :**

Nous proposons, compte tenu du nouveau profil en long en situation de remblai mais dans un rayon régulier et de grande valeur (450m) la mise en place d'un dispositif (Niveau N2) de type glissière métallique. Les rampes de l'ouvrage d'art étant équipées de GBA, une glissière sera implantée côté extérieur du profil N°13 +arrondi au N°7 et du profil 18 à 7 côté intérieur



**Giratoires Sud :**

De manière générale les giratoires et voies Poids Lourds sont équipées de Glissières de type mini GBA (h=0.45m) afin de conserver un aspect dissuasif aux poids lourds de franchissement des bordures tout en gardant un aspect paysager.

**Rampe Ouvrage d'Art**

Les rampes de part et d'autre de l'ouvrage seront équipées de Glissières de type GBA taille standard (H=0.80m) implantées en rive compte tenu de la hauteur de chute éventuelle et la nécessité de rétention d'un véhicule Poids Lourds. Ces GBA seront en continuité avec les Barrière BN4 implantées sur Ouvrages D'art.

Le TPC (implanté sur les rampe de l'ouvrage) pourra lui recevoir un dispositif en béton de Hauteur moindre (H=0.45m) de type Mini GBA afin de sécuriser la circulation à double sens.

NOTA 1 : Les équipements sur Autoroute en proximité de l'ouvrage d'art seront présentés en phase avant projet de l'ouvrage d'art et soumis aux différents services et district afin de ne pas aggraver la situation existante. Aujourd'hui les bords de BAU sont équipés de GS ainsi que le TPC muni de 2 glissières situées devant le voile de la pile du pont restaurant.

NOTA 2 : Un élargissement de BAU à 3.00m est compatible avec le tracé sur ouvrage qui est rectiligne et en pente unique et n'aggraverait en aucun cas les critères de visibilité.

4.1.3.2 - Autres :

Les réseaux seront repris en majorité sur l'aire Nord avec toujours maintien de la traversée sous autoroute A4.

Les bassins de rétention/infiltration seront conservés et agrandis (cas du bassin Nord).

Une unité de traitement des eaux usées complète sera réalisée sur l'aire Nord (STEP de type filtres plantés de roseaux 400 à 600 EH). Cet ouvrage sera clos et muni d'une voie d'accès. L'édicule sur l'aire Sud aura sa propre unité de traitement (100 EH).

## 4.1.4 – Vérification des Visibilités et des longueurs d'accélération et décélération :

4.1.4.1 - Visibilités

Les vérifications de visibilité exigées par l'ICTAAL (Chap. 2.2 : règles de visibilités+ annexes) :

- sur la bretelle de sortie modifiée en provenance de Metz,
- sur la section courante (dans les deux sens)
- et sur l'entrée de l'autoroute en direction de Metz.

ont été réalisées et sont présentées sur le plan joint en annexe 5. Sur ce même plan ont été reportées les longueurs d'accélération et décélération des bretelles d'entrée et de sortie modifiées. Le projet est conforme aux règles édictées par l'ICTAAL.

**Sortie d'autoroute**

$Dms = 6V = 6 \times 130km/h = 6 \times 36.11m/s = 216.66m$  arrondi à 220m avec 2 points vérifiés :

Ensemble de la face du panneau implanté à 1.50m de surlargeur vu.

Balise du Musoir implanté dans la surlargeur de 5.00 vue.

### **Entrée d'autoroute**

$D_a = 280\text{m}$  (cf. tableau ICTALL):

La distance d'arrêt sur l'arrière d'un véhicule entrant, positionné sur la bretelle d'entrée au droit du point dit « d'entre au plus tôt  $E=1.00\text{m}$  » est donc vérifiée.

Angle saillant du profil en long :

Selon le chap. 4 : « distances de visibilité offertes par le tracé » du guide ARP, la distance de visibilité est respectée par la formule :

$$D = X_o + X_v = \text{racine carré} [2R (V_{ho} + V_{hv})]$$

Avec  $R$  (rayon parabole) = 800 m,  $V_{ho} = 1.00$  (conducteur) et  $V_{hv} = 0.35\text{m}$  (hauteur de feux), on obtient la valeur de 63.66m ce qui confirme les valeurs du graphe N°2 « distance de visibilité selon le rayon angle saillant ».

### **4.1.4.2 – Accélération et décélération (Chapitre 5.2.6 ICTALL)**

Le dispositif d'entrée sur Autoroute sur l'aire Sud est bien composé d'une voie d'accélération intégrée dans le rayon de la bretelle largement supérieur à 100 m (450 m) qui permet d'atteindre la vitesse de 55 km/h suivi d'une section de manœuvre de 200 m et enfin d'un biseau de 75 m.

Le dispositif de sortie de l'autoroute sur l'Aire Nord comporte bien successivement :

- Une section de manœuvre, longue de 150 m jusqu'à l'endroit où le musoir de divergence atteint sa largeur de 1m.
- Une section de décélération longue de 51 m permettant de passer de 70 km/h à la vitesse associée au virage dont le rayon est de 100 m.

Valeur Tableau = 48m

Vérification formule (en intégrant la pente):  $L_{d/a} = L_o / (1 - 10.p)$  ou  $P = 0.005\text{m/m} = 50.52\text{m}$

### **4.1.5 – Cadre et Confort :**

Tous les équipements liés au confort et cadre seront accentués notamment sur la qualité du boisement du site mais aussi aire de jeux, pique-nique, sanitaire, bennes à ordures.....





## 4.2 – Ouvrage d'art

### cf. plans, coupes et phasage en annexe 6.

Ce chapitre a été établi par I.O.A

Remarques : Les méthodes de construction et la conception de l'ouvrage devront limiter au maximum les contraintes sur l'exploitation.

### 4.2.1 – Données géométriques

#### 4.2.1.1 – Voie rétablie :

La voie qui assure la desserte des deux aires de service décrit, au droit du futur ouvrage de franchissement de l'Autoroute A4, les caractéristiques géométriques suivantes (distances droites) :

- Tracé en plan : Alignement droit ;
- Profil en long : Pente de 2% de l'aire de Verdun Sud vers l'aire de Verdun Nord ;
- Profil en travers : 2 voies de 3.50 ml de largeur chacune encadrant une bande médiane de 1.00 ml soit une distance entre bordures de trottoir de 8.00 ml ; Chaussée déversée en toit ;  
2 Passages de service de 1.00ml bordés d'un dispositif de sécurité de type H2 de modèle BN4 à barreaudage vertical portant la largeur du tablier à 11.10 ml.

#### 4.2.1.2 – Voies franchies :

L'autoroute A4 décrit au droit du futur ouvrage de franchissement situé au P.R. 261+900 les caractéristiques géométriques suivantes (distances droites):

- Tracé en plan : Alignement droit ;
- Profil en long : Rampe d'environ 0.6% de Paris vers Strasbourg ;
- Profil en travers actuel 2 x 2 voies : Plateforme de 23.00 ml entre nus de glissières de sécurité en bord de BAU comprenant un TPC de 3.00 ml (bande médiane + bandes dérasées de gauche BDG conformément à l'ICTAAL chap. 4.1.2), deux chaussées à 2 voies de 3.50 ml et une BAU de 3.00 ml chacune (SANEF s'est engagée, dans le cadre du dernier contrat de plan avec l'Etat, à élargir les BAU sur A4); dévers en toit ;
- Conformément à l'ICTAAL (Article 4.3), le gabarit de l'ouvrage s'élève à 4.85 m (4,75 m + revanche de 0,10 m). Ceci est indiqué sur la coupe longitudinale.

### 4.2.2 – Données techniques

L'ouvrage de franchissement décrit les caractéristiques suivantes :

#### 4.2.2.1 – Tablier :

Le tablier qui comprend deux voies de circulation encadrant une bande médiane, deux passages de service décrit une largeur hors tout de 11.10 ml.

#### 4.2.2.2 – Travure:

La bretelle d'accès aux aires définit un biais de 69.91 grades avec l'Autoroute A4.

En implantant le nu des appuis d'extrémité à 1.00 ml mini des dispositifs de sécurité actuels, la longueur biaise entre nus des appuis d'extrémité s'élève alors à 28.08 ml arrondi à 28.00 ml.



Cette distance peut être franchie par une structure à deux travées de 14.00 ml de portées chacune en implantant l'appui central dans l'axe de l'Autoroute et le nu des appuis d'extrémité à 1.00 ml du bord de la BAU soit un ouvrage de 29.00 ml de longueur entre axes des appuis d'extrémités.

Remarques : Les plans sont à l'échelle sur une impression de format A3.

La coupe longitudinale est une coupe biaisée à l'axe de l'ouvrage, les cotes de la plateforme autoroutière sont des cotes droites ( $d = \text{cote droite}$ ). La distance nus des glissières de sécurité à la face avant des appuis s'élève à 1,00 m minimum.

Les semelles dépassent sous les dispositifs de retenue en TPC. Leur niveau sera calé précisément en phase projet.

#### 4.2.2.3 – Structure:

L'ouvrage doit être dimensionné aux Eurocodes selon les exigences à formuler par le Maître d'Ouvrage.

Le tablier étant réalisé sur une Autoroute en service, le choix de la structure s'est orienté vers des solutions préfabriquées en usine qui limitent les contraintes d'exploitation de l'Autoroute.

Nous proposons de retenir le tablier PRAD (Poutres Précontraintes par Adhérence) défini au catalogue des Ponts Courants routiers du Sétra.

Cette solution présente les avantages suivants :

| Type de pont                  | PRAD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Domaines d'utilisation        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Portées comprises entre 15 et 30 mètres</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Spécificités de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les poutres sont préfabriquées en usine et mises en place par des moyens de levage léger</li><li>• Les entretoises et le hourdis sont coulés en place en une seule phase</li></ul>                                                                                                                                                                    |
| Atouts                        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Structure s'affranchissant pendant la construction des contraintes de la brèche</li><li>• Diminution des travaux sur site</li><li>• Rapidité d'exécution (préfabrication des poutres en temps masqué)</li><li>• Solution adaptée au franchissement réalisé sous circulation (brèves coupures de circulation pour mise en place des poutres)</li></ul> |
| Particularités                | <ul style="list-style-type: none"><li>• Solution adaptée à des travées de longueur sensiblement égale</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Les 14 poutres en béton précontraint par pré tension supportent un hourdis en béton armé coulé en place de 20 cm d'épaisseur.

Il existe d'autres structures de tablier pouvant franchir la plateforme autoroutière. La solution poutrelles enrobées qui présente les avantages d'une structure préfabriquée et d'un meilleur élanement que la solution PRAD n'est cependant pas économique.

En effet, les résultats statistiques de construction des ouvrages d'art édités par le Sétra (dernière version de 2006) montrent un coût au mètre carré nettement supérieur à la solution PRAD. C'est essentiellement pour cette raison que nous n'avons pas proposé la solution Pont à Poutrelles Enrobées.



La solution Poutres Précontraintes Enrobés correspond, à la solution Poutres en T inversées proposée par l'Entreprise CPC. Une étude récente réalisée par nos soins, pour le compte de Sanef, montre que cette solution n'est compétitive en terme de coût, par rapport au PRAD, que pour des portées comprises entre 20 à 25 mètres.

La gestion des eaux pluviales est assurée :

Au niveau de la plateforme autoroutière, par un fossé bétonné situé devant les appuis comme le montrent les coupes longitudinales.

Au niveau de la voie rétablie par des dispositifs d'évacuation des eaux situés hors emprises de l'ouvrage (descentes d'eau préfabriquées à emboîtement au niveau des remblais d'accès par exemple).

#### 4.2.2.4 – Appuis:

La pile centrale et les culées sont fondées superficiellement comme préconisé dans le rapport d'étude géotechnique réalisé par HYDROGEOTECHNIQUE Centre en Septembre 2011.

En élévation la pile est constituée d'un voile de 11.10 ml de largeur et de 0.80 ml d'épaisseur minimum.

Les culées décrivent une longueur de 13.50 ml et une hauteur d'environ 5.00 ml. En prolongement du voile de la culée, des murs de 5.00 ml de hauteur soutiennent les remblais d'accès à l'ouvrage.

La solution mur en terre armée préconisée au rapport d'étude géotechnique n'a pas été retenue car Sanef proscrit ce type, d'ouvrage (problème de durabilité notamment).

#### 4.2.2.5 – Superstructures:

Les superstructures de l'ouvrage comprennent :

- Les éléments linéaires (Dispositif de sécurité, fourreaux pour réseaux, corniches...) ;
- Les éléments surfaciques (Etanchéité, chaussée....) ;
- Les éléments d'about (Dalle de transition, joint de chaussée...) ;

### 4.2.3 – Données d'exploitation

Au niveau de l'Autoroute, les travaux de réalisation de l'ouvrage s'effectueront suivant les dispositifs d'exploitation définis par Sanef à savoir:

- Pile centrale réalisée sous neutralisation des voies rapides dans les deux sens de circulation par protection de type séparateur modulaires de voies (SMV type BT4) H 24;
- Appuis de rive (Culées et murs) réalisés depuis les aires de service sous neutralisation des BAU;
- Pose des poutres et des coffrages perdus du tablier réalisée en deux phases par demi-chaussée sous basculement de circulation en utilisant les ITPC existant au PR 260.90 et 262.185;
- Réalisation du hourdis et des superstructures sans restriction de circulation ;
- Bétonnage et Equipements de la pile centrale sous neutralisation des voies rapides ;
- Bétonnage et Equipements des culées sous neutralisation de la BAU et de la voie lente;



#### 4.2.4 – Planning prévisionnel

Les plannings prévisionnels de réalisation des travaux ont été élaborés sur l'exploitation de marchés récents de travaux similaires.

- Fondations des appuis : 1 mois ;
- Elévation de la pile centrale : 1 mois ;
- Elévation des culées et murs et remblais contigus: Trois mois par culées ;
- Pose du tablier et du coffrage perdu : 1 semaine dans chaque sens ;
- Ferrailage et bétonnage du hourdis : 1 mois ;
- Superstructures et équipements : 2 mois ;

Le délai prévisionnel des travaux s'élève donc à huit mois hors période de préparation de deux mois.

Les plans de phasage des travaux sont présentés en annexe 6.

#### 4.2.5 – Budget prévisionnel

Les estimations ont été établies par parties d'ouvrages (fondation, piles, culées, tablier, superstructures et équipements) sur les hypothèses suivantes :

- Prédimensionnement des ouvrages suivant les guides du Sétia ;
- Quantitatif suite aux avant métrés sommaires par parties d'ouvrages ;
- Estimatif d'après les prix moyens de marchés récents de travaux similaires ;

Le budget prévisionnel de réalisation de l'ouvrage d'art s'élève donc à :

##### 4.2.5.1 – Solution à deux travées:

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 1300 000.00 € HT soit 1 554 800 € TTC décomposé comme suit :

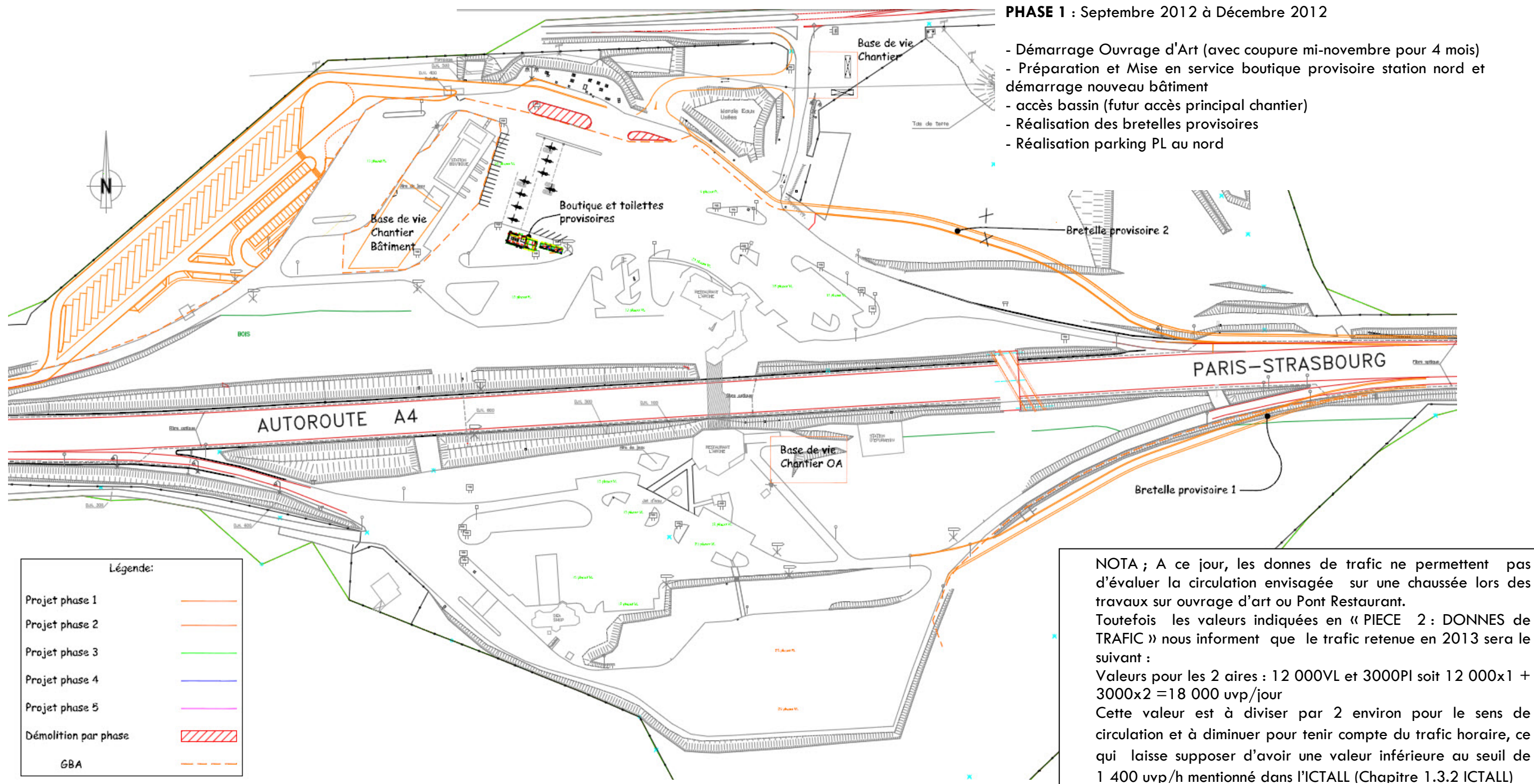
- |                          |                |
|--------------------------|----------------|
| - Prix Généraux :        | 100 000 € H.T. |
| - Piles :                | 100 000 € H.T. |
| - Culées :               | 200 000 € H.T. |
| - Murs de soutènement :  | 100 000 € H.T. |
| - Remblais contigus :    | 300 000 € H.T. |
| - Dalles de transition : | 20 000 € H.T.  |
| - Poutres PRAD :         | 120 000 € H.T. |
| - Hourdis :              | 65 000 € H.T.  |
| - Superstructures :      | 141 000 € H.T. |

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| Total :             | 1 146 000 € H.T. |
| Somme à valoir 10%: | 114 600 € H.T.   |
| Total :             | 1 260 600 € H.T. |

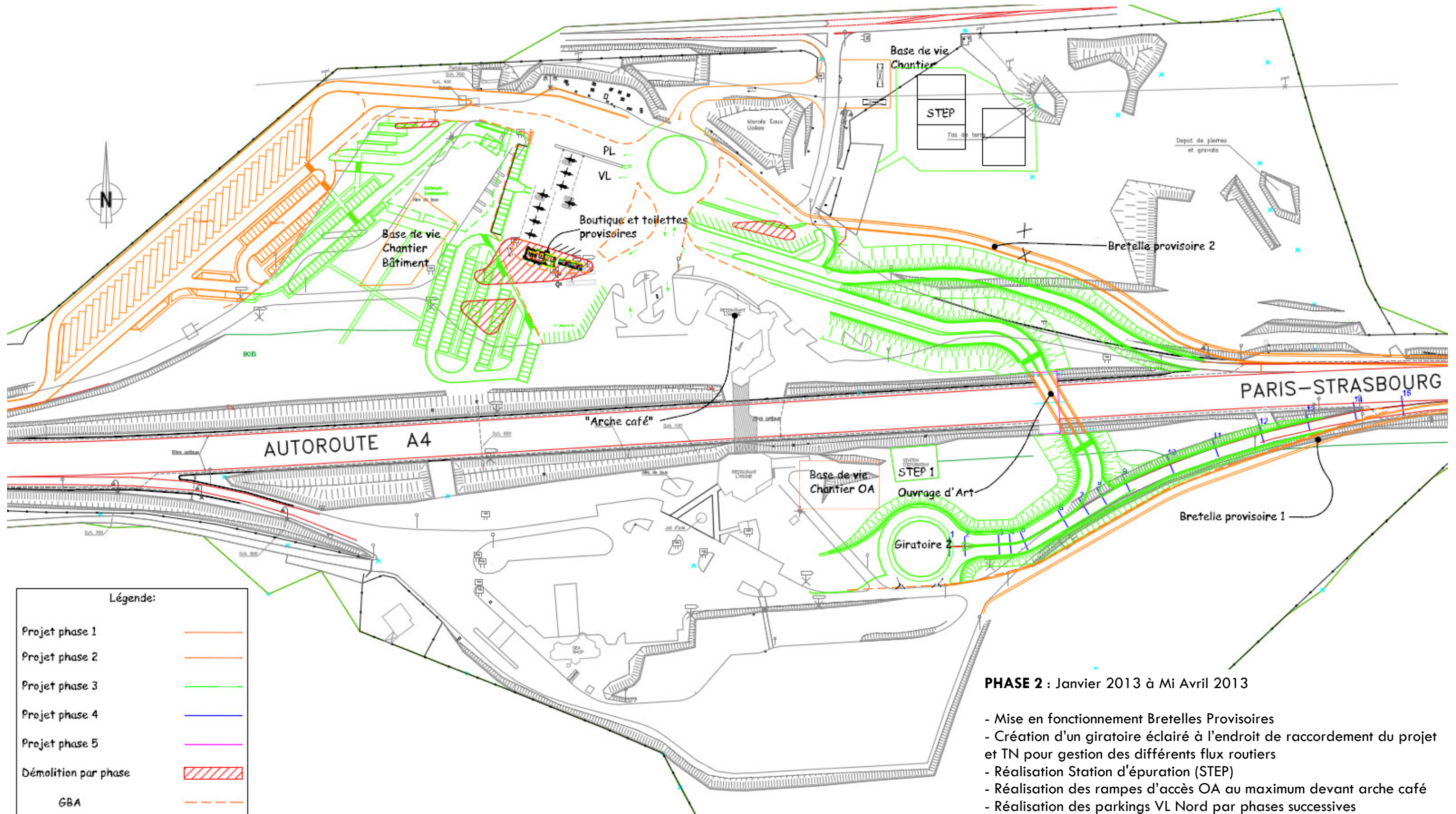


## 4.3 – Principe de phasage des travaux

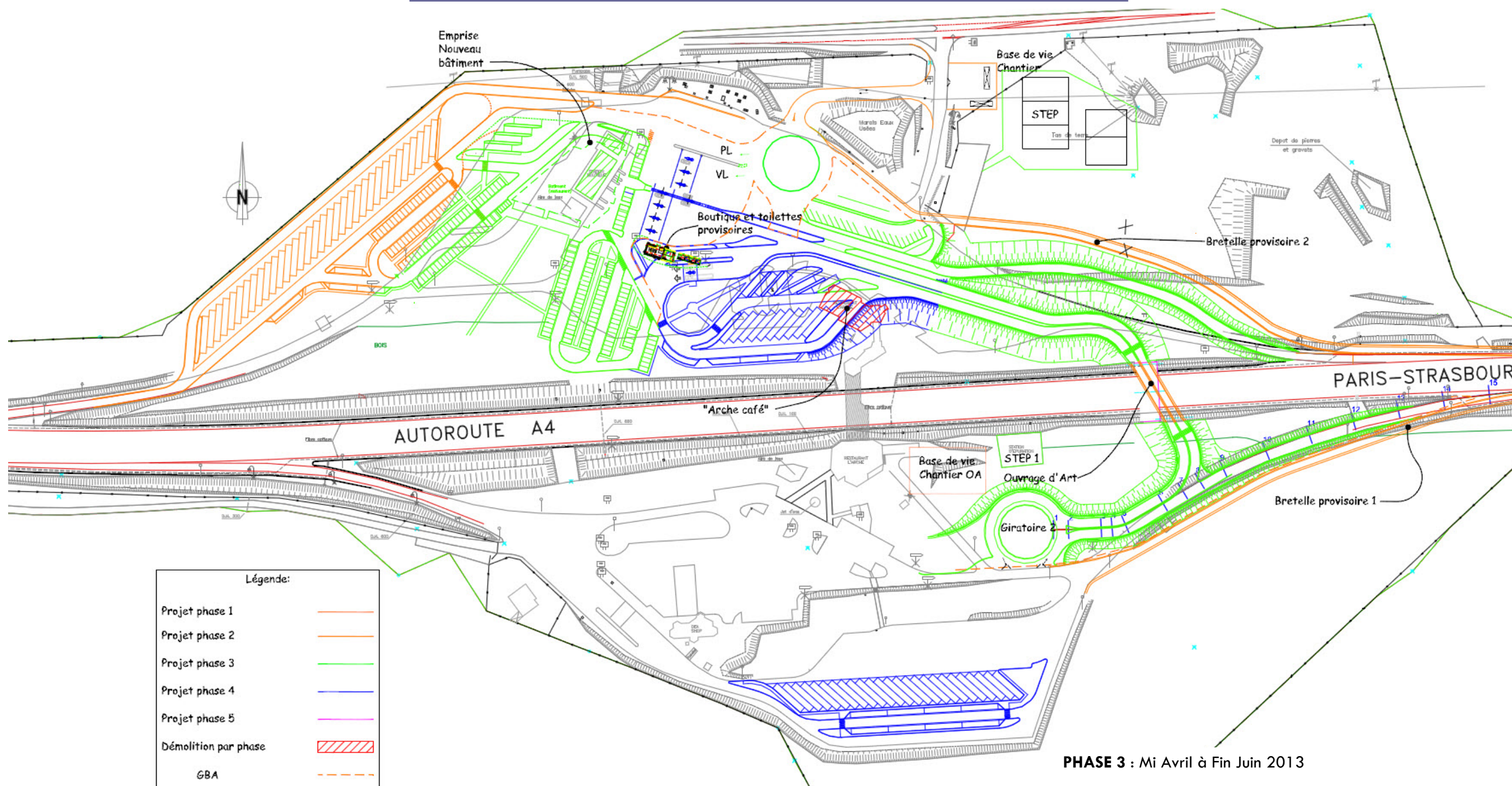
De manière générale et comme illustré par les plans présentés ci-après le phasage proposé est le suivant : **DEMARRAGE DES TRAVAUX : JUIN 2012** (à voir si avril possible pour le passage supérieur) et **FIN DES TRAVAUX : DECEMBRE 2013** => 4 PHASES ont été élaborées :









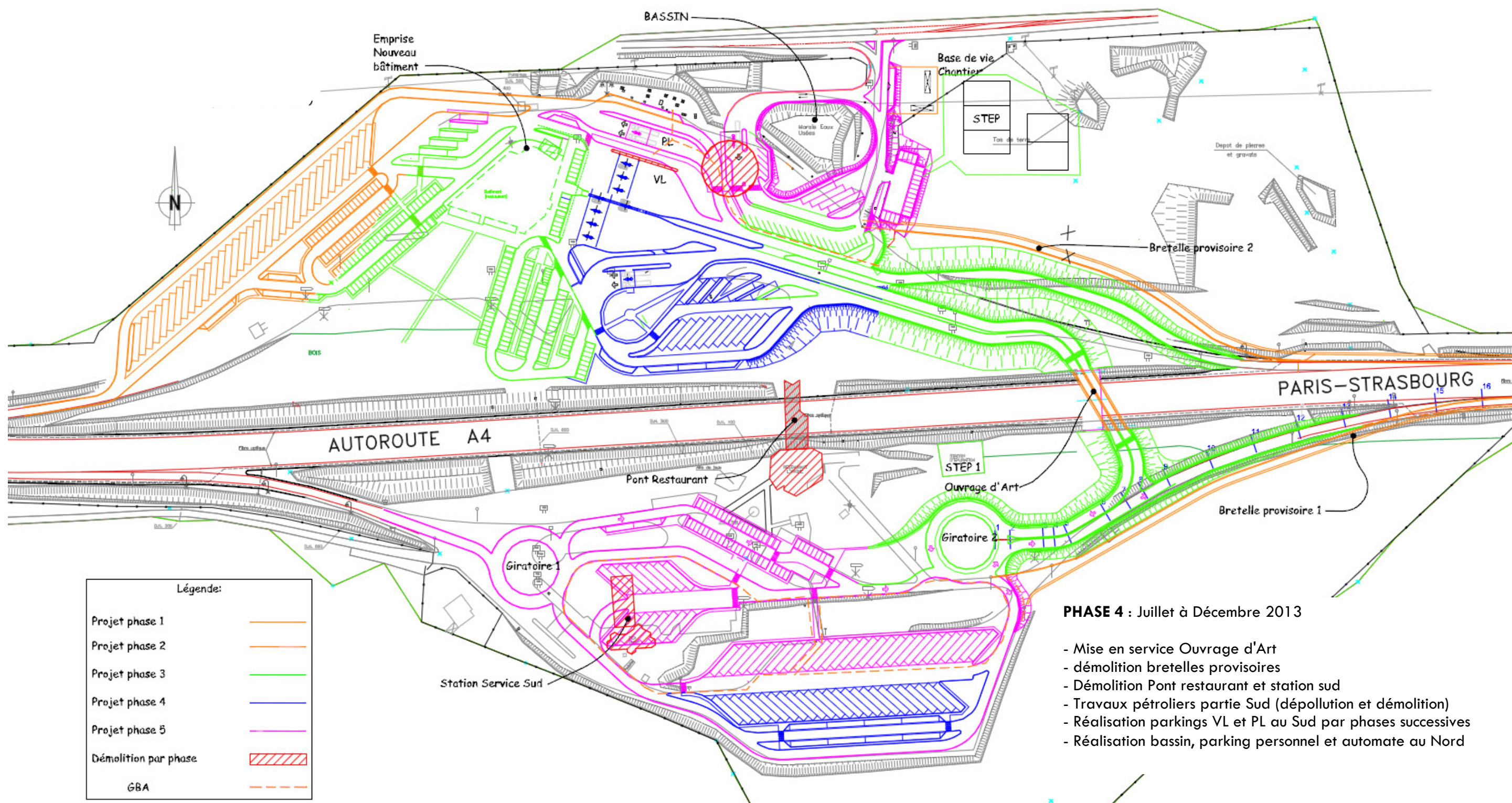


### PHASE 3 : Mi Avril à Fin Juin 2013

- Ouverture nouveau bâtiment mais uniquement accessible sens Strasbourg Province ou pour les 2 sens si achèvement ouvrages d'art possible
- Fermeture Arche café et démolition
- Achèvement des parkings PL Nord et Sud









## 4.4 – Déconstruction du restaurant

Ce Chapitre a été établi par SETECBA Ingénierie société du groupe JEL.

### **Remarque préliminaire :**

**Que se soit pour la construction du nouvelle ouvrage d'art ou bien pour la démolition du pont restaurant existant, le principe de restriction de la circulation sur une voie par sens s'accompagnera d'une vérification vis-à-vis des trafics les plus chargés sur l'autoroute. Le seuil de capacité d'une voie ne devra pas être dépassé.**

### STABILITE DE LA STRUCTURE :

La structure du « Pont restaurant » est un tablier en 3 appuis.

Après vérification préliminaire, l'ouvrage reste stable en 2 appuis, compte tenu de la suppression de la surcharge des équipements intérieurs, de l'absence de surcharge d'exploitation et surcharge climatique.

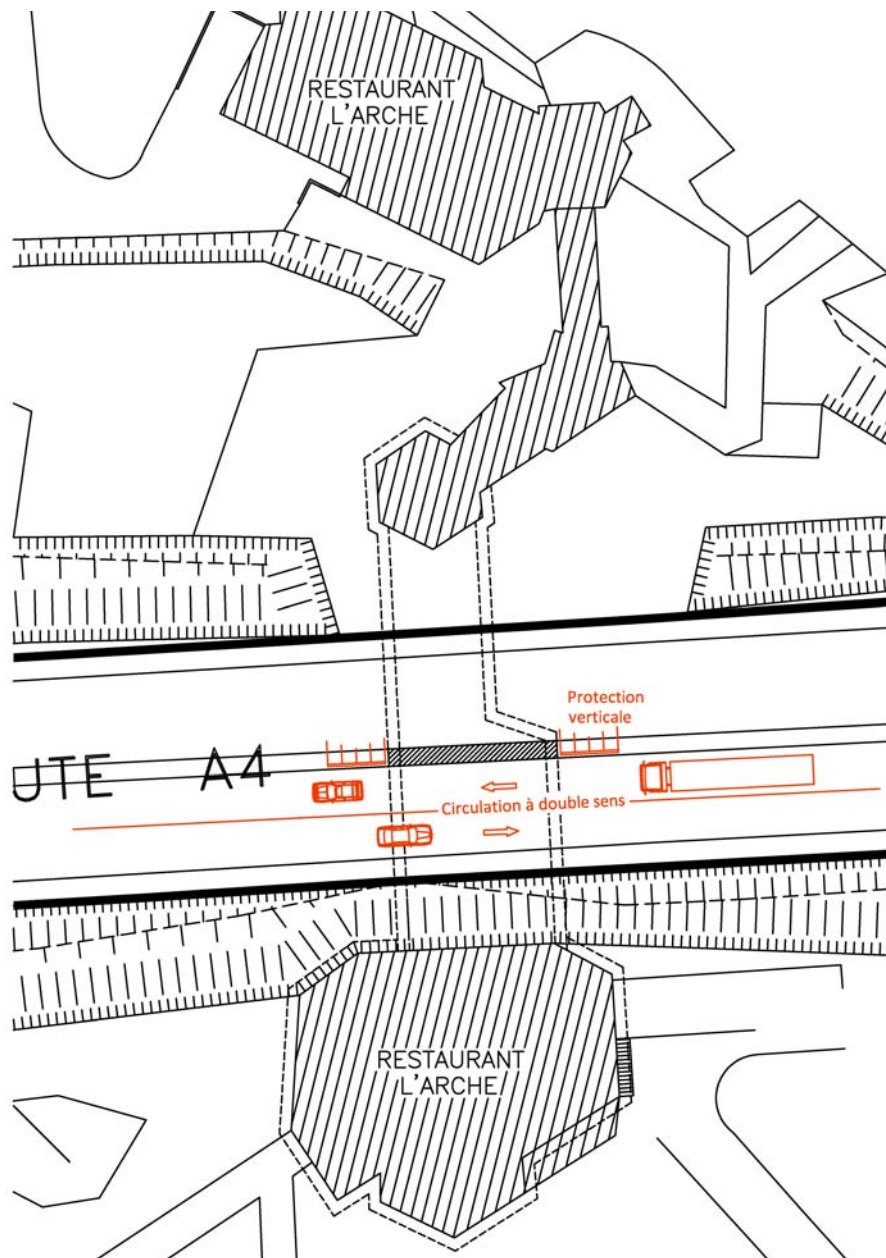
Une note de calcul de vérification sera élaborée lors des phases APD/PRO du projet de déconstruction.

### TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

- L'enveloppe externe du bâtiment est conservée
- Neutralisation et déconstruction de la chaufferie et du TGBT
- Neutralisation des réseaux divers
- Déconstruction interne avec pour objectif « Le vidage » interne du bâtiment de ses ameublements, cloisons, faux plafonds, équipements techniques divers ext, ...
- Aménagement des aires de grutage

## TRAVAUX PHASE 1

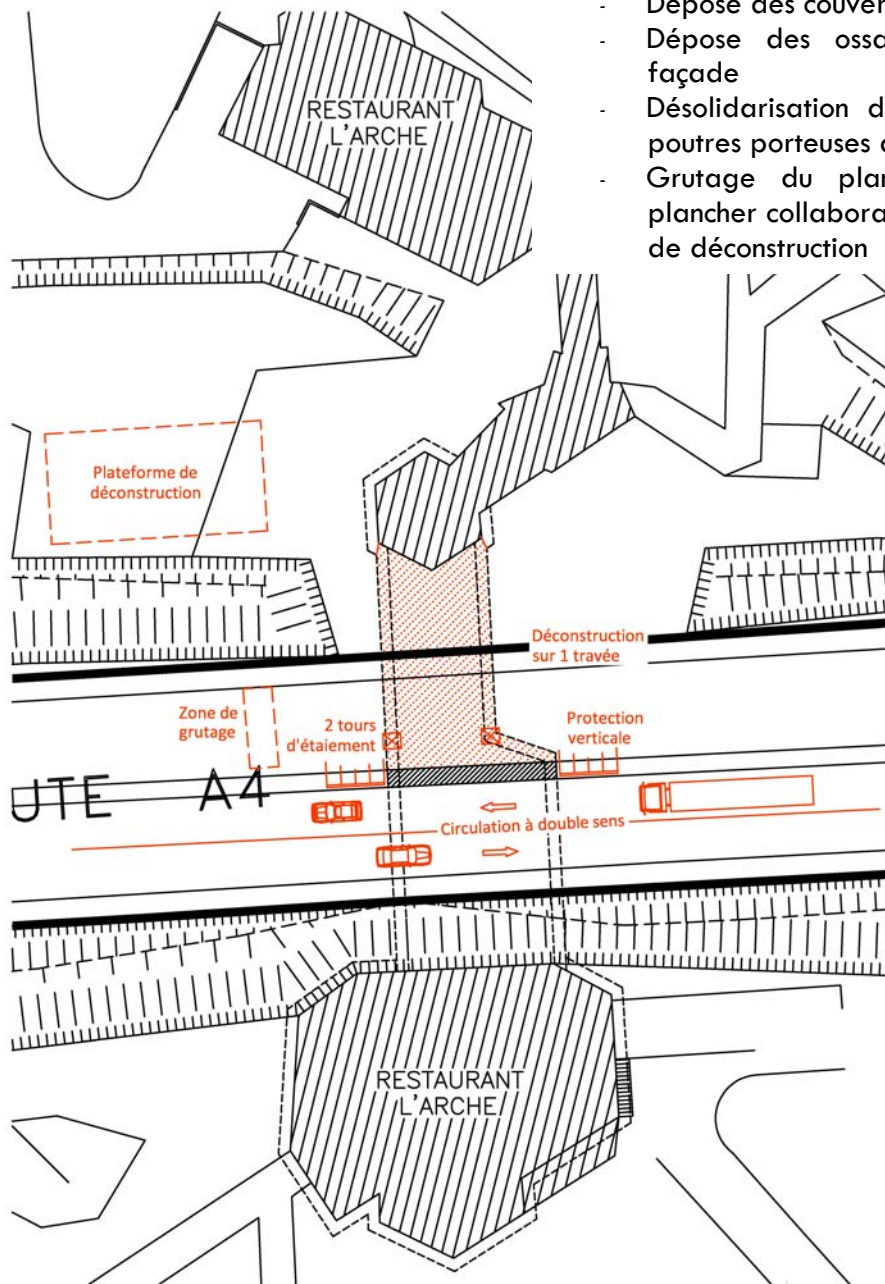
- Mise à double sens de la circulation sur la voie PARIS – METZ (charge SANEF)
- Mise en place de protection verticale de part et d'autre de l'ouvrage à démolir réalisée par un échafaudage auto stable avec filet de protection.



|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                            |                       |                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------|
|  | <p><b>CREATION D'UN BATIMENT COMMUN BP/ELLIANCE</b><br/><b>AIRE DE VERDUN - A4</b><br/><b>DECONSTRUCTION DU RESTAURANT L'ARCHE</b></p>                                                                                     | <p><b>PHASE 1</b></p> |                                          |
|  | <p>5 Place de la République 55000 BAR LE DUC Tél. 03.29.46.49.59 Fax. 03.29.45.53.63<br/>e-mail : contact@setecba.fr – Site INTERNET : <a href="http://www.setecba-ingenierie.fr">http://www.setecba-ingenierie.fr</a></p> | <p><b>AVP</b></p>     | <p>01<br/>ECH. : 1/500<br/>NOV. 2011</p> |



## TRAVAUX PHASE 2



- Déconstruction sur une travée comprenant :
- Dépose des façades bois à partir de nacelle
  - Dépose des couvertures étanchéité sur bac acier
  - Dépose des ossatures métalliques de toiture et façade
  - Désolidarisation des travées par oxycoupage des poutres porteuses après étalement
  - Grutage du plancher (poutres métalliques avec plancher collaborant) pour mise en place sur une aire de déconstruction

|                                      |                                                                                                                                                                                                                            |                                           |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|                                      | <p><b>CREATION D'UN BATIMENT COMMUN BP/ELLIANCE</b><br/><b>AIRE DE VERDUN - A4</b><br/><b>DECONSTRUCTION DU RESTAURANT L'ARCHE</b></p>                                                                                     | <p><b>PHASE 2</b></p>                     |
| <p><b>SETECBA</b><br/>Ingénierie</p> | <p>5 Place de la République 55000 BAR LE DUC Tél. 03.29.46.49.59 Fax. 03.29.45.53.63<br/>e-mail : contact@setecba.fr – Site INTERNET : <a href="http://www.setecba-ingenierie.fr">http://www.setecba-ingenierie.fr</a></p> | <p><b>AVP</b></p>                         |
|                                      |                                                                                                                                                                                                                            | <p>02B<br/>ECH. : 1/500<br/>NOV. 2011</p> |

La déconstruction en phase 2 comporte peu de risques puisque le sectionnement du tablier s'effectue au-delà de l'appui centrale, donc à l'intérieur des voies de circulations neutralisées.

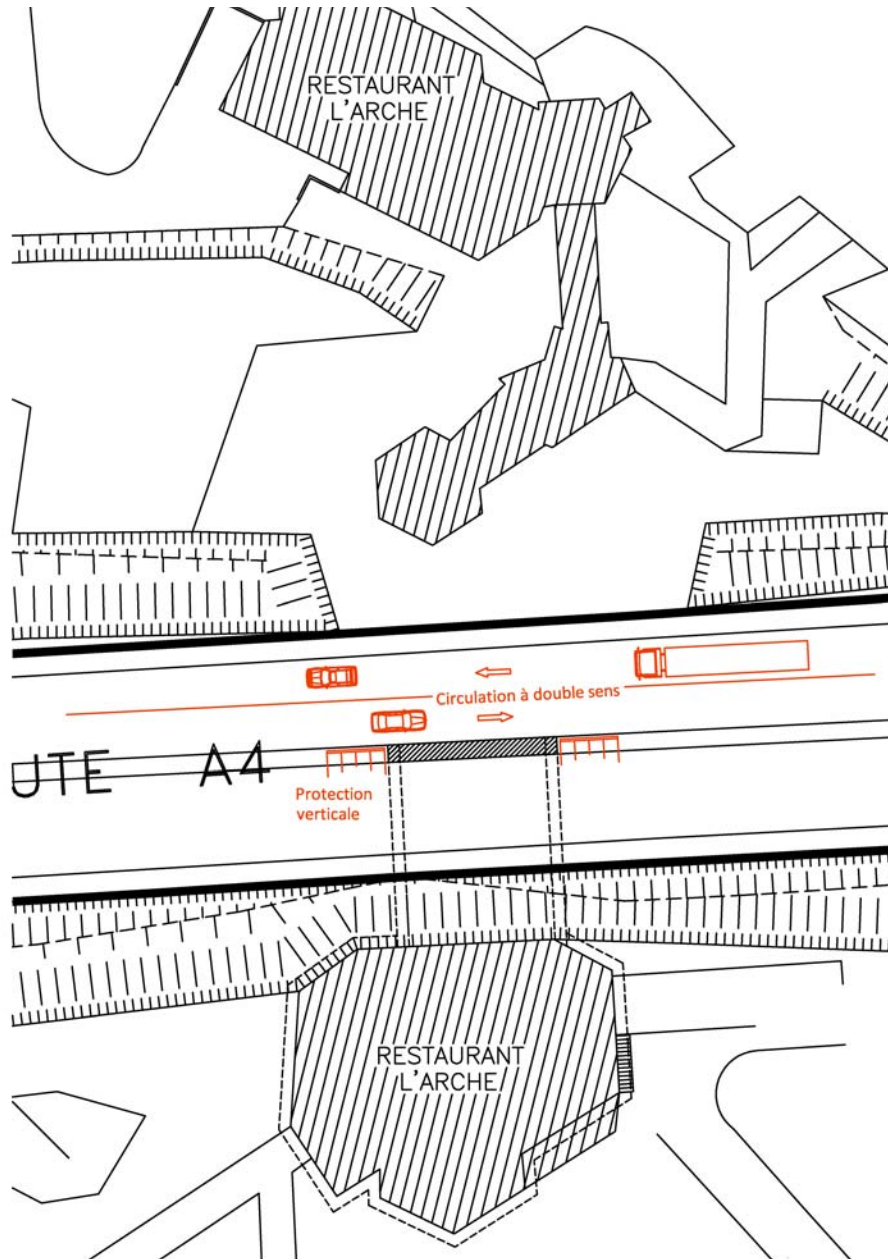
Dossier n° IE 111131

- 71 -



### TRAVAUX PHASE 3

- Inversion de la circulation à double sens (charge SANEF)
- Transfert des protections verticales de part et d'autre de l'ouvrage à démolir (dispositif d'échafaudage avec filets)



|                                                                                                    |  |                                                                                                                                                                                                                    |  |                                 |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------|--|
| <b>elior</b>    |  | <b>CREATION D'UN BATIMENT COMMUN BP/ELLIANCE</b><br><b>AIRE DE VERDUN - A4</b><br><b>DECONSTRUCTION DU RESTAURANT L'ARCHE</b>                                                                                      |  | <b>PHASE 3</b>                  |  |
| <b>SETECBA</b>  |  | 5 Place de la République 55000 BAR LE DUC Tél. 03.29.46.49.59 Fax. 03.29.45.53.63<br>e-mail : contact@setecba.fr – Site INTERNET : <a href="http://www.setecba-ingenierie.fr">http://www.setecba-ingenierie.fr</a> |  | <b>AVP</b>                      |  |
|                                                                                                    |  |                                                                                                                               |  | 03<br>ECH. : 1/500<br>NOV. 2011 |  |

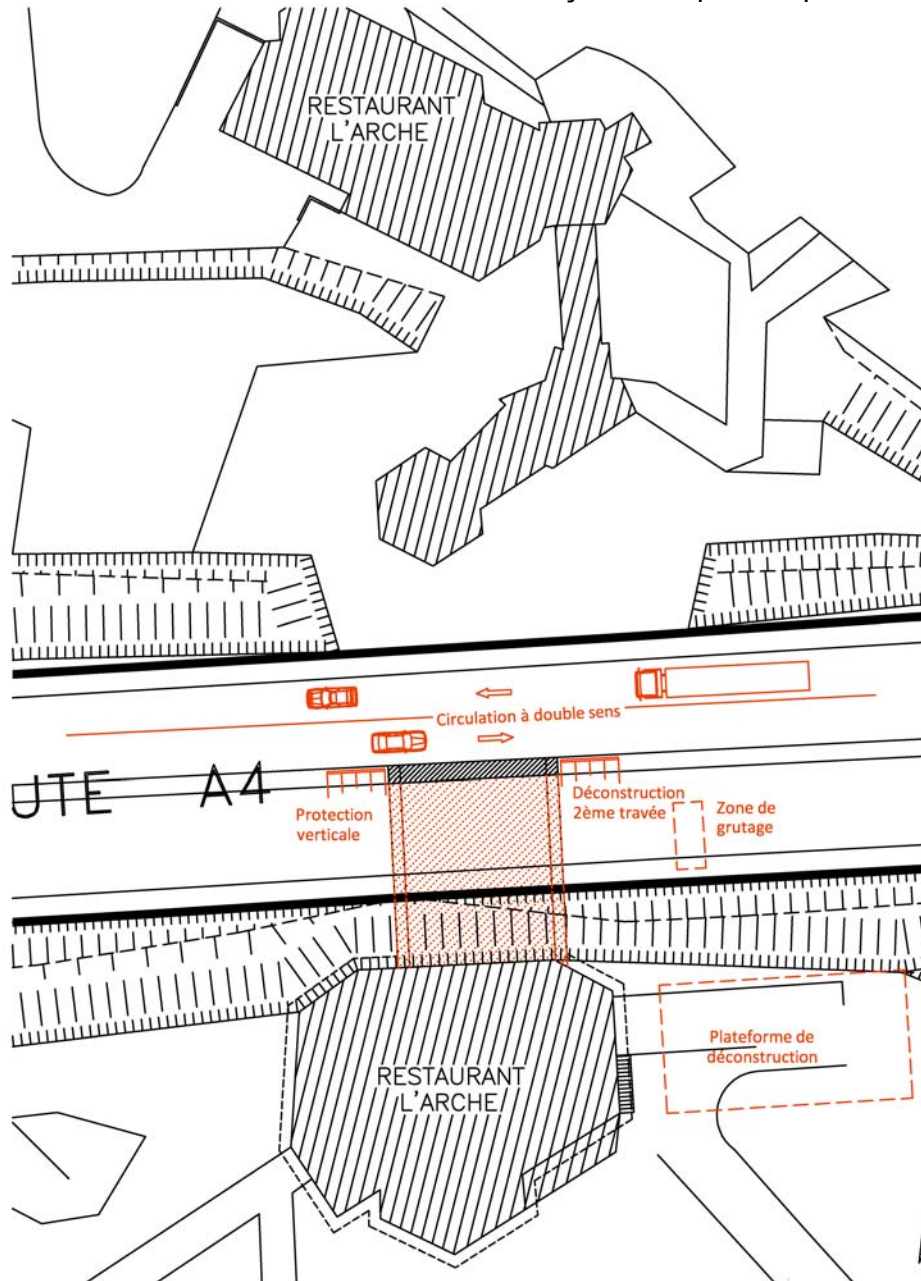
En phase 3, la BAU devra être utilisée pour écarter la circulation de l'appui centrale.





## TRAVAUX PHASE 4

- Déconstruction de la 2<sup>ème</sup> travée de façon identique à la phase 2



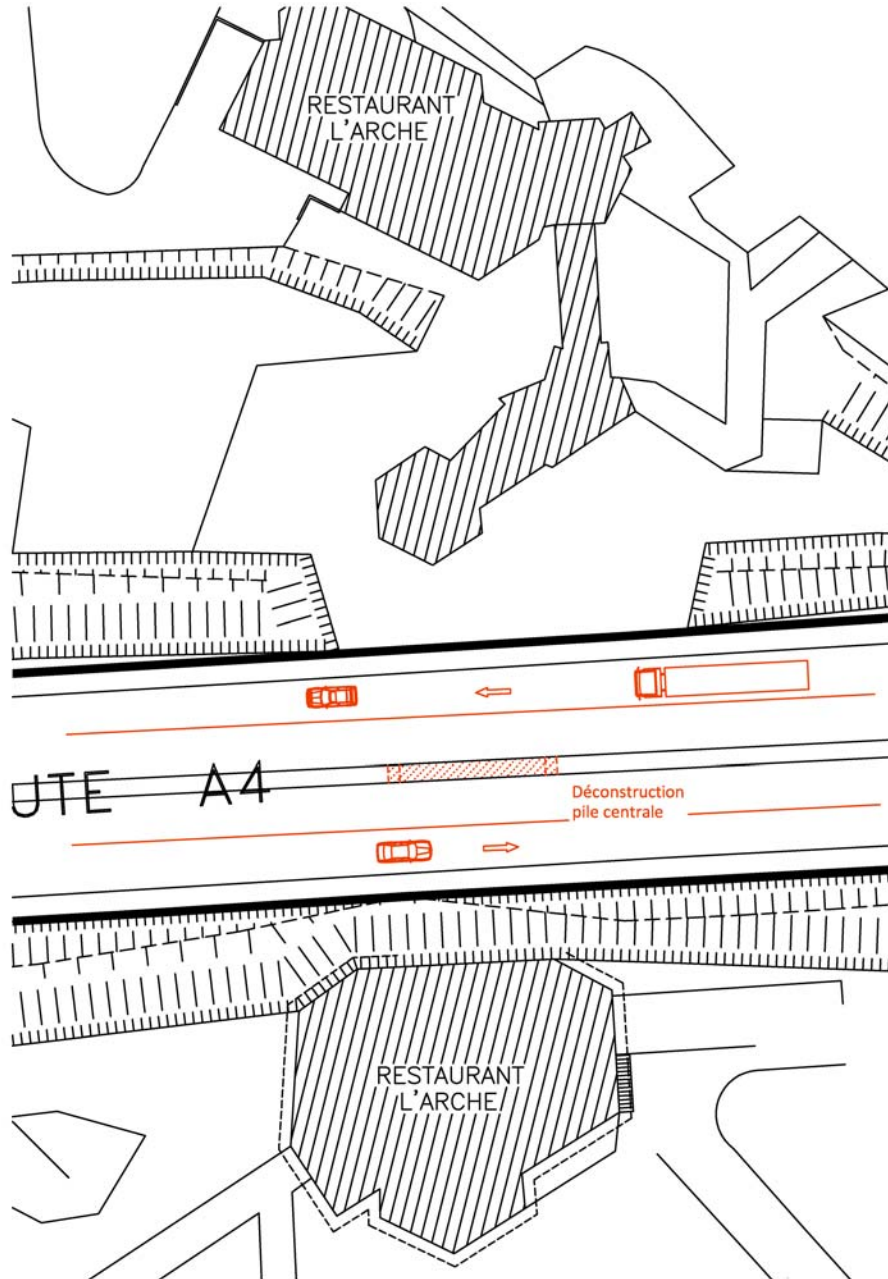
|                                                                                                  |                                                                                                                               |  |                |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------|--|
| <b>elior</b>  | <b>CREATION D'UN BATIMENT COMMUN BP/ELLIANCE</b><br><b>AIRE DE VERDUN - A4</b><br><b>DECONSTRUCTION DU RESTAURANT L'ARCHE</b> |  | <b>PHASE 4</b> |  |
|                                                                                                  | <b>AVP</b>                                                                                                                    |  | <b>04B</b>     |  |
|                                                                                                  | <small>ECH. : 1/500<br/>NOV. 2011</small>                                                                                     |  |                |  |

La déconstruction en phase 4 pourrait être envisagée sans dépose des infrastructures extérieures (ossature de façade, couverture) du fait de cette travée réduite et d'un poids de l'ordre de 50T manutentionnable en un seul élément.



## TRAVAUX PHASE 5

- Réduction de la circulation sur les voies extérieures (charge SANEF)
- Déconstruction de la pile centrale par tronçonnage et grutage des éléments, purge des fondations.



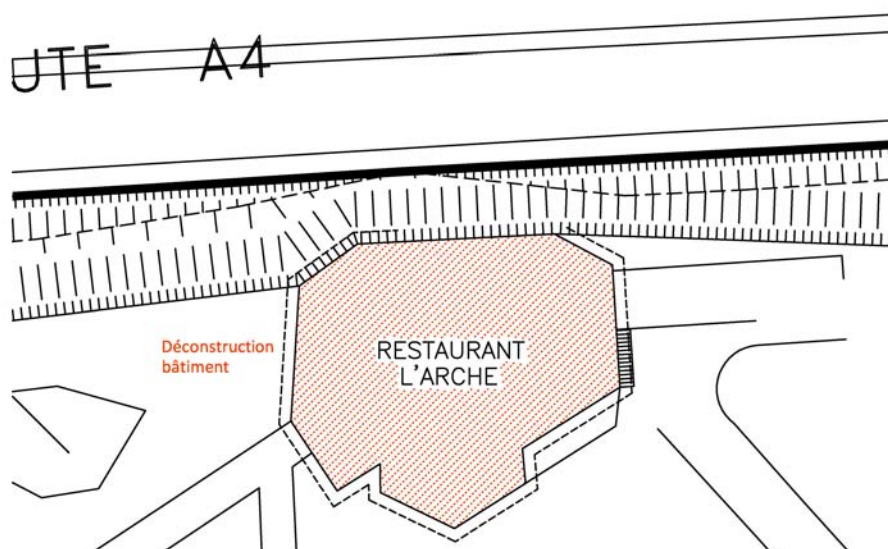
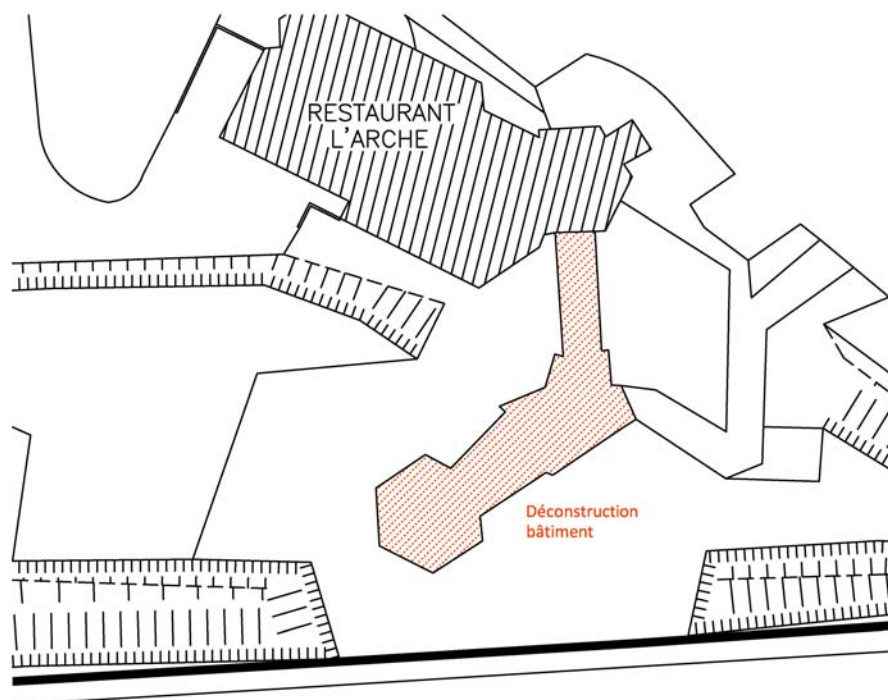
|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                       |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|  | <p><b>CREATION D'UN BATIMENT COMMUN BP/ELLIANCE</b><br/><b>AIRE DE VERDUN - A4</b><br/><b>DECONSTRUCTION DU RESTAURANT L'ARCHE</b></p>                                                                                     | <p><b>PHASE 5</b></p>                                                                 |                   |
|  | <p>5 Place de la République 55000 BAR LE DUC Tél. 03.29.46.49.59 Fax. 03.29.45.53.63<br/>e-mail : contact@setecba.fr – Site INTERNET : <a href="http://www.setecba-ingenierie.fr">http://www.setecba-ingenierie.fr</a></p> |  | <p><b>AVP</b></p> |
|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                            | <p>05<br/>ECH. : 1/500<br/>NOV. 2011</p>                                              |                   |





## TRAVAUX PHASE 6

- Rétablissement de la circulation (charge SANEF)
- Déconstruction des bâtiments de part et d'autre de l'autoroute.



|                                                                                                  |                                                                                                                               |  |                                                                      |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------|--|
| <b>elior</b>  | <b>CREATION D'UN BATIMENT COMMUN BP/ELLIANCE</b><br><b>AIRE DE VERDUN - A4</b><br><b>DECONSTRUCTION DU RESTAURANT L'ARCHE</b> |  | <b>PHASE 6</b>                                                       |  |
|                                                                                                  | <b>AVP</b>                                                                                                                    |  | <b>06</b><br><small>ECH. : 1/500</small><br><small>NOV. 2011</small> |  |



5 Place de la République 55000 BAR LE DUC Tél. 03.29.46.49.59 Fax. 03.29.45.53.63  
e-mail : [contact@setecba.fr](mailto:contact@setecba.fr) – Site INTERNET : <http://www.setecba-ingenierie.fr>



## 4.5 – Dérogation envisagée

En conclusion du présent dossier, les limites d'application des guides ICTALL, ARP et ACI sont à évoquées du fait de la circulation à l'intérieur de l'aire soumis à un régime de circulation limité à 30Km/h.

Toutefois, 2 points alias dérogation sont à relevé sur ce dossier :

1° La valeur minimale du rayon parabolique sur la bretelle de sortie de l'aire SUD d'une valeur de 800 m au lieu de 1500m préconisé par L'ICTALL.

Il est à noter aussi la faible vitesse, ce qui est aussi un facteur sécurisant.

Enfin, la mise en place de ce rayon est la conséquence d'une voie d'accès au pont elle même limitée à 6% et qui a conduit à la réalisation d'un giratoire en remblai sur l'aire SUD.

2° La valeur du rayon de sortie du 1<sup>er</sup> giratoire vers le parking VL, un rayon de 20 m serait presque possible mais provoquerait un angle très vif avec la voie précédente.

Une surlargeur pour conserver un maximum de confort est représentée.





## Pièce 5 – Eléments administratifs et financiers



## 5.1 – Estimation sommaire de l'opération

### Investissement initial global

| Objet               | Montant (K€) | Date (mois) | Amort. (ans) | Type d'intervention                 |
|---------------------|--------------|-------------|--------------|-------------------------------------|
| Zone 1              | 9 400,597    |             |              |                                     |
| Honoraires          | 875,000      | déc.-13     | 15           | Frais d'Etudes                      |
| Transfert           | 81,200       | déc.-13     | 15           | Changement d'Enseigne               |
| Démolitions         | 547,407      | déc.-13     | 15           | Démolitions Ouvrages Batiment & VRD |
| Raccordements       | 390,000      | déc.-13     | 15           | Concessionnaires dont Step          |
| VRD                 | 2 091,198    | déc.-13     | 15           | Travaux de Construction             |
| Bâtiment            | 2 986,507    | déc.-13     | 15           | Travaux de Construction y/c STEP    |
| Equip. Petroliers   | 428,500      | déc.-13     | 15           | Tuyauteries-Cuves-Volucompteurs     |
| Matériels Extérieur | 400,735      | déc.-13     | 15           | Pour Batiment & Extérieurs          |
| Concept             | 1 600,050    | déc.-13     | 15           | Mobiliers Boutique & Restauration   |
| Zone 2*             | 1 520,349    |             |              |                                     |
| Démolitions         | 236,038      | déc.-13     | 15           | Aire Sud                            |
| VRD                 | 1 284,311    | déc.-13     | 15           | Pont et aire sud                    |
| Total               | 10 920,946   |             |              |                                     |

\* il est rappelé que les impacts du projet du candidat sur la zone 2 sont à sa charge

Montant minimum d'investissement sur lequel s'engage le candidat:

10 921 k€

## 5.2 – Maître d'ouvrage et financement

La Maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par ELOIR pour le groupement DELEK-ELIOR.

Le financement de l'opération est assuré par les 2 membres du groupement.



## 5.3 – Procédures administratives et cadre réglementaire

Compte tenu des données techniques dont nous disposons concernant le projet de réaménagement de l'aire de service de Verdun/Saint-Nicolas nous établissons une liste des procédures administratives qui pourraient s'appliquer.

### 5.3.1 – Procédure Loi Sur l'Eau (Code de l'Environnement)

| Rubrique        | Nomenclature des opérations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Projet                                                                                                     | Régime             |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2.1.5.0.</b> | Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :<br>1° Supérieure ou égale à 20 ha (A)<br>2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).                                                 | <b>Gestion des eaux pluviales de l'aire de service Verdun Saint-Nicolas Bassin versant d'environ 17 ha</b> | <b>Déclaration</b> |
| <b>2.1.1.0.</b> | Station d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R 2224-6 du code général des collectivités territoriales :<br>1° Supérieure à 600 kg de DBO <sub>5</sub> (A)<br>2° Supérieure à 12 kg de DBO <sub>5</sub> mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO <sub>5</sub> (D). | <b>Station d'épuration devant traiter Moins de 2000 EH soit 120 kg de DBO<sub>5</sub>.</b>                 | <b>Déclaration</b> |

Le projet présenté relève donc du **régime déclaratif pour la Partie Loi sur l'Eau**.

### 5.3.2 – Procédure liée au Code de l'Urbanisme

Le projet présenté par DELEK France et ELIOR est composé entre autre d'une phase de démolition du restaurant passerelle existant et d'une phase de construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera la boutique de la station et le restaurant. De nouveaux auvents pour abriter la distribution de carburant seront également créés. Il y aura donc dépôt au minimum d'un permis de construire.

### 5.3.3 – Procédure ICPE (Code de l'environnement)

Le projet sera classé dans les rubriques ICPE 1432 (Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables) et 1435 (Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs). Notre état de connaissance du projet concernant la partie "pétrolier, stockage et distribution de carburants" ne nous permet pas aujourd'hui de définir s'il sera soumis à Autorisation, Enregistrement ou Déclaration.

### 5.3.4 – Procédure liée au Code de l'environnement hors ICPE et Loi Sur l'Eau

Le projet de réaménagement de l'aire de service de Verdun/Saint-Nicolas s'élève à environ 11 millions d'euros. (cf. chapitre 5.1)

Le projet prévoit :

- La création d'un ouvrage d'art (franchissement de l'autoroute),
- La création de voiries et de nouveaux parkings PL et VL,
- La création de bâtiments,
- La création d'une STEP > à 200 EH...

Le projet pourrait être soumis à Elaboration d'une étude d'impact conformément aux articles L.122-1 à L.122-3 du Code de l'Environnement.

Remarque : le 30 décembre 2011 deux décrets sont parus concernant d'une part la réforme des Etudes d'Impact et d'autre par portant réforme des enquêtes publiques. Ces décrets seront applicables au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements a précisé dans son annexe les travaux, ouvrages ou aménagements soumis à une étude d'impact soit de façon systématique, soit après un examen au cas par cas, en fonction des critères précisés dans le tableau de l'annexe dont nous présentons une partie ci-dessous.

| CATÉGORIES<br>D'AMÉNAGEMENTS,<br>d'ouvrages et de travaux | PROJETS<br>soumis à étude d'impact                                                                                                                                                           | PROJETS<br>soumis à la procédure<br>de « cas par cas »<br>en application de l'annexe III<br>de la directive 85/337/ CE |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6° Infrastructures<br>routières.                          | a) Travaux de création, d'élargissement, ou d'allongement d'autoroutes, voies rapides, y compris échangeurs.                                                                                 |                                                                                                                        |
|                                                           | <b>b) Modification ou extension substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs.</b>                                                                                       | <b>b) Modification ou extension non substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs.</b>             |
|                                                           | c) Travaux de création d'une route à 4 voies ou plus, d'allongement, d'alignement et/ ou d'élargissement d'une route existante à 2 voies ou moins pour en faire une route à 4 voies ou plus. |                                                                                                                        |
|                                                           | d) Toutes autres routes d'une longueur égale ou supérieure à 3 kilomètres.                                                                                                                   | d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.                                                             |
|                                                           |                                                                                                                                                                                              | e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare.                                                |
| 7° Ouvrages d'art.                                        | a) Ponts d'une longueur supérieure à 100 mètres.                                                                                                                                             | a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres.                                                                       |
|                                                           | b) Tunnels et tranchées couvertes d'une longueur supérieure à 300 mètres.                                                                                                                    | b) Tunnels et tranchées couvertes d'une longueur inférieure à 300 mètres.                                              |

Le projet présenté dans ce dossier pourrait être soumis à Elaboration d'une étude d'impact et donc à enquête publique conformément aux nouveaux décrets.



### 5.3.5 – Procédure liée au Code Général des Collectivités Territoriales

Le projet prévoit de créer une nouvelle Station d'Épuration privée de plus de 12 kg de DBO5 par jour, elle sera donc soumise à deux réglementations et doit faire l'objet d'une double instruction menée en parallèle.

Une au titre du code de l'Environnement (Loi Sur l'Eau rubrique 2.1.1.0),

Une au titre du CGCT et des arrêtés ministériels du 7 septembre 2009,

Pour cette dernière instruction un dossier présentant la STEP (filière, dimensionnement,...) sera déposé au Service Public d'Assainissement Non Collectif en vue de la validation de la conception de la filière.

Il en sera de même pour le système de traitement des eaux usées pour le petit édifice sanitaires de l'aire sud (- de 12 kg de DBO5 par jour).

### 5.3.6 – Procédure liée au Code Forestier

Le projet affectera d'une façon limitée mais existante des boisements. En effet, environ 1 250 m<sup>2</sup> de boisement seront défrichés. Ce projet de réaménagement peut donc être soumis à une demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L.311-1 du Code Forestier et conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du dit Code.

La demande d'autorisation de défrichement comprendra, une notice d'impact répondant à l'application de l'article R.311-1 du Code Forestier.

## 5.4 – Planning

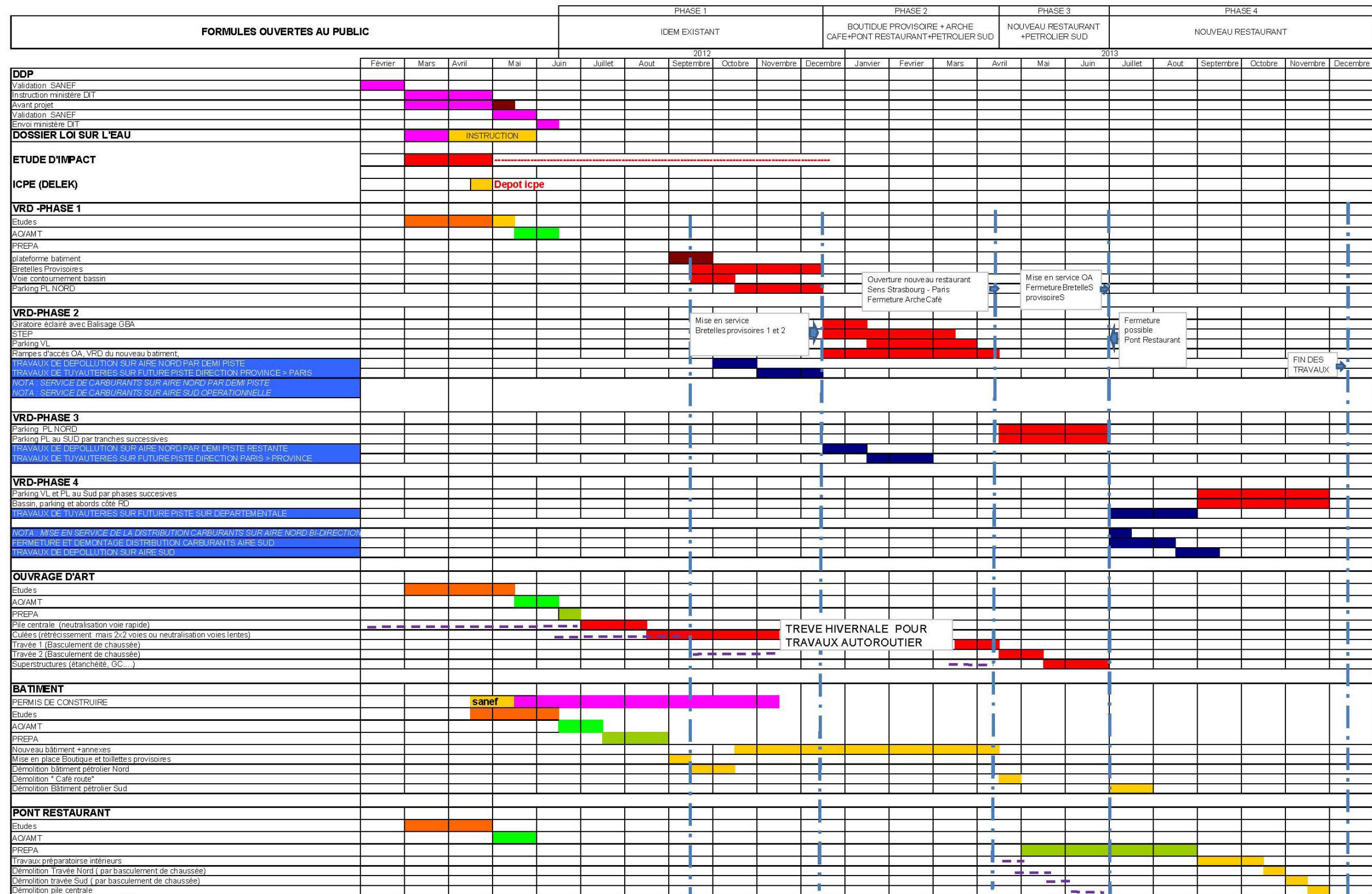
- 10/02/12 Transmission DDP à SANEF
- 03/12 Transmission DDP au ministère par SANEF
- 03/12 Transmission AVP à SANEF / Dépôt dossier loi sur l'eau
- 04/12 Dépôt PC bâtiment
- 06/12 Démarrage ouvrage d'art et bretelles (Coupure à partir de mi-novembre 12 : 4 mois)
- 10/12 Retour PC bâtiment / démarrage travaux bâtiment
- 15/10/12 PC démolition
- 15/04/13 Retour PC démolition
- 15/04/13 Livraison bâtiment+ouverture commerciale+ ouverture passage supérieur si possible /démarrage déconstruction pont restaurant
- 30/06/13 Achèvement des VRD Nord
- 01/09/13 Dépollution au Sud et achèvement des VRD SUD
- 01/12/13 Fin des travaux

Ce planning est établi sans tenir compte d'une éventuelle instruction d'une étude d'impact. Il pourra donc être modifié en conséquence.





GEO-SIAPP 23-11-11 MODIFIE PAR BR LE 01/03/12







## ANNEXE 1

### Plan d'état des lieux







MAITRE D'OUVRAGE  
BP France  
Immeuble Le Carvier  
12, Avenue des Réguliers  
95896 CERGY PONTOISE Cedex



ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE  
Bovis Lend Lease  
Parc Saint Christophe  
10, Avenue de l'Entreprise  
Batiment Cellule 2  
95863 CERGY PONTOISE Cedex

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

Plan d'état des lieux

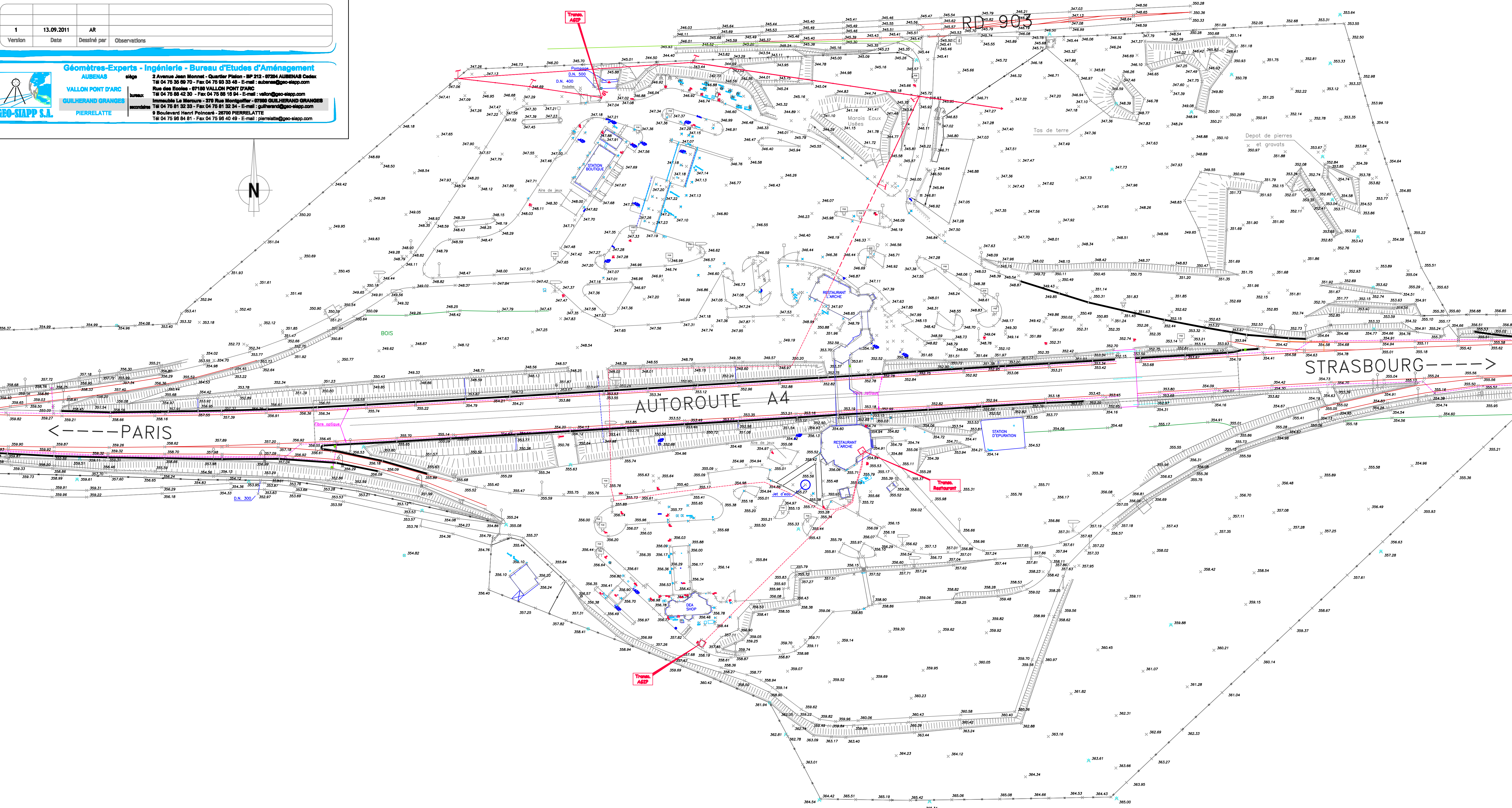
Ech 1/1000



| Version | Date       | Dessiné par | Observations |
|---------|------------|-------------|--------------|
| 1       | 13.09.2011 | AR          |              |



Géomètres-Experts - Ingénierie - Bureau d'Etudes d'Aménagement  
AUBENAS  
siège 2 Avenue Jean Monnet - Quartier Platin - BP 212 - 07284 AUBENAS Cedex  
Tél 04 75 58 60 70 - Fax 04 75 63 35 45 - E-mail : aubenas@geo-siapp.com  
Rue des Ecoles - 07180 VALLON PONT D'ARC  
Tél 04 75 68 42 30 - Fax 04 75 68 16 84 - E-mail : vallois@geo-siapp.com  
Guilherand Granges  
Tél 04 75 61 32 33 - Fax 04 75 61 32 34 - E-mail : guilherand@geo-siapp.com  
9 Boulevard Henri Poincaré - 57000 PIERRELATTE  
Tél 04 75 58 64 81 - Fax 04 75 58 42 46 - E-mail : pierrelatte@geo-siapp.com





## ANNEXE 2

Plan du projet : vue en plan







**MAITRE D'OUVRAGE**  
BP France  
Immeuble Le Cervier  
12, Avenue des Béguines  
95866 CERGY PONTOISE Cedex

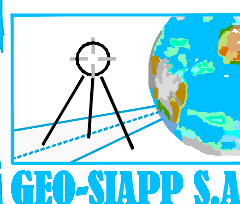


**ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE**  
**Bovis Lend Lease**  
 Parc Saint Christophe  
 10, Avenue de l'Entreprise  
 Batiment Gallée 2  
 95863 CERGY PONTOISE Cedex

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

## Plan d'ensemble Ech 1/1000

|         |            |        |             |  |
|---------|------------|--------|-------------|--|
| 3       | 12.01.2012 | A      | AR          |  |
| 3       | 22.12.2011 |        | AR          |  |
| Version | Date       | Indice | Dessiné par |  |



| Géomètres-Experts - Ingénierie - Bureau d'Etudes d'Aménagement |             |                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AUBENAS                                                        | alg         | 2 Avenue Jean Monnet - Quartier Plaine - BP 212 - 07204 AUBENAS Cedex<br>Tél 04 78 38 69 70 - Fax 04 78 38 69 71 - E-mail : aubenas@geo-siapp.com |
| VALLON POINT D'ARC                                             | hormuz      | Rue des Ecoles - 07155 VALLON POINT D'ARC<br>Tél 04 75 86 42 30 - Fax 04 75 86 16 94 - E-mail : vallon@geo-siapp.com                              |
| GUILHERMAND GRANGES                                            | secondaires | Immeuble Le Mercuro - 378 Rue Monnet - 07500 GUILHERMAND GRANGES<br>Tél 04 75 81 32 35 - Fax 04 75 81 32 34 - E-mail : guilhermand@geo-siapp.com  |
| PIERRELATTE                                                    |             | 09 Boulevard Henri Rolin - 07500 PIERRELATTE<br>Tél 04 75 86 98 14 - Fax 04 75 86 49 85 - E-mail : pierrelatte@geo-siapp.com                      |

**Légende:**

*Existar*

|    |               |
|----|---------------|
| EP | Réseau        |
|    | Regard-tampon |
|    | Grille        |

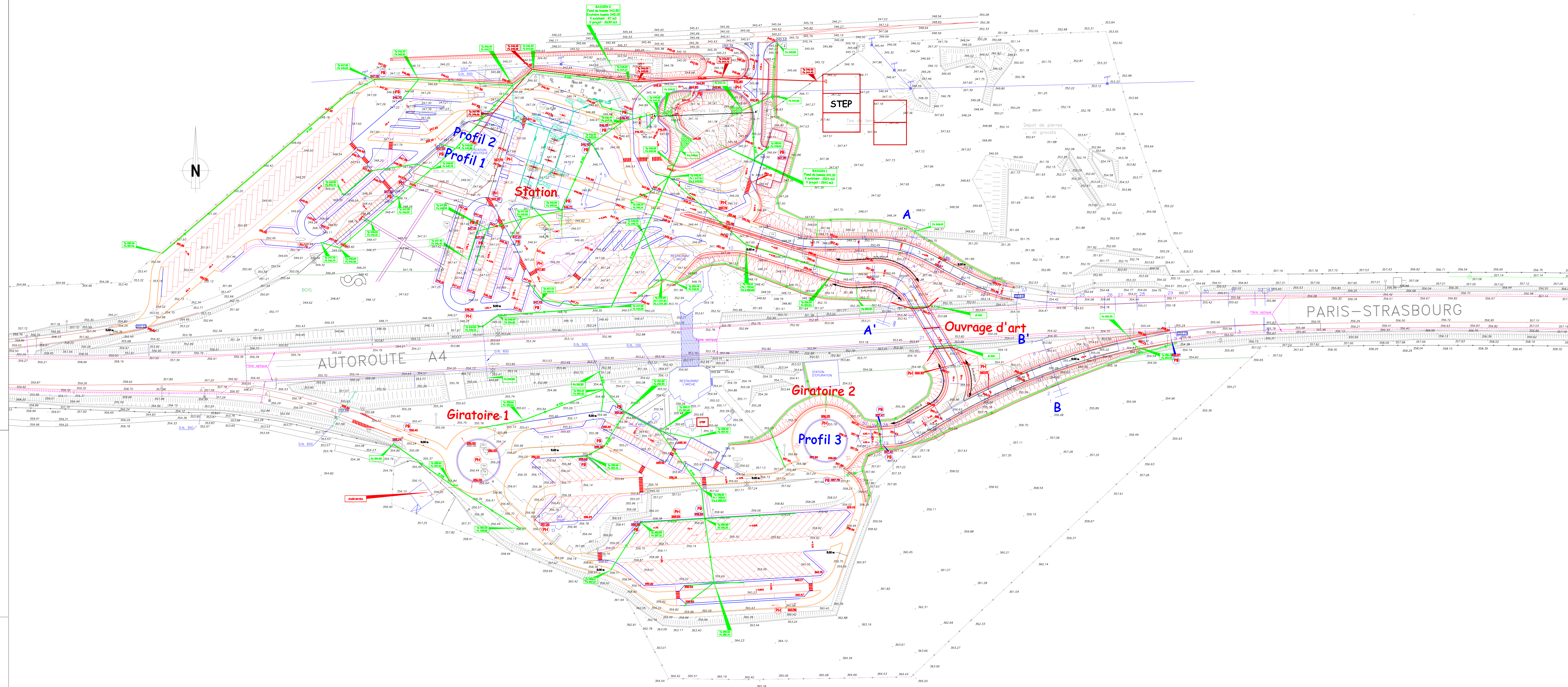


### Projet

|    |               |
|----|---------------|
| EP | Réseau        |
|    | Regard-tampon |
|    | Grille        |

|    |                             |
|----|-----------------------------|
| EU | Réseau<br>Regard-temporaire |
|----|-----------------------------|

|        |                       |
|--------|-----------------------|
| Voirie | Bordure type GBA      |
|        | Bordure type mini GBA |
|        | Bordure type T2       |
|        | Bordure type P1       |









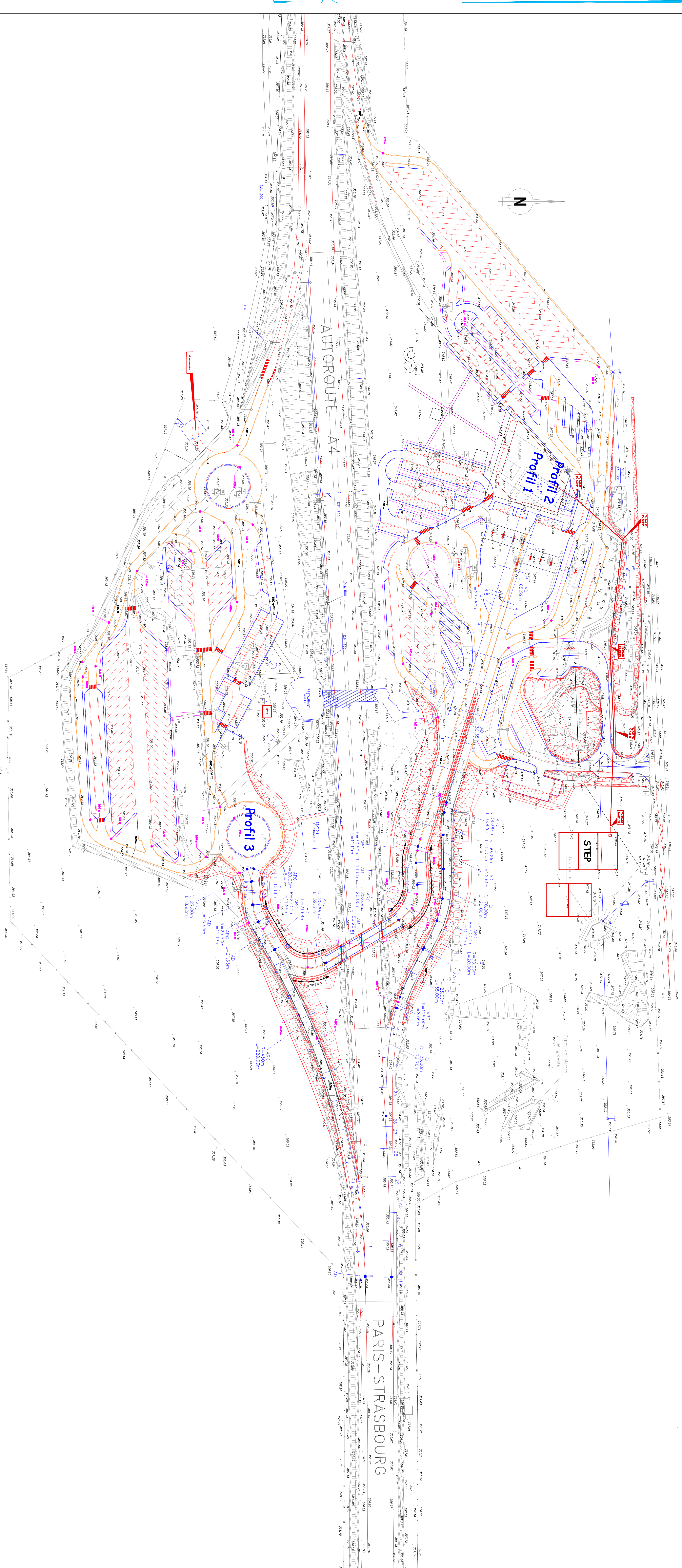
# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

Plan de voirie et giration Ech 1/1000

|         |            |        |             |
|---------|------------|--------|-------------|
| 3       | 13.01.2012 | A      | AR          |
| 3       | 22.11.2011 | A      | AR          |
| Version | Date       | Indice | Dessiné par |



**Geomètres-Experts - Ingénierie - Bureau d'Etudes d'Aménagement**  
**AUBREUS**  
SARL  
VALON PONT D'ARC  
Rue des Ecoles - 57120 VALON PONT D'ARC  
Tél 04 75 55 89 70 - Fax 04 75 53 34 48 - E-mail : aubreus@geo-map.com  
BOULEVARD GRANGES  
Immeuble La Meuse - 570 Rue Industrielle - 57000 GUILHEMARD GRANGES  
Tél 04 75 81 12 33 - Fax 04 75 81 12 34 - E-mail : guilhemard@geo-map.com  
Tél 04 75 88 84 81 - Fax 04 75 86 42 49 - E-mail : pierrelaite@geo-map.com





## ANNEXE 3

### Plan du projet : profils en long



Département de la Meuse  
Commune de HAUDIOMONT



MATRE DOUVAGE  
BP France  
Immeuble Le Cervier  
12, Avenue des Béguines  
95866 CERGY PONTOISE Cedex



ASSISTANCE MATRE DOUVAGE  
Bovis Lend Lease  
Parc Saint Christophe  
10, Avenue de l'Entreprise  
Batiment Galilée 2  
95863 CERGY PONTOISE Cedex

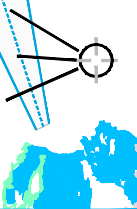
# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

## Profil en long N°3



ODDRE DES  
GEOMETRES-EXPERTS  
N° d'immatriculation : 1892C100001

|         |            |        |             |               |
|---------|------------|--------|-------------|---------------|
|         |            |        |             |               |
| 3       | 12.01.2012 | A      | AR          | Modifications |
| 3       | 22.12.2011 |        | AR          |               |
| Version | Date       | Indice | Dessiné par | Observations  |



**GEO-SIAPP S.A.**

**Géomètres-Experts - Ingénierie - Bureau d'Etudes d'Aménagement**

**AUBENAS**

siège  
2 Avenue Jean Monnet - Quartier Pilon - BP 212 - 07204 AUBENAS Cedex  
Tél 04 75 35 89 70 - Fax 04 75 93 33 48 - E-mail : aubenas@geo-siapp.com

**VALLON PONT D'ARC**

bureau  
Rue des Ecoles - 07150 VALLON PONT D'ARC  
Tél 04 75 98 42 30 - Fax 04 75 98 16 94 - E-mail : vallonp@geo-siapp.com

**GUILHERAND GRANGES**

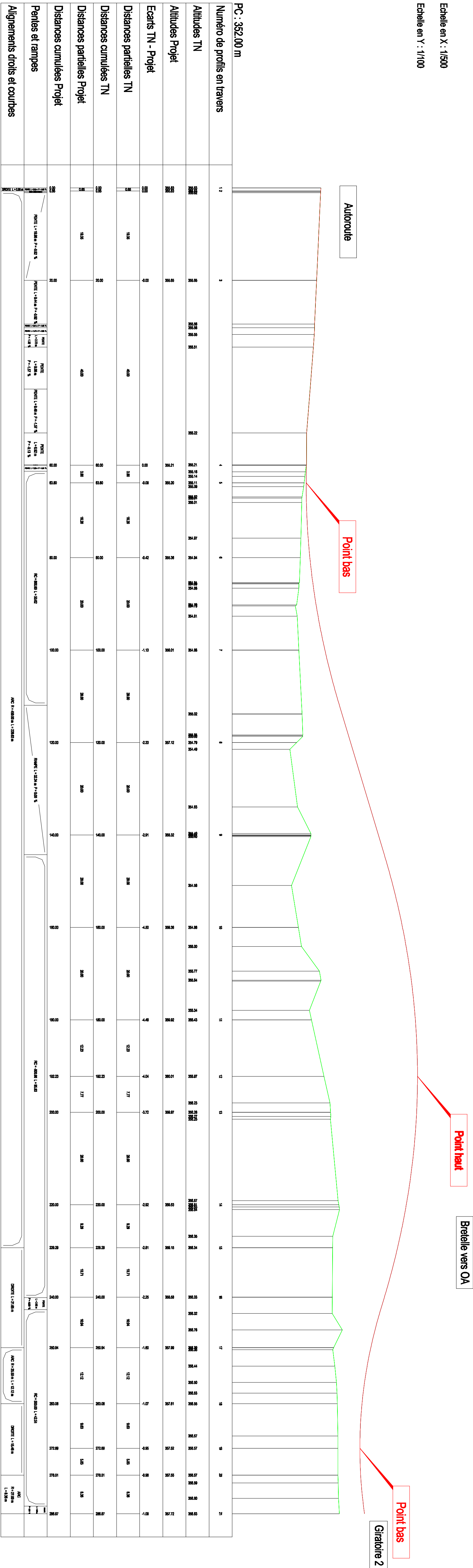
secondaires  
Immeuble La Mercure - 370 Rue Montgouffer - 07500 GUILHERAND GRANGES  
Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 34 - E-mail : guilherand@geo-siapp.com

**PIERRELATTE**

9 Boulevard Henri Poincaré - 28700 PIERRELATTE  
Tél 04 75 96 94 81 - Fax 04 75 96 40 49 - E-mail : pierrelatte@geo-siapp.com

### AIRE DE VERDUN PROFIL 3

Echelle en X : 1/500  
Echelle en Y : 1/100





**Département de la Meuse**  
**Commune de HAUDIOMONT**



TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
AIRE DE VERDUN  
SANEF A4

## Profil en long N°2



|         |            |        |              |  |
|---------|------------|--------|--------------|--|
| 3       | 12.01.2012 | A      | AR           |  |
| 3       | 22.12.2011 |        | AR           |  |
| Version | Date       | Indice | Destinée par |  |

**Géomètres-Experts - Ingénierie - Bureau d'Etudes d'Aménagement**



**AUBREAS**

**2 Avenue Jean Jaurès - Quartier Pélion - BP 232 - 07200 AUBREAS Cedex**  
**Tél 04 75 35 69 70 - Fax 04 75 83 33 48 - E-mail : aubreas@aub-sapp.com**



**VALLON PONT DARC**

**16 rue des Ecoles - 47150 VALLON PONT DARC**  
**Tél 04 75 88 42 30 - Fax 04 75 88 16 94 - E-mail : vallonp@aub-sapp.com**



**GUILLEMAND GRANDES**

**Immeuble Le Marquis - 370 Rue Mongelard - 07200 GUILLEMAND GRANDES**  
**Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 31 - E-mail : guillemand@aub-sapp.com**

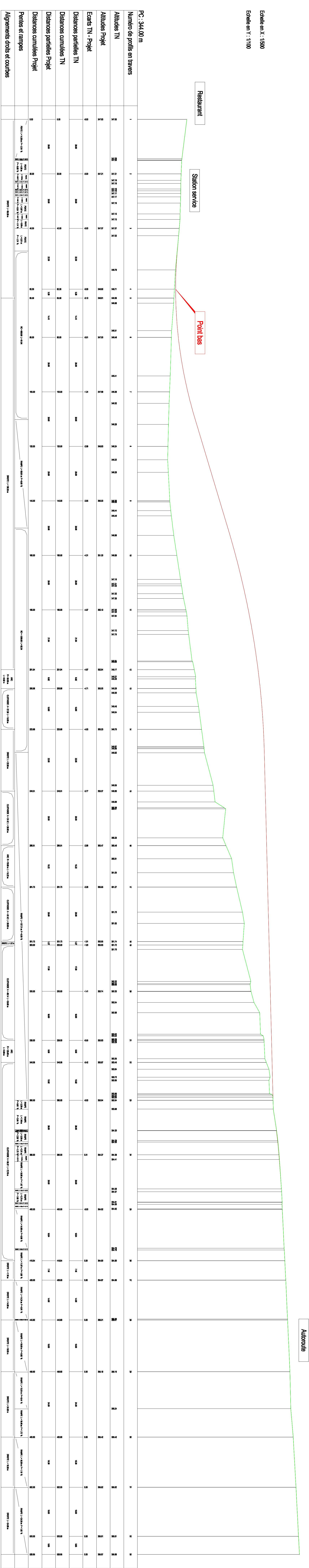


**PIERRE LALITE**

**9 Boulevard Henri Poincaré - 28700 PIERRE LALITE**  
**Tél 04 75 86 41 81 - Fax 04 75 86 40 48 - E-mail : pierre.lalite@aub-sapp.com**

## AIRE DE VERDUN PROFIL 2

Echelle en X : 1/500







## ANNEXE 4

### Plan du projet : coupes





Département de la Meuse

Commune de HAUDIOMONT



MAITRE D'OUVRAGE  
BP France  
Immeuble Le Carvier  
12, Avenue des Béguines  
95866 CERGY Pontoise Cedex



ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE  
BOVIS Leclerc Leclerc  
Parc Saint Christophe  
10, Avenue de l'Entreprise  
Batiment Galilée 2  
95863 CERGY Pontoise Cedex

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

Coupe type

Echelle 1/50



ORDRE DES  
GÉOMÈTRES-EXPERTS  
N° d'inscription : 10625100001

|         |            |        |             |  |
|---------|------------|--------|-------------|--|
| 3       | 12.01.2012 | A      | AR          |  |
| 3       | 22.12.2011 |        | AR          |  |
| Version | Date       | Indice | Dessiné par |  |

## Géomètres-Experts - Ingénierie - Bureau d'Etudes d'Aménagement

**GEO-SIAPP S.A.**

**AUBERAS**

**siège**

2 Avenue Jean Monnet - Quartier Pison - BP 212 - 07204 AUBERAS Cedex  
Tél 04 75 35 09 70 - Fax 04 75 93 53 48 - E-mail : auberas@geo-siapp.com

**VALLON PONT D'ARC**

**bureau**

Rue des Ecoles - 07100 VALLON PONT D'ARC  
Tél 04 75 88 42 30 - Fax 04 75 88 16 84 - E-mail : valpon@geo-siapp.com

**QUILLERAND GRANGES**

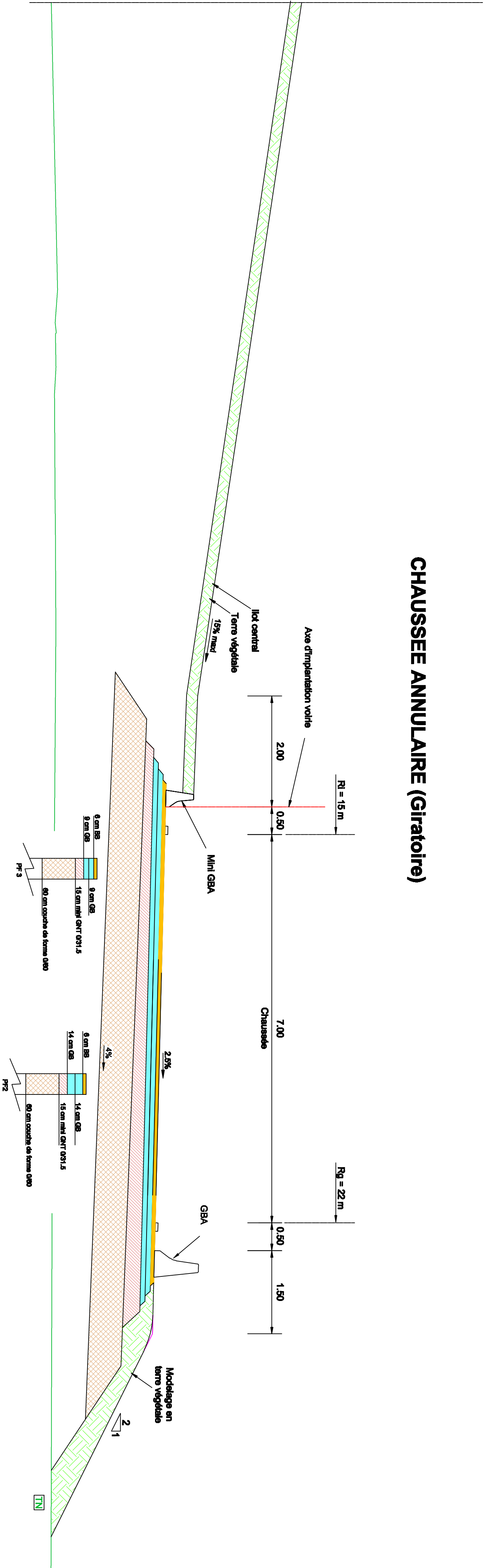
**secondaire**

Immeuble Le Mareuil - 370 Rue Montgolfier - 07000 QUILLERAND GRANGES  
Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 34 - E-mail : quillerand@geo-siapp.com

**PIERRELATTE**

9 Boulevard Henri Poincaré - 26700 PIERRELATTE  
Tél 04 75 98 84 81 - Fax 04 75 98 40 49 - E-mail : pierrelatte@geo-siapp.com

## CHAUSSÉE ANNULAIRE (Giratoire)



Département de la Meuse

Commune de HAUDIOMONT



MAITRE D'OUVRAGE  
BP France  
Immeuble Le Carvier  
12, Avenue des Béguines  
95866 CERGY PONTOISE Cedex



ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE  
Bovis Lend Lease  
Parc Saint Christophe  
10, Avenue de l'Entreprise  
Batiment Galilée 2  
95863 CERGY PONTOISE Cedex

9

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

Coupe type

Echelle 1/50

**ORDRE DEB**  
**GEOMETRES-EXPERTS**  
N° d'inscription : 1882C100001

|         |            |        |             |
|---------|------------|--------|-------------|
|         |            |        |             |
| 3       | 12.01.2012 | A      | AR          |
| 3       | 22.12.2011 |        | AR          |
| Version | Date       | Indice | Dessiné par |

## Géomètres-Experts - Ingénierie - Bureau d'Etudes d'Aménagement

AUBENAS

siège

2 Avenue Jean Monnet - Quartier Pélion - BP 212 - 07204 AUBENAS Cedex  
Tél 04 75 35 88 70 - Fax 04 75 83 33 48 - E-mail : aubenas@geo-siapp.com

VALLON PONT D'ARC

bureaux

Rue des Ecoles - 07150 VALLON PONT D'ARC  
Tél 04 75 88 42 30 - Fax 04 75 88 16 94 - E-mail : vallon@geo-siapp.com

GUILHERAND GRANGES

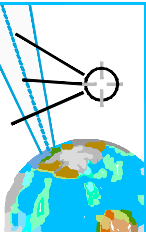
secondaires

Immeuble Le Mercure - 370 Rue Montgolfier - 07500 GUILHERAND GRANGES  
Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 34 - E-mail : guilhaud@geo-siapp.com

PIERRELATTE

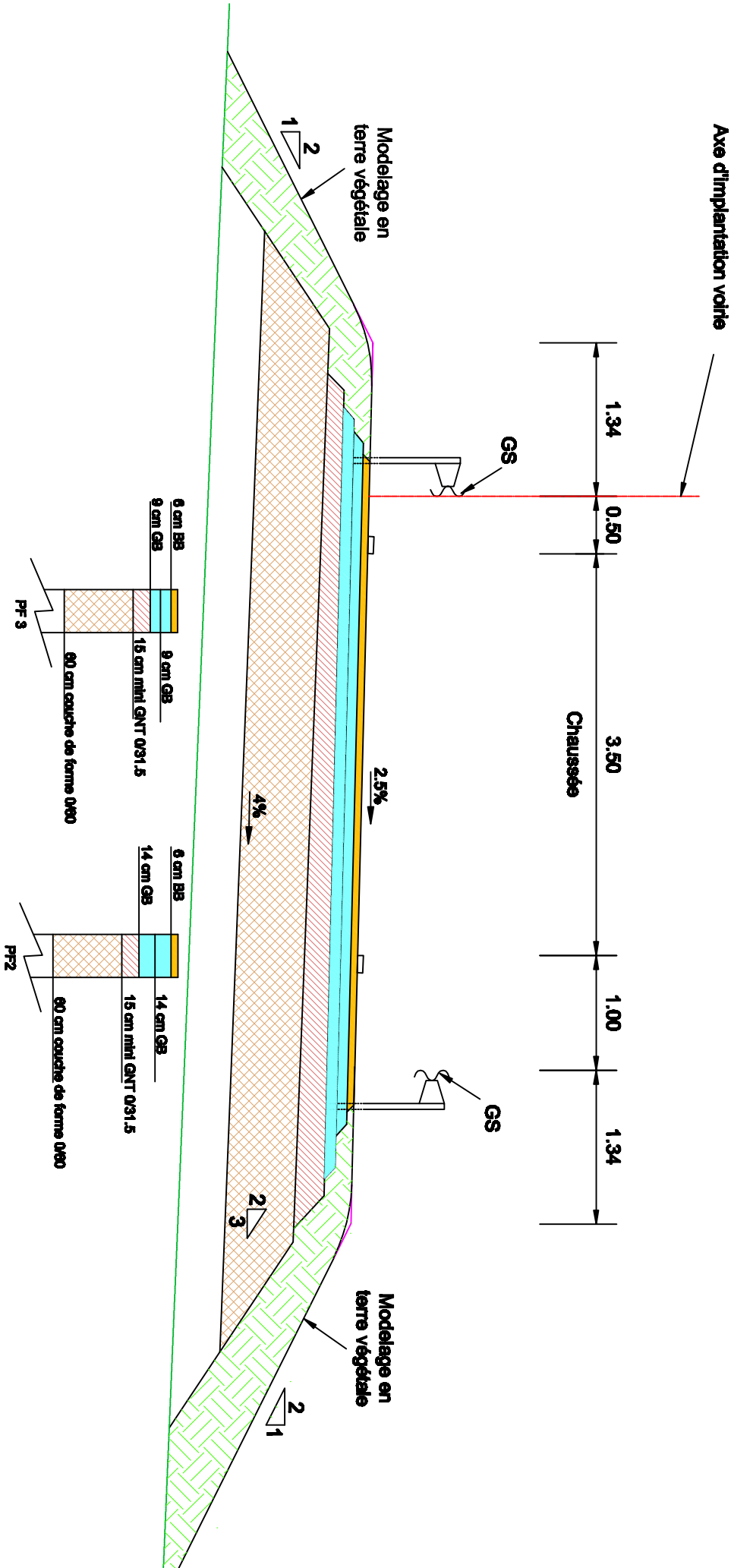
secondaires

9 Boulevard Henri Poincaré - 28700 PIERRELATTE  
Tél 04 75 96 84 81 - Fax 04 75 96 40 49 - E-mail : pierrelatte@geo-siapp.com



GEO-SIAPP S.A.

## VOIRIE UNI DIRECTIONNELLE (Remblai)





Département de la Meuse

Commune de HAUDIOMONT

**bp**  
MAITRE D'OUVRAGE  
BP France  
Immeuble Le Cervier  
12, Avenue des Béguines  
95866 CERGY PONTOISE Cedex

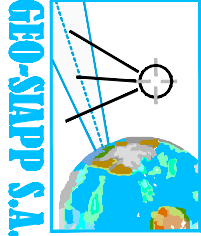
**BOVIS**  
Land Lease  
ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE  
Bovis Lend Lease  
Parc Saint Christophe  
10, Avenue de l'Entreprise  
Batiment Galilée 2  
95863 CERGY PONTOISE Cedex

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

COUPE BB'

|         |            |        |             |  |
|---------|------------|--------|-------------|--|
| 3       | 12.01.2012 | A      | AR          |  |
| 3       | 22.12.2011 | AR     |             |  |
| Version | Date       | Indice | Dessiné par |  |

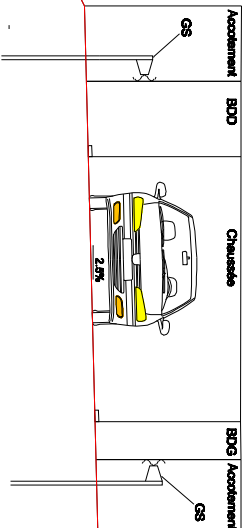
**ORDRE DES  
GEOMETRES-EXPERTS**  
N° d'inscription : 1982C100001



**Géomètres-Experts - Bureau d'Etudes d'Aménagement**  
**AUBENAS**  
siège  
2 Avenue Jean Monnet - Quartier Pislion - BP 212 - 07204 AUBENAS Cedex  
Tél 04 75 35 69 70 - Fax 04 75 93 33 48 - E-mail : aubenas@geo-siapp.com  
**VALLON PONT D'ARC**  
bureaux  
Rue des Ecoles - 07150 VALLON PONT D'ARC  
Tél 04 75 88 42 30 - Fax 04 75 88 16 94 - E-mail : vallo@geo-siapp.com  
**GUILHERAND GRANGES**  
secondaires  
Immeuble Le Mercuro - 370 Rue Montgolfier - 07500 GUILHERAND GRANGES  
Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 34 - E-mail : guilherand@geo-siapp.com  
**PIERRELATTE**  
9 Boulevard Henri Poincaré - 28700 PIERRELATTE  
Tél 04 75 96 84 81 - Fax 04 75 96 40 49 - E-mail : pierrelatte@geo-siapp.com

AIRE DE VERDUN COUPE BB'

VOIRIE UNI DIRECTIONNELLE (Remblai)



Echelle en X : 1/100  
Echelle en Y : 1/100

|                               |                        |        |        |        |        |        |
|-------------------------------|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| PC : 351.00 m                 |                        |        |        |        |        |        |
| Numéro de profils en travers  | 1                      | 2      | 3      | 4      | 5      | 6      |
| Altitudes TN                  | 365.91                 | 365.90 | 365.10 | 364.90 | 364.75 | 365.02 |
| Altitudes Projet              | 365.95                 | 365.30 | 365.02 | 365.30 | 365.96 | 364.29 |
| Ecartis TN - Projet           | 0.00                   | 0.00   | 0.08   | -3.37  | -3.37  | -0.87  |
| Distances partielles TN       | 4.00                   | 3.10   | 4.10   | 7.10   | 6.41   | 7.40   |
| Distances cumulées TN         | 0.00                   | 0.7    | 7.78   | 15.54  | 21.95  | 29.34  |
| Distances partielles Projet   | 4.00                   | 3.10   | 4.10   | 7.10   | 6.41   | 7.40   |
| Distances cumulées Projet     | 0.00                   | 0.7    | 7.78   | 15.54  | 21.95  | 29.34  |
| Pentes et rampes              | PENTE L=100m P=-4.50 % |        |        |        |        |        |
| Alignements droits et courbes | PENTE L=100m P=-4.50 % |        |        |        |        |        |







## ANNEXE 5

Plan du projet : Vérification de la visibilité







Département de la Meuse  
Commune de HAUDIOMONT

**bp**  
Maitre D'ouvrage  
BP France  
Immeuble Le Carvier  
12, Avenue des Béguines  
95866 CERGY Pontoise Cedex

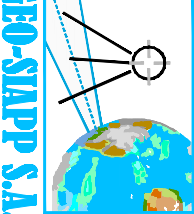
**Bovis**  
Land & Lease  
ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE  
Bovis Lend Lease  
Parc Saint Christophe  
10, Avenue de l'Entreprise  
95863 CERGY Pontoise Cedex

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE VERDUN SANEF A4

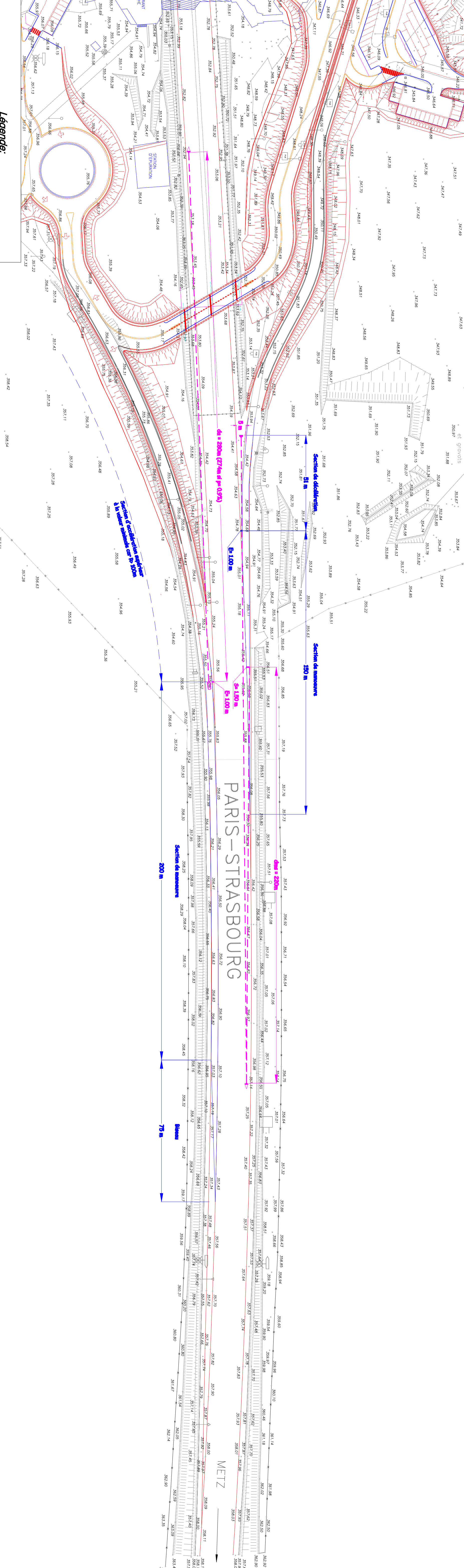
Plan de visibilité et raccordement

Echelle 1/1000

|         |            |        |             |
|---------|------------|--------|-------------|
| 3       | 12.01.2012 | A      | AR          |
| 3       | 22.12.2011 |        | AR          |
| Version | Date       | Indice | Dessiné par |



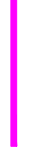
**Géomètres-Experts - Bureau d'Etudes d'Aménagement**  
AUBENAS  
siège  
2 Avenue Jean Monnet - Quartier Pilon - BP 212 - 07204 AUBENAS Cedex  
Tél 04 75 35 69 70 - Fax 04 75 53 33 46 - E-mail : aubenas@geo-siapp.com  
Rue des Ecoles - 07150 VALLON PONT D'ARC  
Tél 04 75 88 42 30 - Fax 04 75 68 16 94 - E-mail : vallo@geo-siapp.com  
bureau  
Immeuble Le Mercure - 370 Rue Montgolfier - 07500 GUILHERAND GRAINES  
Tél 04 75 81 32 33 - Fax 04 75 81 32 34 - E-mail : guilherand@geo-siapp.com  
secondaires  
9 Boulevard Henri Poincaré - 28700 PIERRELATTE  
Tél 04 75 98 84 81 - Fax 04 75 98 40 49 - E-mail : pierrelatte@geo-siapp.com



Légende:

Visibilité sur Autoroute

Raccord sur Autoroute



364.72

360.14



## ANNEXE 6

Plan du projet (plan et coupe ouvrage d'art) et phasage



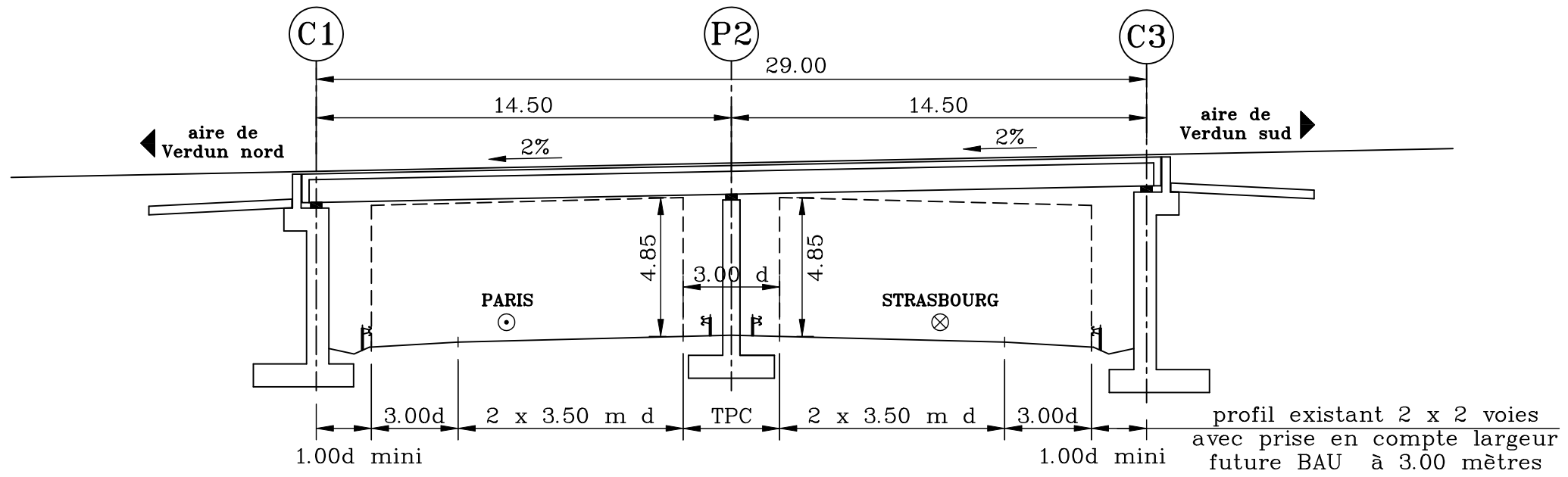
Echelle : 1/200

Février 2012



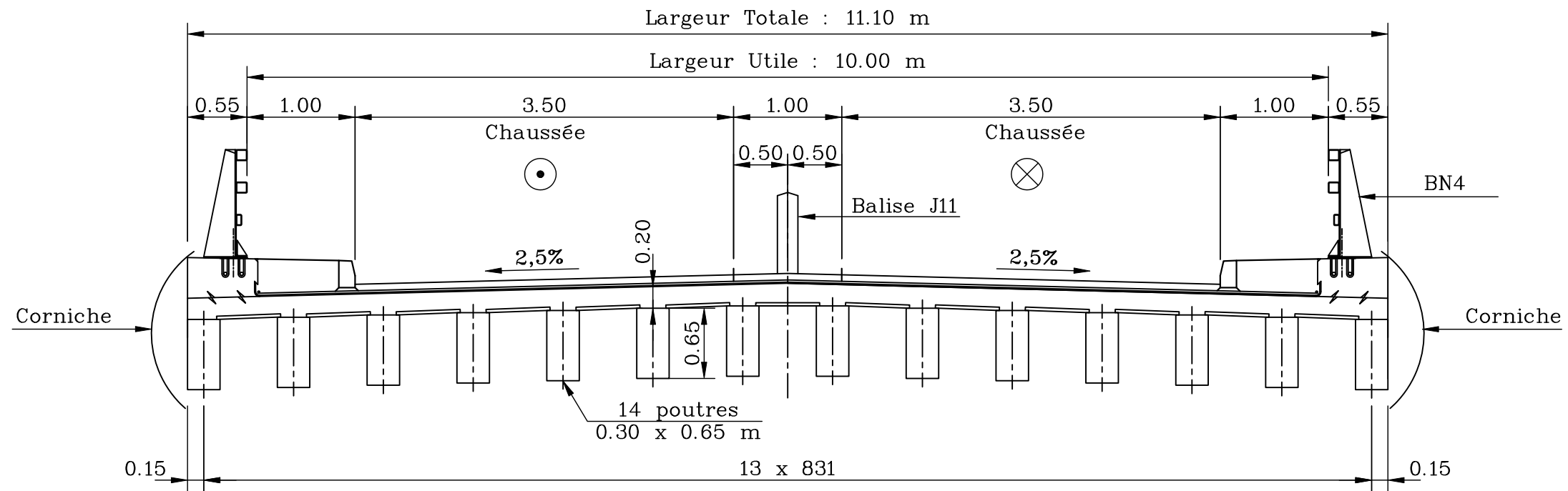
## COUPE LONGITUDINALE

Echelle : 1/200



## COUPE TRANSVERSALE

Echelle : 1/50



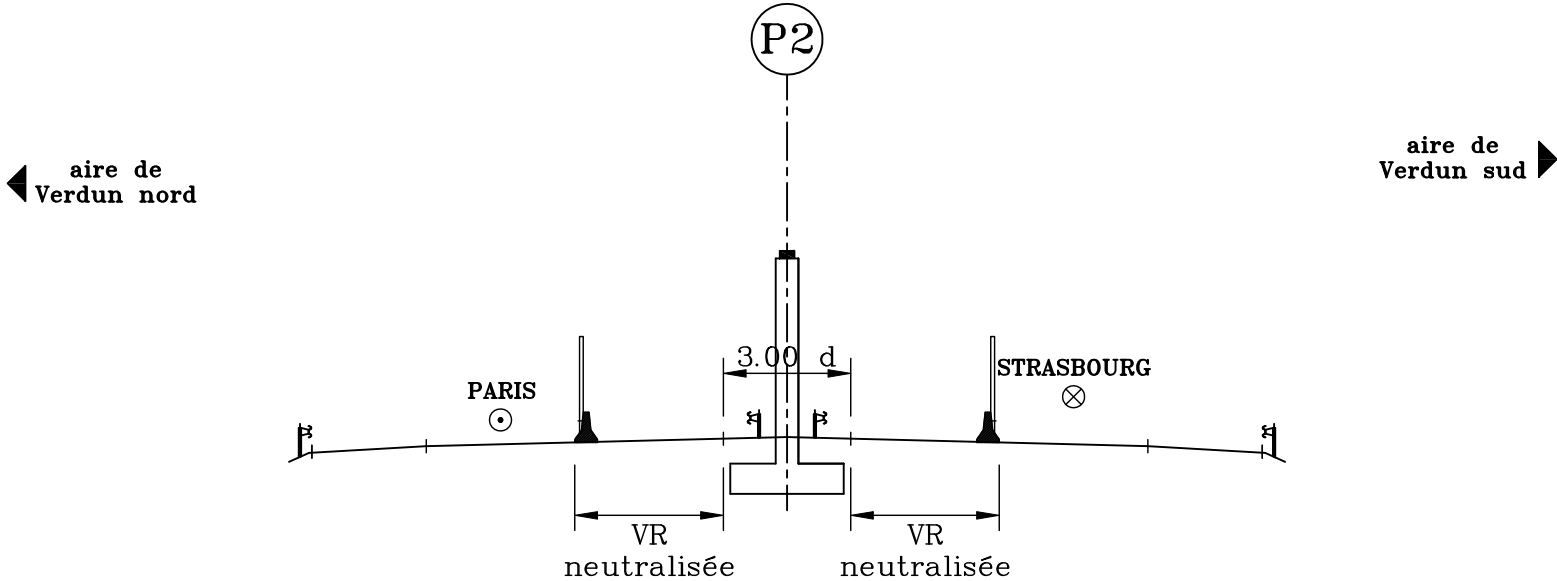
## SOLUTION 2 TRAVEES

Février 2012

## PHASAGE DE REALISATION

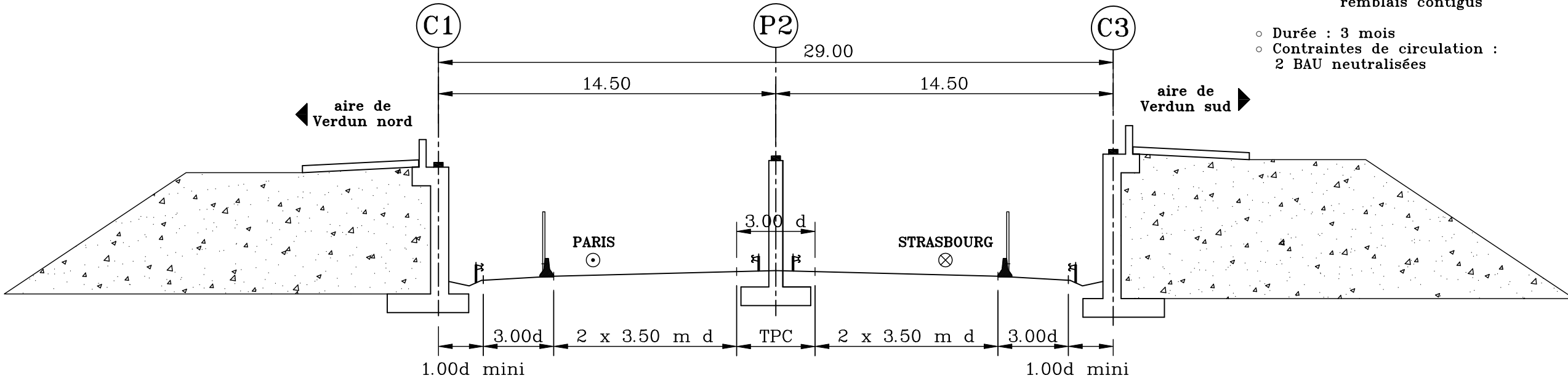
### Phase 1 : Réalisation de la pile centrale

- Durée : 2 mois
- Contraintes de circulation :  
2 VR neutralisées



## Phase 2 : Réalisation simultanée des culées, des murs de soutènement et des remblais contigus

- **Durée : 3 mois**
- **Contraintes de circulation :  
2 BAU neutralisées**



## SOLUTION 2 TRAVEES

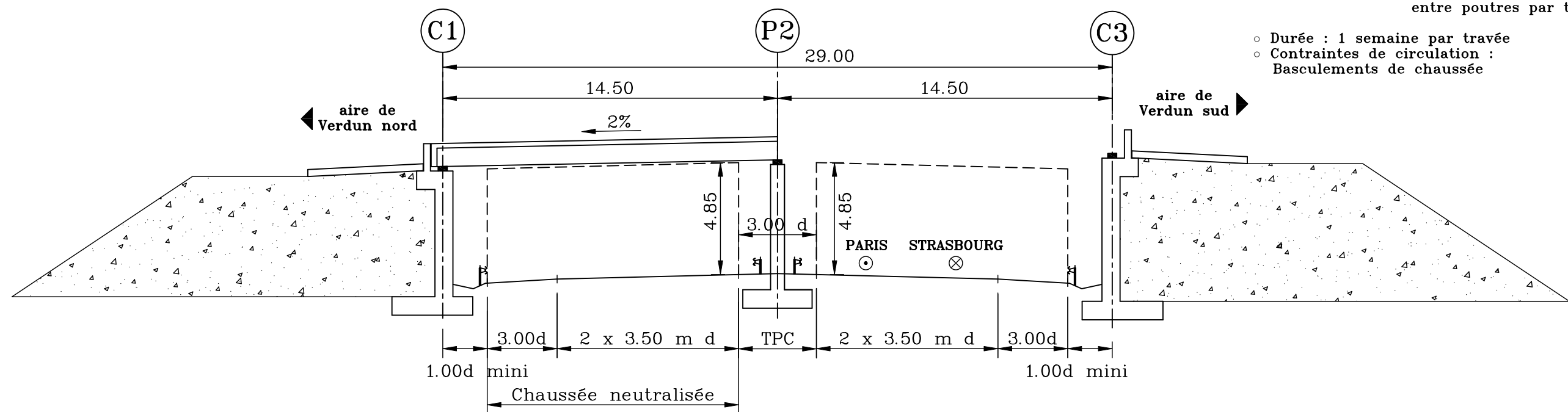
Février 2012



# PHASAGE DE REALISATION

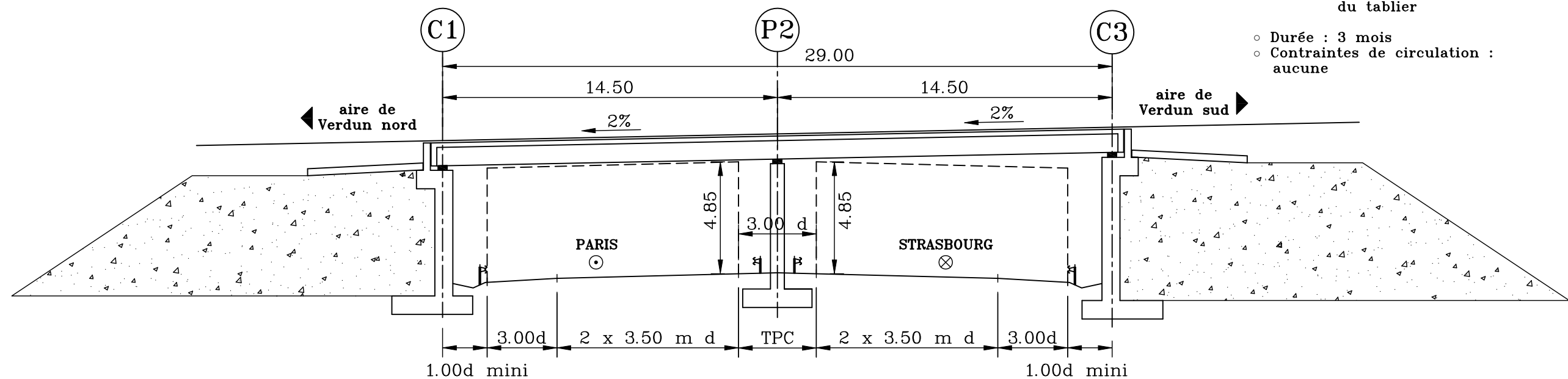
**Phases 3 et 3bis :** Pose des poutres et des  
et des coffrages perdus  
entre poutres par travée

- Durée : 1 semaine par travée
- Contraintes de circulation :  
Basculements de chaussée



**Phase 4 :** Réalisation du hourdis, des  
superstructures et équipements  
du tablier

- Durée : 3 mois
- Contraintes de circulation :  
aucune



## SOLUTION 2 TRAVEES

Février 2012

## ANNEXE 7

Courriers de consultation des services de l'état et des collectivités  
Et réponses correspondantes





Aubenas, le 21/07/2011



Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

**Direction de la Sécurité de l'Aviation  
Civile Nord-Est  
Délégation Lorraine Champagne-Ardenne  
Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine  
Route de Vigny  
BP 50016 GOIN  
57157 MARLY Cedex**

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**

[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)

04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute  
A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55), nous nous permettons de consulter vos services quant à toute affectation de la zone concernée par un périmètre de protection et/ou des servitudes relevant de vos services (aérodromes y compris hélistations dans un périmètre de 3 km autour de la zone d'implantation).

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique IGN localisant l'emprise du projet.

Nous considérerons tout élément que vous estimeriez nécessaire et que vous souhaiteriez voir intégré à l'étude.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**  
Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,

IATE  
BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
Tél. 04 75 89 93 60  
Fax 04 75 89 93 69

PJ : plan de situation



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Goin, le 19 juillet 2011

Direction de la sécurité de l'aviation civile

La Déléguée

Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est

à

Délégation Lorraine Champagne-Ardenne

I.A.T.E

Nos réf. : 11R-URB553689

Vos réf. : votre courrier reçu le 19/07/2011

Affaire suivie par : Denis Bergé

denis.berge@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 03 87 38 52 65 - Fax : 03 87 38 52 81

Avenue Jean Monnet

BP174

07203 AUBENAS cedex

À l'attention de M. Nicolas MARTIN

**Objet :** Projet de réaménagement des aires de service A4 Verdun Saint-Nicolas (55)

Monsieur

Par transmission citée en référence, vous m'avez demandé de vous faire connaître les servitudes d'utilité publique relevant de mon domaine de compétence, concernant le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55).

Le périmètre de protection est concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement associées à l'aérodrome de Verdun Sommedieu (arrêté ministériel en date du 30 mars 1988 - Plan STBA n° ES 404 index A) et plus précisément dans la trouée d'atterrissage et de décollage Est de l'aérodrome.

Dans la mesure où un engin de levage serait mis en œuvre, les caractéristiques relatives à la hauteur maximale de la grue, la longueur de la flèche, ainsi que les coordonnées géographiques du point d'implantation (en WGS84 : 00°00'00"N – 000°00'00"E) devront être fournies.

Un mois minimum avant l'installation de l'engin, le maître d'œuvre devra prendre l'attache de l'aviation civile (tél. 03.87.38.52.80) pour consignes particulières et limitation éventuelle en hauteur de la grue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Adjoint à la Déléguée,

Yann LAFITTE

PJ :

Copie à : M. Gouttière Jean-Marie

Fax : 03.29.84.36.04





Aubenas, le 21/07/2011



Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

**ARS Lorraine**  
**Délégation territoriale MEUSE**  
**Site Notre Dame**  
**11 rue Jeanne d'Arc**  
**55 000 BAR LE DUC**

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55), nous nous permettons de consulter vos services quant à toute affectation de la zone concernée par un périmètre de protection et/ou des servitudes relevant de vos services, notamment les zones de captages d'AEP.

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique IGN localisant l'emprise du projet.

Nous considérerons tout élément que vous estimeriez nécessaire et que vous souhaiteriez voir intégré à l'étude.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**  
Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,

IATE  
BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
Tél. 04 75 89 93 60  
Fax 04 75 89 93 69

PJ : plan de situation



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737

Bar-le-Duc, le

**28** JUIL. 2011

Service Veille et Sécurité Sanitaires  
et Environnementales

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine

Réf:  
Affaire suivie par : Didier SARTELET  
Téléphone : 03 29 76 84 38  
Courriel : [ARS-DT55-VSSE@ars.sante.fr](mailto:ARS-DT55-VSSE@ars.sante.fr)

à

Monsieur Nicolas MARTIN  
IATE  
Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon  
BP 714  
07203 AUBENAS Cedex

Objet: Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF  
sur la commune d'HAUDIOMONT

Réf: Votre courrier en date du 13/07/2011

PJ: 1 planche cartographique sur fond IGN 1/25000 (format A3)

Comme suite à votre transmission citée en référence, je vous adresse une carte de localisation  
des périmètres de protection de captages AEP concernés par le projet.

Je vous communique également le rapport géologique SGR/NES n°74/45 de juillet 1974  
portant sur la protection de la source des Epichées (01621X0011) exploitée par la commune de  
SOMMEDIÈUE ainsi que l'étude préalable aux périmètres de protection (novembre 1993) dans laquelle est  
notamment défini le bassin versant de cette ressource en eau.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation, la Déléguée Territoriale,  
pour la Déléguée Territoriale, le Chef de Service,

  
Céline PRINS



Aubenas, le 21/07/2011



Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

**D.D.T de la MEUSE**  
**Service Environnement**  
**Parc Bradfer**  
**14, rue Antoine Durenne**  
**BP 10501**  
**55012 BAR LE DUC cedex**

**A l'attention de Isabelle LHEUREUX**

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Madame,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55), nous nous permettons de consulter vos services quant à toute affectation de la zone concernée par un périmètre de protection et/ou des servitudes ou prescriptions relevant de vos services. Nous souhaiterions connaître également le cadre réglementaire dans lequel ce projet s'inscrit (procédure Loi sur l'Eau rubriques 2150, 2110 ; étude d'impact ...).

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique IGN localisant l'emprise du projet ainsi qu'un plan topographique d'état des lieux et un plan projet. Nous vous joignons également une note succincte de présentation du projet.

Nous considérerons tout élément que vous estimeriez nécessaire et que vous souhaiteriez voir intégré à l'étude.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**  
Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,

**IATE**  
BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
Tél. 04 75 89 93 60  
Fax 04 75 89 93 69

PJ : plan de situation, plan topographique, plan projet, note de présentation du projet



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737

**Nicolas MARTIN**

---

**De :** ""JOLIBOIS Thérèse - DDT 55/SE/EB"" <therese.jolibois@meuse.gouv.fr>  
**À :** <nicolas.martin@late.fr>  
**Cc :** "LHEUREUX Isabelle - DDEA 55/SE" <isabelle.lheureux@meuse.gouv.fr>; "MAUCOTEL Sylviane - DDT 55/SE/EMA" <sylviane.maucotel@meuse.gouv.fr>; "CURIEN Patrice - DDEA 55/SE/EQ" <patrice.curien@meuse.gouv.fr>

**Envoyé :** jeudi 28 juillet 2011 16:21

**Objet :** Aires autoroute A4 à HAUDIOMONT

Monsieur,

Suite à votre appel téléphonique, je vous confirme que nous vous adresserons prochainement les éléments dont dispose la DDT sur le secteur concerné par le projet de réaménagement des aires de l'autoroutes A4 à HAUDIOMONT.

Si le projet de réunir les services autour de ce projet est maintenu le 2 septembre 2011 et que vous souhaitez la présence d'un représentant de la DDT, je vous suggère de prendre l'attache d'une de ces personnes en fonction des enjeux et/ou thématiques à développer:

- Isabelle LHEUREUX, chef du service environnement, tél: 03 29 79 93 73
- Sylviane MAUCOTEL, technicienne chargée de l'instruction des dossiers "rejets eaux pluviales", tél: 03 29 79 92 11
- Patrice CURIEN, technicien "assainissement" tél: 03 29 79 93 16.

Je suis responsable de l'unité dans laquelle se trouvent Mme MAUCOTEL et M. CURIEN au sein du service "environnement" mais je serai en congés à cette date.

Bien cordialement,

--

Thérèse JOLIBOIS

Service Environnement  
Direction Départementale des Territoires de la Meuse  
Parc Bradfer - 14, rue Antoine Durenne  
BP 10501 - 55012 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél : 03 29 79 93 41 - Fax : 03 29 76 32 64  
Port: 06 87 59 81 72





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MEUSE

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement  
Unité Eau, Qualité et Biodiversité

Affaire suivie par : thérèse JOLIBOIS  
therese.jolibois@meuse.gouv.fr

Tél. : 03 29 79 93 41  
Fax : 03 29 76 32 64

Nos réf. : TJ/MC  
Vos réf. :

Bar le Duc le, 29 juillet 2011

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Ingénierie - Aménagement du Territoire  
Environnement (I.A.T.E.)  
Avenue Jean Monnet  
Quartier Pialon  
B.P. 174  
07203 AUBENAS CEDEX

Objet : **Projet de réaménagement des aires de service  
VERDUN SAINT-NICOLAS - Autoroute A4**

Monsieur,

Par votre lettre du 13 juillet dernier, vous avez consulté la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) de la Meuse dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de principe pour le projet de réaménagement des aires de service de VERDUN SAINT-NICOLAS situées sur l'autoroute A4 à HAUDIOMONT.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un plan accompagné d'un tableau récapitulatif des servitudes d'utilité publique dont mes services ont connaissance.

Je vous confirme qu'un dossier "loi sur l'eau" devra être établi (ou être compris dans l'étude d'impact) concernant la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement "rejet d'eaux pluviales". La superficie à prendre en considération est celle du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet. Vous trouverez, sous ce pli, la liste des éléments qu'il conviendra de produire à ce titre.

S'agissant de la station d'épuration privée d'une capacité supérieure à 12 kg de DB05 par jour, cette installation dépend de deux réglementations et doit faire l'objet d'une double instruction menée en parallèle :

→ Au titre du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8) et des arrêtés ministériels du 7 septembre 2009 :

- x Un dossier est à déposer au SPANC en vue de la validation de la conception de la filière,
- x Une fois les travaux réalisés et avant rebouchage, le SPANC doit réaliser un second contrôle : le contrôle de bonne exécution.

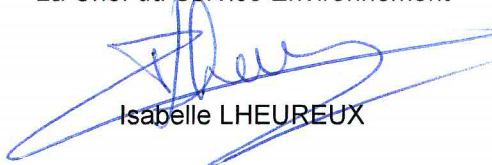
.../...

→ Au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement) :

- x Un dossier de déclaration (flux journalier de 12 à 120 kg de DB05) est à déposer à la D.D.T. en trois exemplaires. Il doit comporter l'ensemble des pièces et informations listées dans le document ci-joint.

Restant à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
et par délégation,  
La Chef du Service Environnement



Isabelle LHEUREUX

- PJ :
- ⇒ 1 plan et 1 tableau des servitudes d'utilité publique,
  - ⇒ 1 fiche "que doit contenir un dossier pluvial loi sur l'eau",
  - ⇒ 1 dossier "système d'assainissement de moins de 2000 EH".



## Aires de service de VERDUN SAINT-NICOLAS

### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

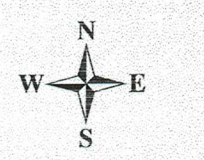


Maitre d'Oeuvre:  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA MEUSE  
Service Urbanisme Habitat  
Unité Planification  
Parc Brader  
14 rue Antoine Dureau  
BP 10501  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Plan dressé le : 01/08/2011

Supports : © IGN © BD CARTO \_BD SCAN 25-2007  
Conception : DDT 55 - SUH - Unité PLANIFICATION

Echelle  
0 150 300  
Mètres



#### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

- Ar3 Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (Données ARS-DT55 - 25/01/2011)
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (20KV - Données © ERDF Juillet 2009 / > 20KV - Données © RTE)
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T5 Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)
- T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières ( Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome d' ETAIN-ROUVRES, 379 m NGF )

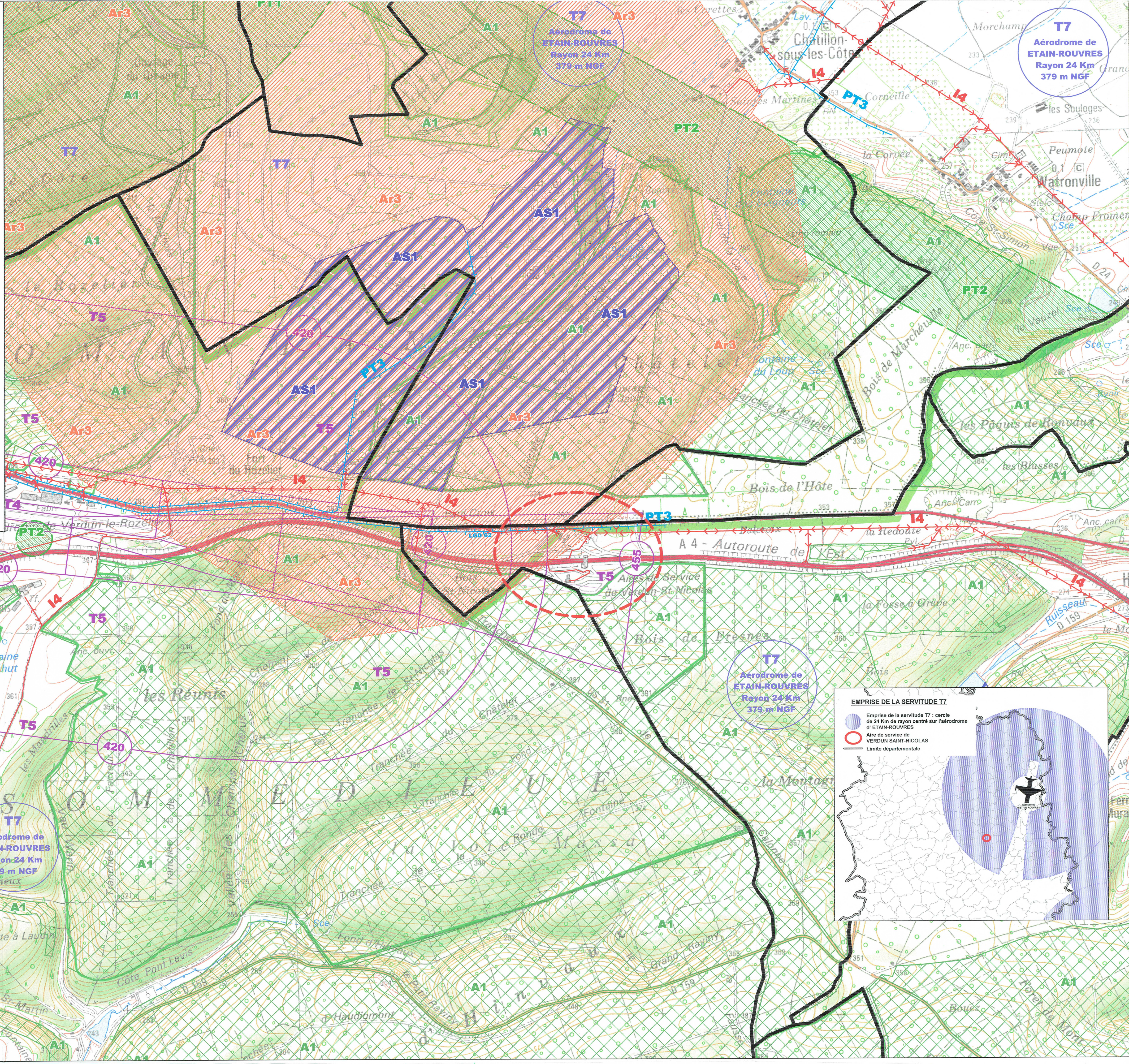
#### POUR INFORMATION :

- A1 Bois et forêts relevant du regime forestier (Données © ONF 2008)
- Limite du territoire communal
- Localisation de l'aire de service de VERDUN SAINT-NICOLAS

#### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

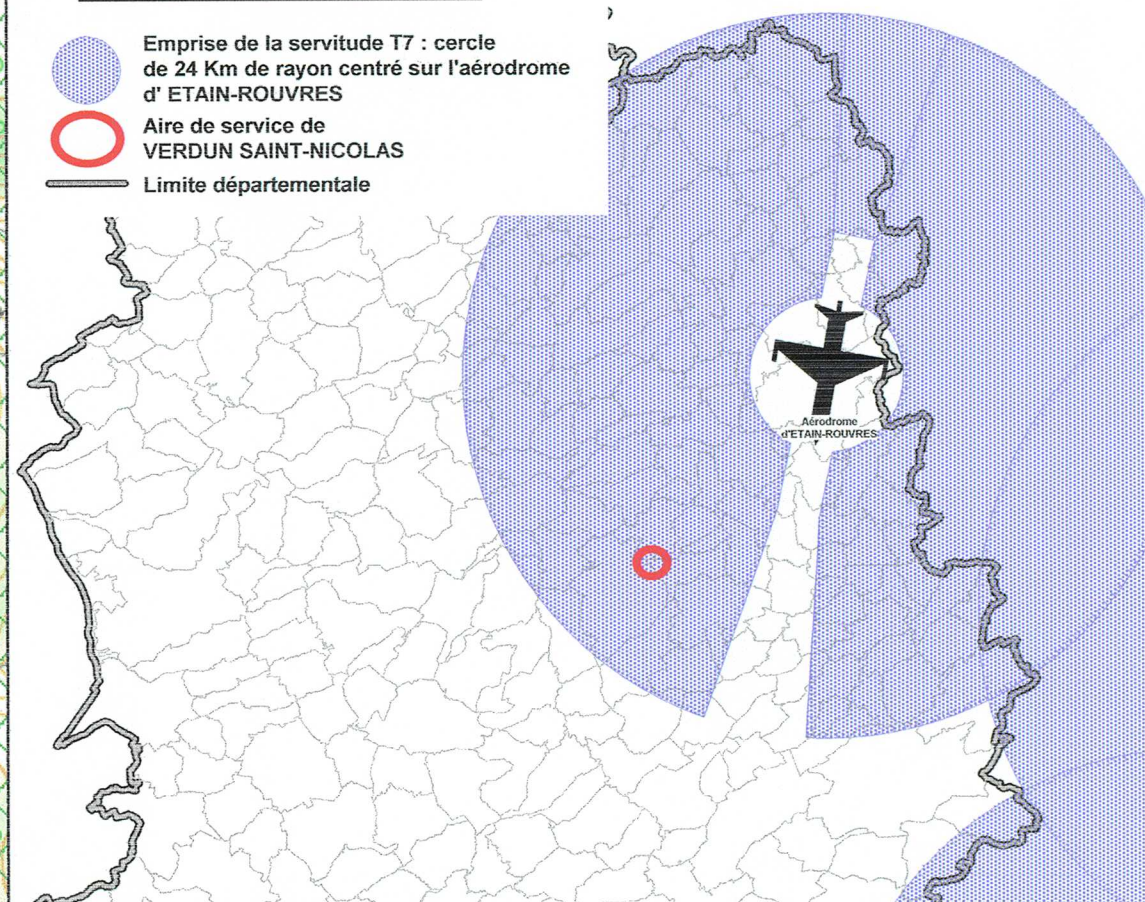
- Ce document prend en compte les données connues à ce jour, les gestionnaires n'ayant pas été consultés, certaines servitudes sont susceptibles de ne pas être représentées.
- Ce document n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration



#### EMPRISE DE LA SERVITUDE T7

- Emprise de la servitude T7 : cercle de 24 Km de rayon centré sur l'aérodrome d' ETAIN-ROUVRES
- Aire de service de VERDUN SAINT-NICOLAS
- Limite départementale





Aubenas, le 21/07/2011



Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
☎ 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

**DRAC LORRAINE**  
**Service Archéologie**  
**6, place de Chambre**  
**57 045 METZ Cedex 01**

**A l'attention de Murielle LEROY**

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Madame,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55), nous nous permettons de consulter vos services quant à toute affectation de la zone concernée par un périmètre de protection et/ou des servitudes relevant de vos services.

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique IGN localisant l'emprise du projet ainsi qu'un plan topographique d'état des lieux et un plan projet.

Nous considérerons tout élément que vous estimeriez nécessaire et que vous souhaiteriez voir intégré à l'étude.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**  
Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,

IATE  
BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
Tél. 04 75 89 93 60  
Fax 04 75 89 93 69

PJ : plan de situation, plan topographique et plan projet



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737



Aubenas, le 21/07/2011



Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

**DREAL LORRAINE**  
**Unité territoriale 54-55**  
**Parc Bradfer**  
**5, Place de la République**  
**BP 70542**  
**55013 BAR-LE-DUC Cedex**  
**A l'attention de Pascal PELINSKI**

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55), nous nous permettons de vous consulter quant à toute affectation de la zone concernée par un périmètre de protection et/ou des servitudes ou prescriptions relevant de vos services.

Nous souhaiterions également connaître le cadre réglementaire dans lequel ce projet s'inscrit (procédure Loi sur l'Eau rubriques 2150, 2110 ...; étude d'impact ...).

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique IGN localisant l'emprise du projet ainsi qu'un plan topographique d'état des lieux et un plan projet. Nous vous joignons également une note succincte de présentation du projet.

Nous vous proposons également une **réunion dans vos locaux ou dans ceux du siège régional de la DREAL LORRAINE le vendredi 2 septembre 2011 à partir de 9 h** dans le but de présenter le projet, et de faire valider les procédures envisagées.



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737

Nous considèrerons tout élément que vous estimeriez nécessaire et que vous souhaiteriez voir intégré à l'étude.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**

Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,



PJ : plan de situation, plan topographique, plan projet, note de présentation du projet,

Copie : DREAL Service Transports, infrastructures et déplacements,  
DREAL Service Ressources et milieux naturels,  
DDT 55 Service Environnement,  
Agence Régionale de Santé délégation territoriale de la Meuse  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine  
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est





**Nicolas MARTIN**

---

**De :** "TOUSSAINT Denis - DREAL Lorraine/UT54-55/PBLB" <denis.toussaint@developpement-durable.gouv.fr>  
**À :** <nicolas.martin@iate.fr>  
**Envoyé :** mardi 26 juillet 2011 15:48  
**Objet :** aire de service Verdun Saint-Nicolas

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous précise que le Pôle de Bar-le-Duc de l'inspection des installations classées de la DREAL n'est pas compétent en ce qui concerne la mise en oeuvre de la réglementation relative à la Loi sur l'Eau.

Je vous invite à cet effet à vous rapprocher des services de la DDT 55 pour fixer une éventuelle réunion à laquelle l'inspection pourrait être associée compte tenu de la présence sur l'aire concernée d'une station service soumise à autorisation.

Cordialement.

Toussaint. D



Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

Aubenas, le 21/07/2011

**DREAL LORRAINE**  
**Siège régional**  
**Service Ressources et milieux naturels**  
**Site «CHAPPE»**  
**15, rue Claude Chappe**  
**B.P. 95038**  
**57 071 METZ Cedex 3**  
**A l'attention de Marie-Laure METAYER**

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Madame,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55), nous nous permettons de vous consulter quant à toute affectation de la zone concernée par un périmètre de protection et/ou des servitudes ou prescriptions relevant de vos services.

Nous souhaiterions également connaître le cadre réglementaire dans lequel ce projet s'inscrit (procédure Loi sur l'Eau rubriques 2150, 2110 ...; étude d'impact ...).

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique IGN localisant l'emprise du projet ainsi qu'un plan topographique d'état des lieux et un plan projet. Nous vous joignons également une note succincte de présentation du projet.

Nous vous proposons également une **réunion dans vos locaux ou dans ceux de l'unité territoriale 54-55 le vendredi 2 septembre 2011 à partir de 9 h** dans le but de présenter le projet, et de faire valider les procédures envisagées.





Nous considèrerons tout élément que vous estimeriez nécessaire et que vous souhaiteriez voir intégré à l'étude.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**

Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,



PJ : plan de situation, plan topographique, plan projet, note de présentation du projet,

Copie : DREAL unité territoriale 54-55,  
DREAL Service Transports, infrastructures et déplacements,  
DDT 55 Service Environnement,  
Agence Régionale de Santé délégation territoriale de la Meuse  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine  
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est



**Nicolas MARTIN**

---

**De :** "BERTHIER Marie (Responsable) - DREAL Lorraine/SRMN/DIEP"  
<Marie.BERTHIER@developpement-durable.gouv.fr>  
**À :** <nicolas.martin@iate.fr>  
**Envoyé :** mercredi 31 août 2011 18:44  
**Objet :** aires de service de Verdun Saint-Nicolas à Haudiomont (55)

Bonjour,

Vous avez sollicité la DREAL en juillet pour l'organisation d'une réunion dans le cadre de votre projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas, en proposant la date du 2 septembre. Nous ne pourrions pas répondre à votre demande sous cette forme. Je vous propose en revanche un échange par téléphone demain dans la journée pour avancer plus rapidement sur ce dossier.

Cordialement,

--

Marie Berthier  
Chef de la division intégration de l'expertise et planification  
DREAL Lorraine - Service Ressources et Milieux Naturels  
15, rue Claude Chappe BP 95038 - 57071 METZ CEDEX 3  
03 87 62 01 61





Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

Aubenas, le 21/07/2011

**DREAL LORRAINE**  
**Siège régional**  
**Service Transport, Infrastructures et déplacements**  
**GreenPark - 2 rue Augustin Fresnel**  
**BP 95038**  
**57071 METZ cedex 3**  
**A l'attention de Béatrice AGAMENNONE**

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Madame,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 commune d'HAUDIOMONT (55), nous nous permettons de vous consulter quant à toute affectation de la zone concernée par un périmètre de protection et/ou des servitudes ou prescriptions relevant de vos services.

Nous souhaiterions également connaître le cadre réglementaire dans lequel ce projet s'inscrit (procédure Loi sur l'Eau rubriques 2150, 2110 ...; étude d'impact ...).

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique IGN localisant l'emprise du projet ainsi qu'un plan topographique d'état des lieux et un plan projet. Nous vous joignons également une note succincte de présentation du projet.

Nous vous proposons également une **réunion dans vos locaux ou dans ceux de l'unité territoriale 54-55 le vendredi 2 septembre 2011 à partir de 9 h** dans le but de présenter le projet, et de faire valider les procédures envisagées.



Nous considèrerons tout élément que vous estimeriez nécessaire et que vous souhaiteriez voir intégré à l'étude.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**

Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,



PJ : plan de situation, plan topographique, plan projet, note de présentation du projet,

Copie : DREAL unité territoriale 54-55,  
DREAL Service Ressources et milieux naturels,  
DDT 55 Service Environnement,  
Agence Régionale de Santé délégation territoriale de la Meuse  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine  
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est





**Nicolas MARTIN**

---

**De :** "LAROSE Sylvain - DREAL Lorraine/STID/DMOIR" <Sylvain.Larose@developpement-durable.gouv.fr>  
**À :** <nicolas.martin@iate.fr>  
**Envoyé :** lundi 29 août 2011 09:57  
**Objet :** Réaménagement des aires de service de VERDUN (SANEF)  
Bonjour Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 13/07/2011. Nous allons vous répondre officiellement dans le courant de cette semaine et nous vous préciserons les sites internet sur lesquels la DREAL met à la disposition des bureaux d'études un certain nombre d'informations sur l'environnement et les risques.

Par contre, je vous informe que la réunion que vous proposez pour le vendredi 02 septembre ne pourra pas se tenir. En effet, en général, nous n'intervenons pas en amont pour définir les procédures auxquelles est soumis un projet, mission qui incombe normalement au maître d'ouvrage ou à son assistant. Nous pouvons par contre répondre à une demande précise ou réagir sur un document/dossier produit et finalisé.

Cordialement,

Sylvain LAROSE  
Adjoint au chef de la division  
Maîtrise d'Ouvrage des Investissements Routiers

DREAL Lorraine  
Service Transports, Infrastructures et Déplacements

Tel : 03 87 62 83 59 - Port : 06 62 27 85 21  
Fax : 03 87 62 83 39



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement  
Lorraine

Metz, le 13 septembre 2011

Service Transports, Infrastructures et Déplacements

Division Maîtrise d'Ouvrages des Investissements Routiers

Monsieur,

Par courrier en date du 13 juillet 2011, vous me demandez de vous communiquer, dans le cadre du projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint Nicolas (autoroute A4), pour le périmètre de l'étude, les données en notre possession concernant les périmètres de protection et/ou des servitudes ou prescriptions relevant de nos services.

En réponse, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes, qui sont valables dans l'état actuel de nos connaissances.

Pour permettre l'accès pour tous à l'information environnementale, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a développé une politique de mise à disposition gratuite des données élaborées par ses services en utilisant notamment les possibilités offertes par l'internet.

Dans cet objectif, la DREAL Lorraine met à disposition de nombreuses informations et données par le biais de son site Internet : <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/> sous la forme :

- de catalogue des données géographiques ;
- de cartographies interactives (CARMEN) ;
- de téléchargement de données géographiques ;
- de données statistiques ;
- d'accès à des pages d'information ;
- de liens vers les sites Internet de nos partenaires.

I.A.T.E.  
Avenue Jean Monnet – Quartier  
Platon – BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
A l'attention de M. MARTIN

**Présent  
pour  
l'avenir**



Vous pourrez notamment trouver :

- dans la partie «Site de la DRIRE Lorraine», des données concernant :
  - **les risques technologiques accidentels et chroniques** (Plan de prévention des Risques Technologiques) ;
  - **les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** ;
  - les Schémas et plans directeurs en matière de santé - environnement, d'air de déchets, de carrières ;
  - **le sous-sol et l'après-mines** (données géographiques de l'aléa, plans de prévention des risques miniers) ;
- dans la partie «Site de la DRE Lorraine», des données concernant :
  - **l'habitat et le logement** (statistiques et enquêtes) ;
  - **les transports et les déplacements** (chiffres clés des transports) ;
  - **les grands projets d'infrastructures de transports** (études autoroutières) ;
  - **la circulation et la sécurité routières** (bilan des accidents corporels) ;
  - **la Directive Territoriale d'Aménagement des bassins miniers nord-lorrains** ;
- dans la partie «Site de la DIREN Lorraine», rubrique «Diffusion des données» :
  - **les données régionales de synthèse sur l'environnement** ;
  - **concernant la biodiversité : les informations descriptives et les périmètres concernant les inventaires, les sites faisant l'objet de protections réglementaires et les sites d'intérêt européen, le réseau NATURA 2000** (disponibles dans CARMEN) ;
  - **les données sur les paysages et les sites inscrits ou classés** (disponibles dans CARMEN) ;
  - **les données hydrologiques statistiques du Bassin Rhin-Meuse** (catalogue des débits caractéristiques) et accès à la banque Hydro ;
  - **les photos aériennes de crue** (disponibles dans CARMEN) ;
  - **les objectifs de qualité des cours d'eau lorrains** ;
  - **des données concernant la qualité des cours d'eau (synthèse et analyse)** ;
  - **les schémas réglementaires (SDAGE, SAGE, ORGFH, PRQA, PREDIS, SRC, SDPC)** ;
  - **le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.**

D'autres sites internet contiennent également des informations concernant :

- les risques :
  - Prévision des crues :
    - **Prévision des crues et débits aux stations hydrométriques sur Vigicrues** : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/> ;
  - Information préventive et réglementaire :
    - **CARTORISQUE, cartographie interactive pour les risques naturels** : <http://cartorisque.prim.net/> ;
    - Sites internet du BRGM (**mouvements de terrains** : [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net), **cavités souterraines** : <http://www.bdcavite.net/>, **séismes** : <http://www.sisfrance.net/> ) ;
    - Sites internet des DDT : <http://www.lorraine.equipement.gouv.fr/> ;

- l'eau :
  - **Les données du système d'information sur l'eau** sont mises à disposition sur les sites internet des agences de l'Eau (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée et Corse) ;
  - **Les données sur les eaux souterraines** sur la banque ADES du MEEDDM : <http://www.ades.eaufrance.fr/> ;
  - **Le potentiel géothermique** des aquifères superficiels sur « Géothermie perspectives » : <http://www.geothermie-perspectives.fr/18-regions/lor-01.html> ;
- **les sites potentiellement pollués** sur <http://basol.ecologie.gouv.fr/> et <http://basias.brgm.fr/> ;
- **les ICPE** sur <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr> (les informations concernant les ICPE soumises à déclaration sont disponibles auprès des préfectures de département) ;
- **les carrières à valeur patrimoniale** sur MONUMAT : <http://monumat.brgm.fr>.

Par ailleurs, je vous précise que le périmètre d'étude retenu n'est pas concerné par des opérations d'investissements routiers pilotés par la DREAL Lorraine sur le réseau routier national.

Si vous ne trouvez pas toutes les informations que vous recherchez sur les différents sites indiqués précédemment, je vous invite à reprendre contact avec nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef du Service  
Transport, Infrastructures et Déplacements  
Responsable de la Division  
Maîtrise d'ouvrage des Investissements Routiers

Béatrice AGAMENNONE





Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

Aubenas, le 21/07/2011

**Mairie de Haudiomont**  
**23 rue Principale**  
**55 160 HAUDIOMONT**

A l'attention de Monsieur le Maire

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 sur votre commune, nous nous permettons de solliciter de votre part le plan des servitudes à proximité de l'emprise et les contraintes associées.

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique localisant l'emprise du projet.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**  
Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,

IATE  
BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
Tél. 04 75 89 93 60  
Fax 04 75 89 93 69

PJ : plan de situation



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737



Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

Aubenas, le 21/07/2011

**Mairie de Châtillon-sous-les-Côtes**  
**1 rue haute**  
**55 400 CHATILLON-SOUS-LES-COTES**

A l'attention de Madame le Maire

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 sur la commune d'Haudiomont, nous nous permettons de solliciter de votre part le plan des servitudes à proximité de l'emprise et les contraintes associées.

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique localisant l'emprise du projet.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**  
Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,

IATE  
BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
Tél. 04 75 89 93 60  
Fax 04 75 89 93 69

PJ : plan de situation



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737





Avenue Jean Monnet – Quartier Pialon –  
BP 174  
07 203 AUBENAS cedex  
☎ 04.75.89.93.60  
Fax 04.75.89.93.69  
✉ [iate@iate.fr](mailto:iate@iate.fr)

Aubenas, le 21/07/2011

**Mairie de Sommedieue**  
**1 place de la Mairie**  
**55 320 SOMMEDIUE**

A l'attention de Monsieur le Maire

**Affaire suivie par : Nicolas MARTIN**  
[nicolas.martin@iate.fr](mailto:nicolas.martin@iate.fr)  
04-75-89-93-61

**Objet : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas – Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration, d'un Dossier de Demande de Principe (conformément à la circulaire n°87-88 du 27 octobre 1987, amendée par la circulaire n°2002-63 du 22 octobre 2002) pour le projet de réaménagement des aires de service de Verdun Saint-Nicolas situées sur l'autoroute A4 sur la commune d'Haudiomont, nous nous permettons de solliciter de votre part le plan des servitudes à proximité de l'emprise et les contraintes associées.

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique localisant l'emprise du projet.

Avec nos remerciements pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicolas MARTIN**  
Chargé d'affaires  
Cellule Environnement,

IATE  
BP 174  
07203 AUBENAS Cedex  
Tél. 04 75 89 93 60  
Fax 04 75 89 93 69

PJ : plan de situation



Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement

Siège social : Immeuble Laurent – 07470 COUCOURON  
Sarl au capital de 7 775 € – RCS AUBENAS B 410 158 737  
SIRET : 410 158 737 00032 – Code APE 7112 B  
Crédit Agricole AUBENAS 13906 00176 77590503000 31  
N° TVA INTRACOM FR 86410158737

DEPARTEMENT  
DE LA MEUSE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE VERDUN

-----  
CANTON DE VERDUN-EST

-----  
**MAIRIE  
DE  
55320 SOMMEDIÉE**

-----  
☎ 03.29.87.61.46

Fax 03.29.87.61.24

[mairie.sommedieue@wanadoo.fr](mailto:mairie.sommedieue@wanadoo.fr)

SOMMEDIÉE, le 23 août 2011

**IATE  
AVENUE JEAN MONNET  
QUARTIER PIALON  
BP 174  
07203 AUBENAS CEDEX**

**A l'attention de Nicolas MARTIN**

**OBJET : Projet de réaménagement des aires de service Verdun Saint-Nicolas /  
Autoroute A4 SANEF – Projet DELEK et ELIANCE**

Monsieur,

Suite à votre demande du 13 juillet dernier, nous vous informons que l'aire est située dans le périmètre de captage de notre point d'alimentation en eau potable.

Les précédentes pollutions aux hydrocarbures ayant démontré le lien direct entre l'aire et notre source, nous vous demandons d'être vigilant quant aux diverses contaminations potentielles du site et de nous tenir informés de tous problèmes rencontrés pouvant générer un rejet (hydrocarbure, eau de lavage, fuite hydraulique sur un engin, ...) dans le sol.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,  
Daniel SANZEY





## ANNEXE 7

Courriers de consultation des services de l'état et des collectivités  
Et réponses correspondantes

